

JOURNAL OFFICIEL

paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois

ABONNEMENTS

NIGER	{ 1 an - 6 mois -	25.000 FCFA 12.500 FCFA
ETRANGER	{ 1 an - 6 mois -	38.000 FCFA 19.000 FCFA

VENTE AU NUMERO

Année courante	Année antérieure
NIGER	1.000 FCFA
ETRANGER	1.500 FCFA

MODALITES DE PAIEMENT

Les abonnements ou réabonnements et les annonces sont payables d'avance.

Tout règlement s'effectue exclusivement par mandat postal ou chèque bancaire.

Pour tout règlement en espèces, une quittance sera fournie. Exigez votre quittance.

INSERTION

Trois mille (3.000) francs CFA la ligne. Un minimum de perception de 30.000 FCFA. par annonce sera appliquée pour les insertions. Adresser les correspondances, textes à insérer, demandes de renseignements à :

JOURNAL OFFICIEL
DE LA REPUBLIQUE DU NIGER
B.P. 116 NIAMEY
Téléphone : 20.72.39.30 / 20.72.20.59
20.20.32.55

SPECIAL N° 30

*Loi n° 2020-67 du 10 décembre 2020 portant loi de finances
pour l'année budgétaire 2021*

Cette édition spéciale comprend quatorze (14) cahiers

Premier cahier

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

LOI

Rapport économique, social et financier du projet de budget 2021 1706

Loi n° 2020-67 du 10 décembre 2020 portant loi de finances pour l'année budgétaire 2021 1713

Annexe I : Crédits évaluatifs (en francs CFA) 1740

Annexe II : Détail des ressources du budget général de l'Etat LF 2021 (en francs CFA) 1769

Annexe III : PLFI 2021 : détail de la dette publique (en francs CFA) 1773

RAPPORT ECONOMIQUE, SOCIAL ET FINANCIER DU PROJET DE BUDGET 2021

Le présent rapport est établi en conformité avec les dispositions de la loi n°2012-09 du 26 mars 2012, portant loi organique relative aux lois de finances. Il présente le contexte dans lequel le budget de l'Etat 2021 est élaboré, ainsi que l'évolution récente de l'économie nationale et les perspectives au titre de l'année 2020. Il prend en compte les orientations du Programme de renaissance et des priorités et choix stratégiques définis par le Gouvernement, notamment dans le Plan de développement économique et social (PDES 2017-2021) et le Programme économique et financier (PEF 2017-2020) conclu avec le Fonds monétaire international (FMI).

Pour rappel, en matière budgétaire, les principaux objectifs visent le maintien de la stabilité macroéconomique et l'amélioration de la gestion des finances publiques à travers une mobilisation accrue des recettes fiscales, une meilleure maîtrise des dépenses publiques et le renforcement de la gestion de la trésorerie et de la dette. A cela s'ajoutent l'amélioration de la transparence dans la gestion des secteurs pétroliers et miniers et la poursuite des actions de soutien au développement du secteur privé et financier.

Le PDES 2017-2021, qui constitue le socle du budget, s'articule autour des axes stratégiques ci-après :

- la renaissance culturelle ;
- le développement social et la transition démographique ;
- l'amélioration de la croissance économique ;
- l'amélioration de la gouvernance, paix et sécurité ;
- la gestion durable de l'environnement.

Le rapport de présentation du projet de loi de finances 2021 est structuré autour des points suivants :

- les faits socio-économiques et financiers ayant marqué l'environnement économique international et régional ;
- l'évolution récente de la conjoncture économique nationale et les perspectives 2020 ;
- les orientations et choix stratégiques du budget 2021 ;
- les projections des ressources et des charges du budget de l'Etat pour 2021 ;
- la présentation des nouvelles mesures fiscales et des mesures administratives envisagées.

I- CONTEXTE D'ELABORATION DU PROJET DE LOI DE FINANCES DE L'ANNEE 2021

Le budget de l'Etat, exercice 2021, intervient dans un contexte marqué par des défis liés à la sécurité régionale impliquant de fortes pressions sur les ressources ; à la crise sanitaire induite par la COVID-19 et ses impacts socioéconomiques et financiers ; à la volatilité des cours mondiaux des matières premières ; aux aléas climatiques notamment les inondations.

Sur le plan économique, il serait enregistré une régression de la croissance, due principalement à la pandémie de la COVID-19.

1.1 Environnement économique international et régional

Le Fonds monétaire international (FMI) prévoit une contraction de l'économie mondiale en 2020 avec une croissance de -4,4% contre 2,8% en 2019 en raison de la pandémie de Corona virus. Ce résultat s'expliquerait essentiellement par les mesures d'isolement, de confinement et de fermeture généralisée des

aéroports, des frontières terrestres et des chaînes de production. L'économie mondiale devrait croître de 5,2% en 2021.

Dans la **zone euro**, la croissance de l'économie passerait de 1,3% en 2019 à -8,3% en 2020. Cette contreperformance s'expliquerait, principalement, par la contraction de l'activité économique dans plusieurs pays européens, liée aux mesures de confinement dues à la crise sanitaire. Le taux de croissance s'améliorerait, en ressortant à 5,2% en 2021.

Dans le groupe des **pays émergents et pays en développement**, la croissance devrait reculer pour s'établir à -3,3% en 2020 contre 3,7% en 2019. En 2021, la croissance devrait se hisser à 6,0%.

En Afrique subsaharienne, le rythme de croissance est ressorti à 3,2% en 2019. Il devrait décroître en 2020 pour atteindre -3,0% et s'accroître en 2021 pour s'établir à 3,1%.

Au Nigeria, la croissance s'est accélérée en 2019 pour s'établir à 2,2% en lien essentiellement avec la remontée de la production du pétrole. En 2020, la croissance ressortirait à -4,3% en raison de la baisse du prix du pétrole. Il est attendu une croissance de 1,7% en 2021.

Dans les pays membres de l'UEMOA, l'activité économique a été dynamique, avec un taux de croissance de 6,8% en 2019, porté essentiellement par la vigueur de la demande intérieure. La croissance économique est attendue à 2,4% en 2020. Cette contreperformance est imputable aux effets négatifs de la crise sanitaire sur les économies des Etats de l'Union. Il est attendu une relance de l'activité économique en 2021 dans la zone.

1.2 Evolution récente de l'économie nationale et perspectives 2020

L'activité économique nationale a enregistré un taux de croissance de 5,8% en 2019, en lien avec la mise en œuvre du PDES (2017-2021) qui décline les priorités contenues dans le Programme de renaissance.

Encadré : Bilan des neuf premières années de mise en œuvre du Programme de renaissance de Son Excellence Monsieur le Président de la République.

L'année 2020 coïncide avec la 10ème année de mise en œuvre du Programme de renaissance. Elle est marquée par la survenance sur le territoire national de la pandémie de la COVID-19, qui sévit au niveau mondial, et des inondations ayant des conséquences sanitaires, sociales, économiques et financières négatives. En outre, la période 2011-2020 a été particulièrement affectée par des chocs exogènes multiformes, relatifs à la baisse des cours mondiaux des matières premières (uranium, or, pétrole), au changement climatique (sécheresse, inondations, attaques d'ennemis des cultures) et à la sécurité. Ces chocs ont imposé une réorientation de certains investissements en faveur des secteurs socio-économiques vers les actions d'urgence et de résilience en faveur des populations vulnérables et le renforcement des capacités des Forces de défense et de sécurité. A titre illustratif, le budget alloué à la défense et à la sécurité représente en moyenne 17% des ressources budgétaires contre une prévision de 10% du Programme de renaissance.

A ces défis, il convient de souligner celui de la croissance démographique, qui exerce une pression sur les bases productives et les ressources naturelles et affecte la progression des indicateurs sociaux et la productivité de l'économie notamment dans le secteur agro-pastoral.

Cependant, malgré les défis et les contraintes du contexte, la mise en œuvre du Programme de renaissance a enregistré des résultats satisfaisants.

Au plan sécuritaire, les moyens nécessaires ont été utilisés pour défendre l'intégrité du territoire national et assurer la sécurité des personnes et de leurs biens. Cela a été possible non seulement par la mobilisation des ressources internes mais aussi par le développement de la coopération militaire au niveau sous régional et international.

En matière de diplomatie, en plus du leadership croissant du Niger dans la gestion des dossiers internationaux, le principal succès est relatif à l'organisation de la 33ème conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine qui a abouti au lancement de la Zone de libre échange continental (ZLECAf).

En ce qui concerne la gouvernance politique, le principal résultat est l'installation et le fonctionnement régulier des Institutions de la République. En plus, l'opérationnalisation de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) permanente et l'élaboration en cours du fichier électoral biométrique, participent à la bonne organisation des futures élections.

Au plan macroéconomique, les principaux indicateurs affichent une bonne performance. En effet, sur les 9 dernières années, le taux de croissance économique moyen est de l'ordre de 6% et les efforts de mobilisation de ressources ainsi que la rationalisation de dépenses ont permis d'améliorer progressivement le déficit budgétaire de 9% en 2015 à 3,9% en 2019 du PIB. De même, les réformes entreprises dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires ont permis au Niger de progresser de 42 rangs dans le classement mondial Doing business.

Grâce au dynamisme dans la création de la richesse et la mise en œuvre des politiques dans les différents secteurs socioéconomiques, les indicateurs qui mesurent le niveau de vie de la population se sont améliorés. En effet, le PIB par tête s'est accru de 40% sur la période 2010-2019. De même, l'incidence de la pauvreté a significativement baissé de 48,2% en 2011, à 40,3% en 2019, soit une baisse relative de près de 8 points. Le recul de la pauvreté a été beaucoup plus important dans le monde rural avec une baisse de 9 points.

En matière d'accès à l'eau potable, la construction et la réhabilitation des ouvrages hydrauliques ont permis d'améliorer les indicateurs de couverture et d'accès en milieu rural. En milieu urbain, les travaux d'extension du réseau ont permis d'améliorer le taux de desserte de 73,7% en 2010 à 95,62% en 2019, dépassant ainsi l'objectif du Programme de renaissance de porter ce taux à 95% en 2021.

Dans le domaine du développement rural, la mobilisation d'eau, l'aménagement des superficies cultivables et l'amélioration de la productivité des écosystèmes, dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative 3N, ont permis de renforcer les systèmes de production agro-sylvo-pastoraux et halieutiques. Ainsi, les productions céréalière et irriguée ont respectivement augmenté de 51% et 391% entre 2011 et 2019. La production de viande est passée de 80.307 tonnes en 2011 à 122.098 tonnes en 2019 et celle du lait, de 969.754 litres à 1.995.888 litres sur la même période. Ces productions ont permis d'accroître la richesse dans le secteur agro-sylvo-pastoral et de réduire la pauvreté en milieu rural.

En matière de développement des infrastructures et services économiques, il faut souligner la construction de 1.114,39 km de routes bitumées, la réhabilitation de 728,91

km de routes bitumées et la réalisation de grands ouvrages. Les investissements dans l'énergie ont amélioré le taux d'accès des ménages à l'électricité d'environ 5 points de pourcentage. De même, le renforcement des infrastructures de télécommunication a permis de porter le taux de couverture nationale des services TIC de 54% en 2010 à 92,19% en 2019.

Au niveau du secteur de l'éducation, les indicateurs d'accès et de qualité de tous les niveaux d'enseignement ont globalement connu des améliorations. En matière de santé, les efforts portant sur le renforcement des infrastructures sanitaires et la poursuite des efforts de délivrance de services de proximité ont permis d'améliorer progressivement le taux d'accès aux services de soin de 45,3% en 2010 à 51,35% en 2019.

En dépit des résultats enregistrés, des efforts doivent être renforcés en matière de sécurité, d'efficacité de l'administration publique et de diversification de l'économie.

Les actions de défense et de sécurité publique doivent se poursuivre du fait de la persistance de la menace des groupes armés terroristes. En effet, pour faire face à la pression des FDS, ces groupes développent des stratégies d'adaptation grâce aux ressources liées à divers trafics.

En ce qui concerne l'administration publique, malgré les efforts fournis, des insuffisances persistent en matière de formulation et de mise en œuvre des politiques publiques, ce qui affecte la qualité d'offre des services publics.

Enfin, il est nécessaire de renforcer la compétitivité et la diversification de l'économie pour consolider la dynamique de création de la richesse et de l'emploi. Un accent particulier doit être mis sur le développement du secteur manufacturier et des services.

Le Rapport sur le Bilan des 9 ans de mise en œuvre du Programme de la renaissance est joint en annexe du présent document.

Source : CAPEG/Cabinet du Premier Ministre

L'inflation a été maîtrisée en dessous de la norme communautaire de 3% au maximum, avec un taux de 1,5% en 2019 après 2,7% en 2018, notamment à la faveur des mesures de ventes à prix modéré et de la distribution gratuite de vivres par le Gouvernement.

Au plan des **finances publiques**, des bonnes performances ont été enregistrées entre 2017 et 2019, malgré le contexte sécuritaire défavorable dans la sous-région. Le déficit budgétaire, dont compris, est passé de 4,1% du PIB en 2017 à 3,0% en 2018 et se situerait à 2,9% du PIB en 2019. Ce déficit est ressorti à 3,6% du PIB en moyenne sur la période.

La situation provisoire des finances publiques à fin décembre 2019 s'est traduite par des recettes et des dépenses totales respectives de 848,5 milliards et 1.631,5 milliards. Il en résulte un déficit global, base engagements, de 783,3 milliards contre 642,9 milliards à fin décembre 2018.

En prenant en compte la variation nette d'arriérés, le déficit budgétaire, base caisse, ressort à 786,2 milliards. Ce gap a été résorbé grâce à la mobilisation de 782,9 milliards de ressources extérieures et à un financement intérieur net de 3,4 milliards, dont bancaire pour -148,5 milliards et non bancaire pour 151,9 milliards.

La situation monétaire en 2019 s'est traduite par un regain des actifs extérieurs nets, une expansion de la masse monétaire et un repli des créances intérieures.

En ligne avec l'évolution de ses contreparties, la masse monétaire a enregistré une hausse de 15,1% en variation annuelle, pour ressortir à 1.295,8 milliards à fin décembre 2019.

La situation provisoire relative aux **échanges extérieurs**, au titre de l'année 2019, se caractériserait par une légère amélioration de 0,1% du déficit des transactions courantes et de capital relativement à l'année précédente. En effet, les transactions courantes et de capital sont ressorties déficitaires de 555,7 milliards en 2019 contre un déficit de 556,2 milliards en 2018, imputable à l'amélioration de la balance des revenus secondaires (+88,1 milliards) et du compte de capital (+22,8 milliards), atténué principalement par la dégradation de la balance des biens et services (-105,9 milliards).

En ce qui concerne la convergence au sein de l'UEMOA, sur cinq (5) critères, le Niger a respecté deux (2) en 2019, à savoir le taux d'inflation et le taux d'endettement. Les critères non respectés concernent le solde budgétaire global dont compris en pourcentage du PIB, le taux de pression fiscale et le ratio masse salariale en pourcentage des recettes fiscales.

Pour l'année 2020, l'activité économique connaît un repli lié à la crise de la COVID-19 qui provoquerait une inflation, une baisse de la croissance économique et une perte d'emplois, dont l'ampleur serait fonction de sa propagation sur le territoire national et de sa durée au niveau mondial.

Les **prévisions de croissance du PIB réel** en 2020 passeraient de 6% prévu initialement à 1,2%, soit une décélération de 4,8 points de pourcentage.

En ce qui concerne l'**inflation**, mesurée par l'Indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC) au niveau national, elle se situerait à 2,8%, en lien notamment avec la faible production agricole de 2019 et les difficultés d'approvisionnement.

Au niveau des **finances publiques**, la crise aura pour impact une dégradation du déficit budgétaire, à travers des pertes de recettes fiscales et une augmentation des dépenses publiques.

Les pertes de recettes sont évaluées à 199 milliards par rapport aux prévisions initiales de 997 milliards, dont 117,6 milliards au titre de la Direction générale des impôts, 78,4 milliards au titre de la Direction générale des Douanes et 3 milliards des recettes non fiscales, soit 2,5% du PIB 2020.

Les dépenses augmenteraient de 86,1 milliards, en lien avec la mise en œuvre du plan de riposte à la pandémie de la Covid-19.

Le déficit budgétaire pour l'année 2020 se dégraderait d'un niveau de 2,7% du PIB, projeté initialement à 5,8% du PIB.

L'encours de la dette publique en 2019 est ressorti à 2.978,16 milliards de FCFA, soit 40,3% du PIB. Pour l'année 2020, ce ratio est projeté à 46,5% du PIB, dont 34,1% du PIB pour la dette extérieure et 12,4% pour la dette intérieure.

En ce qui concerne les **échanges extérieurs**, la situation serait caractérisée par un déficit courant et un excédent du compte d'opérations financières. La balance des transactions courantes s'établirait à -13% du PIB en 2020 contre -12,2% en 2019, en rapport avec l'accroissement des importations de biens d'équipement.

L'évolution de la **situation monétaire** pour 2020 serait marquée par une détérioration des avoirs extérieurs nets (-21,4 milliards), en ligne avec le reflux des exportations, notamment pétrolières, contrasté par le regain des appuis extérieurs, et une expansion des créances intérieures (+2,2%) ainsi que de la masse monétaire (+5,0%), favorisée par la normalisation progressive des activités économiques.

II- ORIENTATIONS, CHOIX STRATEGIQUES ET HYPOTHESES DU BUDGET 2021

2.1 Orientations et choix stratégiques du budget 2021

Le budget 2021 prend en compte les orientations du Programme de renaissance et les priorités et choix stratégiques définis par le Gouvernement, notamment dans le Plan de développement économique et social (PDES 2017-2021) et le Programme économique et financier (PEF 2017-2020) conclu avec le Fonds monétaire international (FMI).

Pour l'année 2021, la politique budgétaire est orientée de manière spécifique sur la gestion de la sortie de crise sanitaire induite par la COVID-19 et de ses impacts socioéconomiques et financiers. Elle sera également consacrée à la mise en œuvre des actions de relance de l'économie.

Toutefois, les actions de relance devront s'inscrire dans un cadre permettant un retour progressif aux équilibres financiers, à travers une mobilisation forte des ressources internes et une meilleure allocation et efficacité des dépenses.

La politique de financement restera essentiellement ancrée, d'une part, sur le recours à un endettement prudent axé sur les ressources concessionnelles et, d'autre part, sur les partenariats public-privé de type BOOT. Par ailleurs, le Gouvernement s'attachera au développement du secteur privé à travers l'amélioration du climat des affaires et le renforcement du capital humain ainsi que la réduction des coûts des facteurs de production, transport et énergie notamment.

Les actions de promotion du développement du secteur financier seront confortées avec l'installation de nouvelles banques et l'élargissement du réseau existant. L'année 2021 consacrera également la mise en œuvre effective de la Stratégie nationale de finance inclusive révisée et celle du fonds de soutien au financement des PMI/PME.

Au niveau des dépenses, les mesures de rationalisation et d'amélioration de leur qualité et efficacité seront renforcées par la poursuite de la réforme sur le budget-programme et la modernisation des systèmes informatisés de suivi de l'exécution du budget et des marchés publics. De plus, les mesures initiées au cours de l'année 2020 seront poursuivies pour renforcer la discipline et la transparence budgétaires.

Le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre du Plan de riposte à la pandémie de la COVID-19 particulièrement au niveau des composantes 4 « atténuation des impacts économiques » et 5 « renforcement de la résilience des producteurs du secteur agro-pastoral ».

2.2 Hypothèses de projection

Les principales hypothèses qui sous-tendent les prévisions budgétaires 2021 sont les suivantes :

Au plan international :

- la reprise de la croissance économique mondiale à 5,2%, après la récession de 2020 (-4,4%) ;

- les prix mondiaux se rétabliront avec une inflation de 1,9% en moyenne annuelle ;

- les cours moyens du pétrole brut reprendront pour se situer à 46,7 USD par baril ;

- le cours moyen de l'uranium se situerait à 33,9 USD par livre ;

- le cours moyen de l'once d'or s'établirait à 1.850 USD ;

- le taux de change moyen USD/FCFA à 585,7 ;

Au plan régional :

- la reprise de la croissance économique à la faveur des plans de relance mis en œuvre par les Etats ;
- l'accélération de l'intégration économique avec la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continental africaine (ZLECAF) et de la monnaie unique de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ;
- l'amélioration de la situation sécuritaire grâce aux actions coordonnées des Etats à travers les différentes forces multinationales engagées dans la lutte contre le terrorisme.

Au niveau national :

- la maîtrise de la pandémie de la COVID-19 et la reprise des activités économiques ;
- une pluviométrie normale et bien repartie dans le temps et dans l'espace ;
- le raffermissement de la stabilité sociopolitique et sécuritaire ;
- la consolidation et la capitalisation des acquis du PDES ;
- la poursuite des projets phares du Gouvernement relatifs aux constructions d'infrastructures publiques ;
- la construction du pipeline pour l'exportation du pétrole brut ;
- la construction de la cimenterie de Dangoté ;
- la poursuite de la mise en œuvre de l'initiative 3N et du MCC et les travaux du barrage de Kandadjé dans le domaine agro-pastoral ;
- la poursuite du programme économique et financier et la mise en œuvre des réformes des finances publiques ;
- la mobilisation conséquente des ressources extérieures.

La quantification des hypothèses du scénario central se présente comme suit :

- un volume de pluviométrie d'au moins 500 mm ;
- un taux de croissance du cheptel maintenu à 4,4% en moyenne ;
- un taux de croissance de la branche « pêche forêt » fixé à 4,8% ;
- un taux de croissance des industries extractives à 2% en 2021 et 39% en moyenne ;
- un taux de croissance des activités de fabrication à 9,1% en 2021 et 8,6% en moyenne ;
- un taux de croissance de la production et distribution d'électricité, gaz et eau à 7,1% en 2021 et 6,6% en moyenne ;
- un taux de croissance de la branche construction à 31,6% en 2021 et 14,2% en moyenne ;
- un taux de croissance de la valeur ajoutée du secteur tertiaire marchand à 10,6% en 2021 et 6,4% en moyenne ;

- le maintien des taux apparents par type d'impôt au niveau de leurs moyennes historiques ;

- le maintien du niveau des dons à 540 milliards en 2021 et en moyen à 502 milliards par an ;

- un prix de l'or en dollars par once à 1.650 en 2021 et 1.950 en moyenne ;

- un prix de cession CNPC SORAZ à 45,8 dollars en 2021 et 48,4 dollars en moyenne ;

- une production du pétrole brut à 20.000 barils/jour en 2021, 50.000 en 2022 et 70.000 en 2023 ;

- une production de l'uranium qui se situerait à 2.046 tonnes en 2021, 1.720 en 2022 et 1.603 en 2023 ;

- une production d'or qui se situerait à 51.688 onces en moyenne.

Sur la base de ces hypothèses, le taux de croissance réel du PIB s'établirait à 6,9% en 2021, 12,8% en 2022 et 11,1% en 2023, soit une moyenne de 10,3% sur la période 2021-2023 contre 1,2% en 2020. Cette croissance reflèterait principalement l'orientation favorable de l'activité dans les trois secteurs.

L'inflation serait maintenue, en moyenne annuelle à 2,0%, en dessous de la limite maximale de 3,0% fixée par l'UEMOA.

III- CONFIGURATION DU BUDGET DE L'ETAT 2021 ET DISPOSITIONS NOUVELLES

Le cadrage budgétaire pour l'exercice 2021 repose sur les paramètres suivants : i) une croissance du PIB de 8,1% ; ii) un taux d'inflation projeté à 2,0% ; iii) un cours du baril de pétrole à 55,3 dollars avec une production de 20.000 barils/jour ; iv) un solde budgétaire global dons compris de -4,8% du PIB ; v) un déficit extérieur courant dons compris plafonné à environ 16,5% du PIB.

Sur la base de ces paramètres, l'évaluation des ressources et des charges du projet de budget 2021 se présente comme suit :

3.1 Evaluation des ressources du budget général de l'Etat 2021

Les ressources budgétaires sont projetées à 2.644,53 milliards de FCFA en 2021 contre 2.514,40 milliards de FCFA dans le deuxième collectif budgétaire 2020, soit une augmentation de 5,18%. Les ressources budgétaires connaîtraient une croissance moyenne de 2,1% sur la période 2021-2023 et s'établiraient à 2.564,34 milliards en 2023. Les détails des projections des ressources sont indiqués dans le tableau suivant.

Tableau 1 : Répartition par grandes natures des recettes du budget général (en milliards de FCFA)

Nature des recettes	LFR2-2020	LFI-2021	Variation	
			Montant	%
12. Dons projets et legs	631,39	608,96	-22,43	-3,55%
14. Emprunts obligataires	249,46	298,64	49,18	19,71%
15. Emprunts projets	212,69	337,33	124,64	58,60%
16. Emprunts budgétaires	363,31	94,49	-268,82	-73,99%
70. Ventes de produits et services	5,03	5,76	0,73	14,55%
71. Recettes fiscales	980,51	1 251,10	270,59	27,60%
72. Recettes non fiscales	27,33	20,77	-6,55	-23,99%
75. Recettes exceptionnelles	42,68	27,30	-15,38	-36,03%
77. Produits financiers	2,00	0,19	-1,81	-90,69%
Total	2 514,40	2 644,53	130,14	5,18%

Le tableau ci-dessus fait ressortir que par rapport à l'année 2020, les recettes internes augmenteraient de 247,57 milliards, soit 23,41% tandis que les recettes externes baissent de 166,61 milliards, soit 13,80% en valeur relative. Les obligations du Trésor connaîtraient une hausse de 49,18 milliards, soit 19,71%.

3.1.1 Recettes internes

Pour l'année 2021, les recettes internes prévues s'élèvent à un montant de 1.305,11 milliards. Elles représentent 49,35% des prévisions budgétaires totales et se décomposent comme suit :

(i) Recettes fiscales

Les recettes fiscales sont projetées à 1.251,10 milliards de FCFA en 2021 contre 980,51 milliards de FCFA en 2020, représentant un accroissement de 27,60% ou 270,59 milliards.

L'accroissement des recettes fiscales traduit essentiellement l'effet de rattrapage après la baisse des recouvrements induite par la pandémie de la COVID-19 et les mesures de relance des activités économiques.

Les impôts sur biens et services connaîtraient une hausse qui résulterait de la performance de la TVA intérieure, avec la reprise des activités économiques et l'opérationnalisation du système de facturation électronique de la TVA, suivi de l'accroissement notable de la redevance ad valorem du fait du démarrage de l'exportation du brut en 2022.

Les impôts sur les revenus enregistraient également une performance qui proviendrait de la bonne tenue des Impôts sur les revenus, les bénéfices et les gains en capital, de l'impôt sur les salaires versés et des autres rémunérations, imprégnée par le dynamisme de l'activité économique.

(ii) Recettes non fiscales

Les recettes non fiscales sont constituées essentiellement des revenus du domaine, des amendes et condamnations diverses, des produits financiers, les ventes de produits et services. Elles sont évaluées à un montant de 20,77 milliards, en baisse de 6,55 milliards par rapport à 2020.

(iii) Recettes exceptionnelles

Elles sont constituées pour l'essentiel du produit des valeurs mobilières et des autres recettes diverses. Ces ressources sont évaluées à un montant de 27,30 milliards contre 42,68 milliards en 2020, soit une baisse de 15,38 milliards.

3.1.2 Ressources extérieures

Les ressources extérieures sont constituées des appuis budgétaires et des aides projets. Leur prévision s'élève à un montant de 1040,78 milliards contre 1.207,39 milliards en 2020, soit une baisse de 166,61 milliards.

Les appuis budgétaires, composés des aides budgétaires et des emprunts- programmes, sont projetés sur la base des informations disponibles sur les intentions des partenaires en matière d'appuis budgétaires. Ainsi, les prévisions retenues sont de 245,45 milliards de FCFA en 2021, comprenant 150,96 milliards d'aides budgétaires et 94,49 milliards d'emprunts programmes. En moyenne, les appuis budgétaires atteindraient 173,75 milliards sur la période 2021-2023.

Les aides projets sont constituées des dons et emprunts-projets. Elles sont projetées à 795,33 milliards de FCFA en 2021 et ressortiraient en moyenne à 636,33 milliards de FCFA entre 2021 et 2023. Pour l'année 2021, les dons et emprunts projets ressortiraient respectivement à 458,00 milliards et 337,33 milliards.

3.1.3 Obligations du Trésor

Les émissions d'obligations du Trésor sur le marché financier régional sont prévues pour un montant de 298,64 milliards en 2021 contre 249,46 milliards en 2020, soit une hausse de 49,18 milliards, en lien avec la politique d'endettement prudent du Gouvernement.

3. 2 Evaluation des dépenses budgétaires de l'Etat 2021

Les prévisions 2021 au titre des dépenses budgétaires totales s'élèvent à un montant de 2.644,53 milliards de FCFA contre 2.514,40 milliards FCFA en 2020, soit une augmentation de 130,14 milliards FCFA en valeur absolue, correspondant à 5,18% en valeur relative.

Le tableau qui suit présente leur évolution par grande masse :

Tableau 2 : Évolution des prévisions des dépenses budgétaires de l'Etat par catégorie (en milliards de FCFA) :

Libellés	LFR2_2020	LFI2021	Variation	
			Montant	%
1. Dette publique	459,13	371,02	-88,11	-19,19%
2. Dépenses de personnel	295,76	317,94	22,18	7,50%
3. Biens et services	138,40	150,44	12,04	8,70%
4. Transferts et subventions	298,86	324,88	26,02	8,70%
5. Investissements	1 322,24	1 480,26	158,01	11,95%
-Investissements sur ressources propres, dont :	688,70	684,94	-3,76	-0,55%
Investissements PIE Trésor	357,94	517,26	159,31	44,51%
Investissements administratifs	330,76	167,69	-163,07	-49,30%
- Investissements PPTE	2,58	0,00	-2,58	-100,00%
- Investissements extérieurs, dont	630,97	795,31	164,34	26,05%
Dons	418,28	457,98	39,71	9,49%
Prêts	212,69	337,33	124,64	58,60%
Total des dépenses	2 514,40	2 644,53	130,14	5,18%

i) Charges de la dette publique

Pour l'année 2021, les charges au titre de la dette publique sont évaluées à 371,02 milliards, accusant ainsi une baisse de 88,11 milliards par rapport à 2020, soit à un taux de -19,19%.

ii) Dépenses de personnel

Elles sont évaluées à 317,94 milliards en 2021, contre 295,75 milliards en 2020, accusant une hausse de 22,18 milliards. Cette progression reflète l'évolution normale de la masse salariale, prenant en compte principalement les réintégrations de solde suite à des retours des situations administratives particulières, les avancements et reclassements, ainsi que l'incidence des recrutements à opérer suivant les priorités définies par le Gouvernement.

iii) Dépenses d'acquisition de biens et services

Les dépenses d'acquisition de biens et services, projetées à 150,44 milliards en 2021, connaissent une hausse de 12,04 milliards par rapport à 2020, soit 8,70%, devant permettre d'assurer le fonctionnement des services de l'Etat.

iv) Subventions et transferts

Les dépenses de subventions et transferts passeraient de 298,86 milliards en 2020 à 324,88 milliards en 2021, soit une augmentation de 26,02 milliards, représentant 8,70%.

Cette hausse est essentiellement imputable aux transferts courants aux ménages en particulier, les pécules des enseignants et agents de santé et les aides sociales.

v) Dépenses d'investissements exécutés par l'Etat

Les dépenses d'investissements sont prévues pour 1.480,26 milliards en 2021, soit 55,97% du budget total, augmentant de 158,01 milliards par rapport à 2020, soit 11,95%, en liaison essentiellement avec l'augmentation des dépenses sur ressources extérieures d'environ 164,34 milliards.

Elles sont réparties entre les dépenses d'investissements sur ressources propres pour 684,94 milliards et sur ressources extérieures pour 795,31 milliards.

IV- COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR

Les Comptes spéciaux du Trésor (CST) sont évalués en recettes et en dépenses à un montant de 25,37 milliards.

V- BUDGET DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

La dotation globale du budget général au budget de l'Assemblée nationale et de ses organes s'élève à un montant de 20,1 milliards. Cette dotation a été faite conformément aux dispositions de la loi n° 2012-09 du 26 mars 2012 portant loi organique relative aux lois de finances.

VI- PRÉSENTATION DES NOUVELLES MESURES FISCALES

Concernant la fiscalité intérieure, les propositions de nouvelles mesures portent sur les impôts et taxes ci-après :

EN MATIERE D'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

La mesure porte sur l'abandon de la limitation de la déductibilité des charges liées à l'acquisition de produits alimentaires du cru auprès d'un non assujetti. Ces charges sont désormais intégralement déductibles lorsqu'elles sont matérialisées par un reçu et portent sur les produits alimentaires non transformés dont la liste est annexée à la Directive 02/2009/CM/Uemoa du 27 mars 2009, à l'exclusion des produits cités au point 1 de ladite liste.

EN MATIERE DE TAXATION SPECIFIQUE

Il est proposé l'éligibilité des promoteurs fournissant des infrastructures passives de télécommunication à la Taxation spécifique.

Il s'agit de personnes physiques ou morales qui mettent à la disposition de leurs clientèles, principalement des opérateurs de téléphonie et fournisseurs d'accès internet, des infrastructures, dites passives, de télécommunication (pylônes, génie civil, groupes électrogènes, baies énergies, climatiseurs, batteries, panneaux solaires, turbines éoliennes, réservoirs de gasoil...).

Cette taxation spécifique est prévue en matière de Taxe immobilière des personnes morales (TIPM) et de Taxe

professionnelle (TP). C'est ainsi qu'en matière de TIPM, la taxation spécifique appliquée aux infrastructures passives de télécommunication se traduit par une réduction d'impôt de 50% et en matière de TP, le droit proportionnel est ramené de 10% de la valeur locative des immeubles servant à l'exercice de la profession à 3% de la même valeur locative.

EN MATIERE DE TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

Il est proposé deux (2) mesures. La première vise à exclure du champ d'application de la TVA déterminée fictivement, prévue à l'article 225 ter du CGI, les opérations d'acquisition des produits du cru. A cet effet, l'acquisition de ces produits constitue une exception au principe de la retenue à la source de la TVA fictive. Elle ne donne pas lieu au calcul, à la retenue et au versement de la TVA déterminée fictivement.

La deuxième mesure vise à adapter notre dispositif fiscal au système de facturation électronique institué par la Loi de finances pour l'exercice budgétaire 2020.

C'est ainsi qu'il est proposé la modification des articles 251, 368 bis, 368 ter, 368 quinques et 953 du CGI.

L'article 251 pose le principe de la facturation électronique et fixe son champ d'application. En outre, il précise les mentions obligatoires d'une facture délivrée par un assujetti non encore doté d'un système de facturation électronique tout comme l'article 368 quinques précise les mentions obligatoires d'une facture délivrée par un assujetti disposant d'un système de facturation électronique.

Quant à l'article 368 bis, il définit les concepts de facture électronique, de système de facturation électronique et précise les spécifications techniques auxquelles doivent satisfaire les logiciels de facturation.

Enfin, les articles 368 ter et 953 répertorient les sanctions encourues en cas de manquements dans l'utilisation du système de facturation de machines électroniques ou d'utilisation d'un système de facturation non homologué par la DGI.

EN MATIERE DE REGIME D'IMPOSITION

La mesure porte sur la modification de l'article 328. Elle vise à faire relever, désormais, de plein droit, du régime réel normal d'imposition certaines catégories professionnelles disposant de compétences avérées pour faire face aux exigences déclaratives dudit régime (professions libérales, entreprises constituées sous forme sociétale) ou qui, par essence, exercent des activités pourvoyeuses de TVA parce qu'en relation directe avec le consommateur final (magasins à rayons multiples). Elle permettra ainsi d'empêcher à des professions libérales et des filiales ou succursales de multinationales d'exercer sous le régime de l'impôt synthétique applicable aux informels.

Dans le même ordre d'idée, il est proposé de laisser aux entreprises, personnes physiques ou morales, autres que celles visées plus haut, qui débutent leurs activités, de choisir librement leur régime d'imposition.

Cependant, il est laissé à l'administration fiscale la possibilité de remettre en cause le choix et imposer le contribuable au régime d'imposition correspondant au chiffre d'affaires que ce dernier a effectivement réalisé dans les conditions fixées au point 5) de l'article 368 bis.

EN MATIERE DE CONTROLE FISCAL

La mesure vise à conférer aux Avis de mise en recouvrement (AMR) établis sur la base des procès-verbaux de l'Unité ad hoc de répression de la délinquance fiscale, valeur de notification définitive une fois le PV établi.

EN MATIERE CONTENTIEUSE

Il est proposé la modification de l'article 1008 pour faire obligation à tout réclamant qui n'a pas reçu avis de la décision de l'administration fiscale dans le délai de trois (3) mois, suivant la date de présentation de sa demande, de saisir le Comité arbitral de recours fiscaux (CARFI) qui dispose d'un délai de trois (3) mois pour se prononcer.

Dans la législation actuelle, la saisine du CARFI reste une faculté, ce qui pose le problème de la validité des garanties constituées pour la requête formulée devant le Directeur général des impôts.

EN MATIERE DE REGIMES DEROGATOIRES

Concernant les grands projets miniers, il est proposé la réduction de l'exonération de la Taxe professionnelle, actuellement permanente, aux cinq (05) premières années d'exploitation.

Relativement au Protocole d'accord type, il est proposé l'exclusion de la TVA sur les prestations de services ainsi que des exemptions d'impôts et taxes indirects accordées aux ONG dans le cadre des actions concourant directement à la réalisation de leurs projets.

Concernant la fiscalité de porte, les mesures proposées sont d'ordre administratif et fiscal.

Les mesures administratives portent sur la perception des redevances statistiques et la détermination par voie administrative de la base taxable des marchandises en transit-réexportation.

Les mesures fiscales portent sur :

- l'exonération à l'exportation des animaux sur pieds, des produits agro-sylvo-pastoraux et des produits pastoraux ;
- l'exonération des droits et taxes à l'importation des engrains, des intrants agricoles et des aliments pour bétail ;
- la révision des taux de la Taxe spéciale à la réexportation sur certains produits.

Tels sont les motifs justifiant le présent projet de loi, portant loi de finances pour l'année budgétaire 2021.

Le Ministre des finances

Mamadou Diop

LOI

Loi n° 2020-067 du 10 décembre 2020 portant loi de finances pour l'année budgétaire 2021

Vu la Constitution du 25 novembre 2010 ;

Vu la loi n° 2012-09 du 26 mars 2012 portant loi organique relative aux lois de finances ;

Le Conseil des Ministres entendu,

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

PREMIERE PARTIE**TITRE PREMIER : MESURES PERMANENTES****A/ DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES**

Article premier : A compter du 1er janvier 2021, l'article 16 de la Section I du Titre I du Livre premier du Code général des impôts est modifié ainsi qu'il suit :

Article 16 (nouveau) :

1) Pour être admise en déduction, une charge doit satisfaire aux conditions cumulatives suivantes :

a) être exposée dans l'intérêt direct de l'exploitation ou se rattacher à la gestion normale de l'entreprise ;

b) correspondre à une charge effective et être appuyée de justifications suffisantes ;

c) se traduire par une diminution de l'actif net de l'entreprise ;

d) être comprise dans les charges de l'exercice au cours duquel elle a été engagée ;

e) ne pas être exclue par une disposition fiscale particulière.

2) Par ailleurs, pour être admis en déduction, les factures ou les documents en tenant lieu doivent porter les mentions obligatoires visées à l'article 251 (nouveau) pour les contribuables qui ne sont pas encore dotés du système de facturation électronique et à l'article 368 quinque (nouveau) pour ceux qui en sont dotés.

3) Pour être admise en déduction du bénéfice imposable, toute charge se rapportant à une transaction d'un montant supérieur ou égal à trois millions (3.000.000) de francs CFA, doit faire l'objet de règlement par procédé bancaire.

4) Peuvent être admis en déduction du bénéfice imposable, les achats de produits alimentaires du cru auprès d'un fournisseur non immatriculé.

Les achats doivent être matérialisés par un reçu, délivré par le fournisseur non immatriculé, qui doit être conservé par l'opérateur économique à titre de pièce justificative.

Toutefois, ne sont concernés par cette déduction que les produits alimentaires non transformés dont la liste est annexée à la Directive 02/2009/CM/UEMOA du 27 mars 2009, à l'exclusion des produits cités au point 1 de ladite liste.

Article 2 : A compter du 1er janvier 2021, les articles 169 quinque et 169 sexies de la Section III du Titre II du Livre premier du Code général des impôts sont modifiés comme suit :

Art. 169 quinques (nouveau) : Peuvent bénéficier d'une taxation spécifique :

1) les personnes morales qui réunissent les conditions suivantes :

a) être un établissement public à caractère industriel, commercial, artisanal, culturel, sportif, sanitaire, social, agricole et/ou pastoral, scientifique ou professionnel, ou une société concessionnaire à caractère commercial, professionnel ou artisanal ;

b) justifier d'un montant d'investissement supérieur ou égal à cinq cent millions (500 000 000) de francs CFA ;

c) bénéficier de l'intervention de l'Etat ou de ses démembrements dans le financement pour une part supérieure à cinquante pour cent (50%) du montant total des investissements ;

d) avoir un montant brut de l'impôt supérieur ou égal au tiers (1/3) du montant des recettes annuelles générées.

2) les promoteurs, personnes physiques ou morales qui remplissent les conditions suivantes :

a) être porteur d'un projet de construction d'un marché ou d'un ensemble immobilier locatif, à usage professionnel, agréé par les services compétents de l'Etat ou des collectivités territoriales ;

b) justifier d'un montant d'investissement supérieur ou égal à cinq cent millions (500.000.000) de francs CFA.

3) les promoteurs, personnes physiques et morales qui remplissent les conditions suivantes :

a) être agréé par les services compétents de l'Etat ou des collectivités territoriales pour la fourniture d'infrastructures passives de télécommunication à usage professionnel ;

b) justifier d'un montant total d'investissement supérieur ou égal à vingt (20) milliards de francs CFA.

Art. 169 sexies (nouveau) : La taxation prévue à l'article précédent est établie comme suit :

- un abattement de 50% au profit des établissements publics visés au point 1) de l'article 169 quinque (nouveau) ;

- une réduction d'impôt de :

- 95% pour les établissements publics à caractère sportif, culturel, social, sanitaire, agricole et/ou pastoral et scientifique ;

- 75% pour les établissements publics et les sociétés concessionnaires à caractère industriel, commercial, professionnel ou artisanal ;

- 50% pour les promoteurs de marchés et ensembles immobiliers ;

- 50% pour les promoteurs fournissant des infrastructures passives de télécommunication à usage professionnel.

Article 3 : A compter du 1er janvier 2021, l'article 176 de la Section IV du Titre II du Livre premier du Code général des impôts est modifié comme suit :

Art. 176 (nouveau) : Le droit proportionnel est égal à 10% de la valeur locative des immeubles servant à l'exercice de la profession, qu'ils soient occupés à titre onéreux ou à titre gratuit, à l'exception toutefois des locaux servant à l'habitation. La valeur locative à retenir est définie aux articles 167 à 169 ter du présent Code.

Le droit proportionnel ne peut être inférieur au quart (1/4) du droit fixe.

Pour les contribuables éligibles à la taxation spécifique prévue à l'article 169 sexies, le droit proportionnel est égal à :

- 1,5% de la valeur locative pour les établissements publics ;
- 3% de la valeur locative pour les promoteurs de marchés et ensembles immobiliers ;
- **3% de la valeur locative pour les promoteurs fournissant des infrastructures passives de télécommunication à usage professionnel ;**

Article 4 : A compter du 1er janvier 2021, les articles 225 ter et 251 de la Section I du Titre III du Livre premier du Code général des impôts sont modifiés comme suit :

Art. 225 ter (nouveau) : Toute personne physique ou morale assujettie à la TVA qui acquiert des biens ou services auprès d'un non assujetti à la TVA est tenue de calculer, de retenir à la source et de reverser la TVA déterminée fictivement sur l'opération.

L'acquisition des produits du cru prévue au point 4) de l'article 16 nouveau ne donne pas lieu au calcul, à la retenue et au versement de la TVA déterminée fictivement.

Art. 251(nouveau) : Tout assujetti à la taxe sur la valeur ajoutée, qui livre des biens ou rend des services à un client ou qui lui réclame des acomptes, rendant de ce fait la taxe exigible, doit lui délivrer une facture électronique conforme aux spécifications prévues à l'article 368 quinque (nouveau).

Les assujettis non encore dotés de système de facturation électronique délivrent une facture ou un document en tenant lieu.

Les factures ou documents en tenant lieu doivent faire apparaître distinctement :

- la date de facturation ;
- le numéro unique basé sur séquence chronologique et continue ;
- la nature et l'objet de la transaction ;
- le prix hors Taxe sur la valeur ajoutée des biens livrés ou des services rendus ;
- le taux et le montant de la Taxe sur la valeur ajoutée ;
- l'identification précise du redéuable qui délivre la facture, notamment ses raison sociale, nom, adresse, numéro d'immatriculation au registre du commerce et du crédit mobilier, références bancaires et Numéro d'identification fiscale (NIF) ;
- l'identification du client, notamment ses nom, adresse, raison sociale et Numéro d'identification fiscale (NIF).

Article 5 : A compter du 1er janvier 2021, l'article 256 bis de la Section I du Titre III du Livre premier du Code général des impôts est abrogé.

Art. 256 bis : Lorsqu' au titre d'un trimestre civil donné, le montant de la Taxe sur la valeur ajoutée nette déclaré par un contribuable relevant du secteur commerce - distribution est inférieur à 2% du chiffre d'affaires taxable déclaré au titre de la même période, l'administration fiscale est fondée à lui réclamer la différence entre le montant représentatif de 2% de ce Chiffre d'affaires et le montant de la Taxe sur la valeur ajoutée payée.

Ce minimum de paiement constitue un crédit de TVA à faire valoir sur les déclarations ultérieures. (Abrogé)

Article 6 : A compter du 1^{er} janvier 2021, l'article 328 de la section III du Titre IV du Livre Premier du Code général des impôts est modifié ainsi qu'il suit :

Art. 328 (nouveau) : En matière d'impôt sur les bénéfices et de taxe sur la valeur ajoutée, les entreprises relèvent de l'un des trois régimes ci-après :

- 1) Le régime réel normal :

Le régime réel normal s'applique de plein droit :

- aux personnes morales constituées sous forme de sociétés ;

- aux entreprises, personnes physiques, dont le chiffre d'affaires hors Taxe sur la valeur ajoutée excède 200 millions de francs CFA ;

- aux contribuables exerçant une profession libérale ;
- aux magasins à rayons multiples d'une surface utile d'au moins cinquante mètres carré (50m²).

En tant que de besoin, ces dispositions sont précisées par voie réglementaire.

Les contribuables soumis au régime réel normal doivent tenir une comptabilité conforme aux dispositions du SYSCOHADA.

- 2) le régime réel simplifié d'imposition

a) Le régime réel simplifié s'applique aux entreprises personnes physiques ou morales dont le chiffre d'affaires hors Taxe sur la valeur ajoutée est compris entre 100 et 200 millions de francs CFA.

b) aux entreprises soumises à l'impôt synthétique, ayant formulé l'option et adhéré à un Centre de gestion agréé.

Les contribuables soumis au régime réel simplifié doivent tenir une comptabilité conforme aux dispositions du SYSCOHADA

- 3) Le régime de l'impôt synthétique

Le régime de l'impôt synthétique s'applique, sauf option formulée dans les conditions visées au point b ci-dessus, aux entreprises personnes physiques ou morales, dont le Chiffre d'affaires tous droits et taxes compris est inférieur à 100 millions de francs CFA.

4) Choix du régime d'imposition

Les entreprises, personnes physiques ou morales, autres que celles visées aux premier, deuxième et troisième tiret du point 1) du présent article, qui débutent leurs activités choisissent, librement, leur régime d'imposition.

Toutefois, l'administration fiscale peut remettre en cause le choix et imposer le contribuable au régime d'imposition correspondant au chiffre d'affaires que ce dernier a effectivement réalisé dans les conditions fixées au point 5) du présent article.

5) Changement de régime d'imposition

Les entreprises soumises au régime réel normal, dont le chiffre d'affaires baisse en dessous de la limite de 200 millions, ne sont soumises au régime réel simplifié ou au régime de l'impôt synthétique, que lorsque leur chiffre d'affaires est resté inférieur à cette limite pendant une période fixée par voie de circulaire du Directeur général des impôts.

Les entreprises soumises au régime réel simplifié dont le chiffre d'affaires baisse en dessous de la limite de 100 millions, ne sont soumises au régime de l'impôt synthétique, que lorsque leur chiffre d'affaires est resté inférieur à cette limite pendant une période fixée par voie de circulaire du Directeur général des impôts.

Les entreprises soumises au régime réel simplifié, dont le chiffre d'affaires est supérieur à 100 millions, ne sont soumises au régime réel normal que lorsque leur chiffre

d'affaires est resté supérieur à cette limite pendant une période fixée par voie de circulaire du Directeur général des impôts.

Les entreprises soumises à l'impôt synthétique dont le chiffre d'affaires est supérieur à 100 millions ne sont soumises au régime réel simplifié ou au régime réel normal, que lorsque leur chiffre d'affaires est resté supérieur à cette limite pendant une période fixée par voie de circulaire du Directeur général des impôts.

Article 7 : A compter du 1^{er} janvier 2021, les articles 368 bis, 368 ter et 368 quinque de la Section 14 du Titre IV du Livre premier du Code général des impôts sont modifiés ainsi qu'il suit :

Art. 368 bis (nouveau) : 1- Tout assujetti, qui livre des biens ou fournit des services pour les besoins d'un autre assujetti ou d'un consommateur ordinaire est tenu de leur délivrer une facture électronique dans les conditions fixées à l'article 368 quinque (nouveau).

2-La facture électronique est une facture émise et transmise via un système électronique de facturation homologué par la Direction générale des impôts.

3-Un système électronique de facturation est une unité de facturation ou un logiciel de facturation homologué par la Direction générale des impôts et relié à un module de contrôle de facturation.

Le système électronique de facturation peut être également présenté sous une version dématérialisée.

4-Les logiciels de facturation doivent satisfaire aux spécifications techniques émises par la Direction générale des impôts et respecter les critères d'inaltérabilité, de sécurisation, de conservation et d'archivage des données en vue du contrôle de l'administration fiscale. Ils sont homologués quand ils obtiennent le certificat individuel délivré par la Direction générale des impôts pour chaque logiciel.

Le défaut de présentation de ce certificat est sanctionné par l'amende prévue à l'article 953 (nouveau).

5-En tant que de besoin, les modalités d'application des dispositions du présent article sont précisées par voie réglementaire.

Art.368 ter (nouveau) : Les factures émises par les personnes disposant de système électronique de facturation, qui ne sont pas délivrées par ce système, n'ouvrent pas droit à déduction de la Taxe sur la valeur ajoutée se rapportant aux biens et services facturés et ne constituent pas une charge déductible en matière d'impôt sur les bénéfices.

Art. 368 quinque (nouveau) : Les factures électroniques comportent, obligatoirement, les mentions suivantes :

- le Numéro d'identification fiscale du fournisseur ;
- le numéro d'ordre et la date de la facturation ;
- les nom ou raison sociale, adresse et numéro d'immatriculation au registre du commerce du fournisseur ou son numéro d'inscription au tableau de l'ordre, de la chambre professionnelle ou numéro d'enregistrement de l'organisme ;
- les nom ou raison sociale, le Numéro d'identification fiscale et l'adresse du client ;
- la nature et l'objet de la transaction ;
- la quantité et la désignation précise unitaire des biens et services vendus ;

- le prix unitaire et global par article ;
- le prix total hors Taxe sur la valeur ajoutée ;
- le taux et le montant de la taxe due ;
- le cas échéant, la mention «exonéré» ;
- les précomptes et taxes sur les ventes, le cas échéant ;
- le montant total dû par le client ;
- le code SECeF de la transaction ;
- les éléments de sécurité du système électronique certifié de facturation ;
- la signature.

Article 8 : A compter du 1^{er} janvier 2021, il est créé un article 922 bis à la Section I du Titre VII du Livre premier du Code général des impôts ainsi qu'il suit :

Art. 922- bis (création) : Les procès-verbaux établis par l'unité Ad hoc de répression de la délinquance fiscale au terme de ses opérations de contrôles ont valeur de notifications définitives.

Ils sont transmis aux services gestionnaires pour l'établissement de l'avis de mise en recouvrement aux fins de perception immédiate des montants notifiés tel que prescrit par les dispositions de l'article 943.

Article 9 : A compter du 1^{er} janvier 2021, l'article 953 du Chapitre II du Titre VII du Livre premier du Code général des impôts est modifié ainsi qu'il suit :

Art. 953-(nouveau) : 1- Toute personne soumise à l'obligation d'utiliser les systèmes électroniques certifiés de facturation qui vend des biens et des services sans délivrer une facture électronique établie dans les conditions définies à l'article 368 quinque ou délivre une facture électronique de valeur ou de quantité minorée est passible d'une amende égale à dix (10) fois le montant de la Taxe sur la valeur ajoutée évaluée.

Le montant de l'amende ne peut être inférieur à 500.000 francs CFA.

2-En cas de récidive, le montant de l'amende est porté à vingt (20) fois le montant de la TVA n'ayant pas fait l'objet de facturation électronique.

Le montant de l'amende ne peut être inférieur à 2.000.000 de francs CFA.

3-Tout manquement constaté après l'application de l'amende prévue au point 2 entraîne une autre amende de même montant et la fermeture des locaux professionnels pendant un mois. En cas de nouvelle violation des règles relatives à la facture électronique, il est engagé les poursuites pénales prévues à l'article 994.

4-Sans préjudice des sanctions pénales applicables en matière de cybercriminalité, il est également appliquée une amende de 5 000 000 de francs CFA à toute personne qui :

- cause un dysfonctionnement au système électronique certifié de facturation ;
- fait intrusion et ou se maintient frauduleusement dans le système électronique certifié de facturation de l'entreprise ou dans les serveurs de l'administration ;
- porte atteinte au fonctionnement ou modifie le contenu et les données du système électronique certifié de facturation de l'entreprise après émission du certificat de conformité ;
- accède par effraction numérique à la base de données logée dans les serveurs informatiques de l'administration ;

- met en distribution des systèmes électroniques de facturation non homologués ou permis.

5-Les fournisseurs de logiciel qui ne satisfont pas à l'obligation de mise en conformité dans les délais fixés réglementairement, ou qui procèdent à l'installation de logiciels de facturation non homologués par la DGI pour les personnes assujetties sont passibles d'une amende de 1 000 000 de francs CFA.

En cas de récidive, l'amende est portée à 2 000 000 de francs CFA.

La même amende est applicable aux contribuables disposant de logiciels de facturation et aux éditeurs de logiciels qui ne présentent pas le certificat prévu au point 4) de l'article 368 bis.

6-Toute autre violation non spécifiée de la réglementation relative aux systèmes électroniques certifiés de facturation est passible d'une amende de 1 000 000 de francs CFA.

7-L'application des sanctions prévues au présent article ne fait obstacle ni au paiement de la TVA éludée, ni aux poursuites pénales, sur le fondement de l'article 994, contre les auteurs, co-auteurs et leurs complices.

Article 10 : A compter du 1er janvier 2021, l'article 1008 de la Section I du Chapitre III du Titre VII du Livre premier du Code général des impôts est modifié ainsi qu'il suit :

Art. 1008 (nouveau) : Tout réclamant qui n'a pas reçu avis de la décision de l'administration fiscale dans le délai de trois mois, suivant la date de présentation de sa demande, doit saisir le Comité arbitral de recours fiscaux (CARFI) qui dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer.

Article 11 : A compter du 1^{er} janvier 2021, les Sections III, VI, IX et XI du Chapitre premier du Titre VIII du Livre premier du Code général des impôts, intitulé « Dispositions dérogatoires au droit commun », sont modifiées ainsi qu'il suit :

CHAPITRE PREMIER : DISPOSITIONS RELEVANT DE LA FISCALITE INTERIEURE

SECTION III : DES INVESTISSEMENTS SUR LES GRANDS PROJETS MINIERS

Loi n°2008-30 du 03 juillet 2008 accordant des avantages dérogatoires pour les investissements des grands projets miniers

Article 7 (nouveau) : Le titulaire d'un permis d'exploitation dans le cadre des grands projets miniers bénéficie en sus des avantages fiscaux consentis par la réglementation minière en vigueur à la date de signature de sa convention, des avantages fiscaux suivants :

- exonération de la TVA afférente aux opérations minières pendant la phase de recherche ;
- exonération de la Taxe professionnelle pendant les cinq (05) premières années d'exploitation.

Le titulaire du permis a l'obligation de procéder à toutes les retenues à la source de droit commun en vigueur.

SECTION VI : PROTOCOLE D'ACCORD TYPE (PAT 2016-2020) PRECISANT LES AVANTAGES ALLOUES AUX ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES ET ASSOCIATIONS DE DÉVELOPPEMENT (ONG/AD)

Article 23 (nouveau) : Le Gouvernement s'engage à exempter les Organisations non gouvernementales et associations de développement (ONG/AD) de tous impôts et taxes indirects dans le cadre des actions concourant directement à la réalisation de leurs projets, à l'exclusion de la TVA sur les prestations de services.

DISPOSITIONS RELATIVES AU CODE NATIONAL DES DOUANES

Article 12 : A compter du 1^{er} janvier 2021, la Taxe spéciale à la réexportation (TSR) est perçue suivant les taux fixés dans les tableaux ci-après :

Tableau n°1 : Liste des produits soumis au taux de TSR de 25%

Code NTS/TEC-UEMOA/CEDEAO	Désignation des produits
07.01	Pommes de terre, à l'état frais ou réfrigérés.
09.02	Thé même aromatisé
15.08	Huile d'arachide et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées.
15.11	Huile de palme et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées.
24.03	Autres tabacs et succédanés de tabac, fabriqués : tabacs « homogénéisés » ou « reconstitués » ; extraits et sauces de tabac.
30.01	Glandes et autres organes à usages opothérapiques, de glandes ou d'autres organes ou de leurs sécrétions, héparine et ses sels, autres substances humaines ou animales préparées à des fins thérapeutiques ou prophylactiques non dénommées ni comprises ailleurs
30.02	Sang humain, sang animal préparé en vue d'usages thérapeutiques, prophylactiques ou de diagnostic, antérieurs, autres fractions du sang et produits immunologiques, même modifiés ou obtenus par voie biotechnologique ; vaccins, toxines, cultures de micro-organismes (à l'exclusion des levures) et produits similaires.

30.03	Médicaments (à l'exclusion des produits des n°s30.02, 30.05 ou 30.06) constitués par des produits mélangés entre eux, préparés à des fins thérapeutiques ou prophylactiques, mais ni présentés sous forme de doses, ni conditionnés pour la vente au détail.
30.04	Médicaments (à l'exclusion des produits des n°s30.02, 30.05 ou constitués par des produits mélangés, préparés à des fins thérapeutiques ou prophylactiques, présentés sous forme de doses (y compris ceux destinés à être administrés par voie percutanée) ou conditionnés pour la vente au détail.
30.05	Ouates, gazes, bandes et articles analogues (pansements, sparadraps, sinapismes, par exemple), imprégnés ou recouverts de substances pharmaceutiques ou conditionnés pour la vente au détail à des fins médicales, chirurgicales, dentaires ou vétérinaires.
33.03	Parfums et eaux de toilette.
34.01	Savons : produits et préparation organiques tensio-actifs à usage de savon en barres, en pain, en morceaux ou en sujets frappés, même contenant du savon, produits et préparation organiques tensio-actifs destinés au lavage de la peau, sous forme de liquide ou de crème, conditionnés pour la vente au détail, même contenant du savon, papier, ouates, feutres et non-tissés, imprégnés, enduits ou recouverts de savon ou de détergents.
34.02	Agents de surface organiques (autres que les savons) ; préparations pour lessives (y compris les préparations auxiliaires de lavage) et préparations de nettoyage, même contenant du savon, autres que celles du n°34.01
39.22	Baignoires, douches, éviers, lavabos, bidets, cuvettes d'aisance et leurs sièges et couvercles, réservoirs de chasse et articles similaires pour usages sanitaires ou hygiéniques, en matières plastiques.
52.07	Fils de coton (autres que les fils à coudre) conditionnés pour la vente au détail.
76.06	Tôles et bandes en aluminium, d'une épaisseur excédant 0,2 mm.
84.02	Chaudières à vapeur (générateurs de vapeur), autres que les chaudières pour le chauffage central conçues pour produire à la fois de l'eau chaude et de la vapeur à basse pression ; chaudières dites «à eau surchauffée».
84.71	Machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités; lecteurs magnétiques ou optiques, machines de mise d'informations sur support sous forme codée et machines de traitement de ces informations, non dénommés ni compris ailleurs.
85.07	Accumulateurs électriques, y compris leurs séparateurs, même de forme carrée ou rectangulaire.
85.08	Aspirateurs.
85.43	Machines et appareils électriques ayant une fonction propre, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent Chapitre.
90.13	Dispositifs à cristaux liquides ne constituant pas des articles repris plus spécifiquement ailleurs ; lasers, autres que les diodes laser ; autres appareils et instruments d'optique, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent Chapitre.
90.26	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle du débit, du niveau, de la pression ou d'autres caractéristiques variables des liquides ou des gaz (débitmètres, indicateurs de niveau, manomètres, compteurs de chaleur, par exemple), à l'exclusion des instruments et appareils des numéros 90.14, 90.15, 90.28 ou 90.32
90.27	Instruments et appareils pour analyses physiques ou chimiques (polarimètres, réfractomètres, spectromètres, analyseurs de gaz ou de fumées, par exemple); instruments et appareils pour essais de viscosité, de porosité, de dilatation, de tension superficielle.
90.31	Instruments, appareils et machines de mesure ou de contrôle, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent Chapitre ; projecteurs de profils.

96.08	Stylos et crayons à bille ; stylos et marqueurs à mèche feutre ou à autres pointes poreuses ; stylos à plume et autres stylos ; stylets pour duplicateurs ; porte-mine ; porte-plume, porte-crayon et articles similaires ; parties (y compris les capuchons et les agrafes) de ces articles à l'exclusion de celles du numéro 96.09.
96.19	Serviettes et tampons hygiéniques, couches et linges pour bébés et articles similaires, en toutes matières.

Tableau n°2 : Liste des produits soumis au taux de TSR de 15%	
Code NTS/TEC-UEMOA/CEDEAO	Désignation des produits
03.04	Filets de poissons et autres chairs de poissons (même hachées), frais, réfrigérés ou congelés
03.05	Poissons séchés, salés ou en saumure : poissons fumés même cuits avant ou pendant le fumage : farines, poudres et agglomérés ou forme de pellets de poisson, propres à l'alimentation humaine.
08.04	Dattes, figues, ananas, avocats, goyaves, mangues et mangoustans, frais ou secs.
09.03	Maté
09.04	Poivre du genre <i>Piper</i> , piments du genre <i>piments cum</i> ou du genre <i>pimenta</i> , séchés ou broyés ou pulvérisés
09.10	Gingembre, safran, curcuma, thym, feuilles de laurier, curry et autres
12.02	Arachides non grillées ni autrement cuites, même décortiquées ou concassées.
12.09	Graines, fruits et spores à ensemencer.
15.13	Huiles de coco (huile de coprah), de palmiste ou de babassu et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées.
15.15	Autres graisses et huiles végétales (y compris l'huile de jojoba) et leurs fractions, fixes, même raffinées, mais non chimiquement modifiées.
17.01	Sucres de canne ou de betterave et saccharose chimiquement pur, à l'état solide.
18.06	Chocolat et autres préparations alimentaires contenant du cacao.
19.02	Pâtes alimentaires, même cuites ou farcies (de viande ou d'autres substances) ou bien autrement préparées, telles que spaghetti, macaroni, nouilles, lasagnes, gnocchi, ravioli, cannelloni, couscous, même préparé.
20.02	Tomates préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique.
22.02	Eaux, y compris les eaux minérales et les eaux gazéifiées, additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisées, et autres boissons non alcooliques, à l'exclusion des jus de fruits ou de légumes du n° 20.09.
23.09	Préparations des types utilisés pour l'alimentation des animaux.
28.08	Acide nitrique, acides sulfonotriques.

57.05	Autres tapis et revêtements de sol en matières textiles, même confectionnés.
61.13	Vêtements confectionnés en étoffes de bonneterie des n°s 59.03, 59 .06 ou 59.07.
61.14	Autres vêtements, en bonneterie.
61.17	Autres accessoires confectionnés du vêtement, en bonneterie ; parties de vêtements ou d'accessoires du vêtement, en bonneterie.
62.10	Vêtements confectionnés en produits des n°s 56.02, 56.03, 59.03, 59.06 ou 59.07.
63.04	Autres articles d'ameublement, à l'exclusion de ceux du N°94.04.
63.05	Sacs et sachets d'emballage.
63.09	Articles de friperie.
64.05	Autres chaussures.
65.05	Chapeaux et autres coiffures en bonneterie ou confectionnés à l'aide de dentelles, de feutre ou d'autres produits textiles, en pièces (mais non en bandes), même garnis ; résilles et filets à cheveux en toutes matières, même garnis.
66.01	Parapluies, ombrelles et parasols (y compris les parapluies-cannes, les parasols de jardin et articles similaires).
68.09	Ouvrages en plâtre ou en composition à base de plâtre.
70.05	Glace (verre flotté et verre douci ou poli sur une ou deux faces) en plaques ou en feuilles, même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, mais non autrement travaillée.
72.04	Déchets et débris de fonte, de fer ou d'acier (ferrailles) ; déchets lingotés en fer ou en acier.
73.07	Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en fonte, fer ou acier.
73.08	Constructions et parties de constructions (ponts et éléments de ponts, portes d'écluses, tours, pylônes, piliers, colonnes, charpentes, toitures, portes et fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, rideaux de fermeture, balustrades, par exemple).
76.04	Barres et profilés en aluminium.
76.15	Articles de ménage ou d'économie domestique, d'hygiène ou de toilette, et leurs parties, en aluminium ; éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues, en aluminium.
80.03	Barres, profilés et fils, en étain.
82.15	Cuillers, fourchettes, louches, écumoirs, pelles à tartes, couteaux spéciaux à poisson ou à beurre, pinces à sucre et articles similaires.
84.18	Réfrigérateurs, congélateurs-conservateurs et autres matériels, machines et appareils pour la production du froid, à équipement électrique ou autre ; pompes à chaleur autres que les machines et appareils pour le conditionnement de l'air du n° 84.15.

32.04	Matières colorantes organiques synthétiques, même de constitution chimique définie : préparations visées à la Note 3 du présent Chapitre, à base de matières colorantes organiques synthétiques ; produits organiques synthétiques des types utilisés comme agent.
32.06	Autres matières colorantes ; préparations visées à la Note 3 du présent Chapitre, autres que celles des n°s 32.03, 32.04 ou 32.05 ; produits inorganiques des types utilisés comme luminophores, même de constitution chimique définie.
39.18	Revêtements de sols en matières plastiques, même auto-adhésifs, en rouleaux ou sous formes de carreaux ou de dalles ; revêtements de murs ou de plafonds en matières plastiques définis dans la Note 9 du présent Chapitre.
39.19	Plaques, feuilles, bandes, rubans, pellicules et autres formes plates, auto-adhésifs, en matières plastiques, même en rouleaux.
40.11	Pneumatiques neufs, en caoutchouc.
40.12	Pneumatiques rechapés ou usagés en caoutchouc ; bandages, bandes de roulement pour pneumatiques et «flaps» en caoutchouc.
41.02	Peaux brutes d'ovins (fraîches, ou salées, séchées, chaulées, picklées ou autrement conservées, mais non tannées, ni parcheminées, ni autrement préparées), même épilées ou refendues, autres que celles exclues par la Note 1 c) du présent Chapitre.
42.02	Malles, valises et mallettes, y compris les mallettes de toilette et les mallettes porte-documents, serviettes, cartables, étuis à lunettes, étuis pour jumelles, appareils photographiques, caméras, instruments de musique ou armes et contenants similaires.
44.18	Ouvrages de menuiserie et pièces de charpente pour construction, y compris les panneaux cellulaires, les panneaux assemblés pour revêtement de sol et les bardaques («shingles» et «shakes»), en bois.
48.18	Papiers des types utilisés pour papiers de toilette et pour papiers similaires, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose, des types utilisés à des fins domestiques ou sanitaires, en rouleaux d'une largeur n'excédant pas 36 cm, ou coupés à forma.
52.08	Tissus de coton, contenant au moins 85 % en poids de coton, d'un poids n'excédant pas 200 g/m ² .
54.07	Tissus de fils de filaments synthétiques, y compris les tissus obtenus à partir des produits du n° 54.04.
55.13	Tissus de fibres synthétiques discontinues, contenant moins de 85 % en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids n'excédant pas 170 g/m ² .
55.14	Tissus de fibres synthétiques discontinues, contenant moins de 85 % en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids excédant 170 g/m ² .
56.04	Fils et cordes de caoutchouc, recouverts de textiles ; fils textiles, lames et formes similaires des n°s 54.04 ou 54.05, imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique.
57.02	Tapis et autres revêtements de sol en matières textiles, tissés, non touffetés ni floqués, même confectionnés, y compris les tapis dits «Kelim» ou «Kilim», «Schumacks» ou «Soumak», «Karamanie» et tapis similaires tissés à la main.
57.03	Tapis et autres revêtements de sol en matières textiles, touffetés, même confectionnés.
57.04	Tapis et autres revêtements de sol, en feutre, non touffetés ni floqués, même confectionnés.

84.29	Buteurs (bulldozers), buteurs biais (angledozers), niveleuses, décapeuses (scrapers), pelles mécaniques, excavateurs, chargeuses et chargeuses-pelleteuses, compacteuses et rouleaux compresseurs, autopropulsés.
85.06	Piles et batteries de piles électriques.
85.28	Moniteurs et projecteurs, n'incluant pas d'appareils de réception de télévision ; appareils récepteurs de télévision, même incorporant un appareil récepteur de radiodiffusion ou un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou des images.
85.36	Appareillage pour la coupure, le sectionnement, la protection, le branchement, le raccordement ou la connexion des circuits électriques (interrupteurs, commutateurs, relais, coupe-circuit, parasurtenseurs 85.44, fiches et prises de courant, douilles pour lampes).
85.44	Fils, câbles (y compris les câbles coaxiaux) et autres conducteurs isolés pour l'électricité (même laqués ou oxydés anodiquement), munis ou non de pièces de connexion ; câbles de fibres optiques, constitués de fibres gainées individuellement, même comportant.
86.09	Cadres et conteneurs (y compris les conteneurs-citernes et les conteneurs-réservoirs) spécialement conçus et équipés pour un ou plusieurs modes de transport.
90.15	Instruments et appareils de géodésie, de topographie, d'arpentage, de niveling, de photogrammétrie, d'hydrographie, d'océanographie, d'hydrologie, de météorologie ou de géophysique, à l'exclusion des boussoles ; télémètres.
90.30	Oscilloscopes, analyseurs de spectre et autres instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de grandeurs électriques ; instruments et appareils pour la mesure ou la détection des radiations alpha, bêta, gamma, X, cosmiques ou autres radiations.
91.05	Réveils, pendules, horloges et appareils d'horlogerie similaires, à mouvement autre que de montre.
94.01	Sièges (à l'exclusion de ceux du n° 94.02), même transformables en lits et leurs parties.
94.04	Sommiers ; articles de literie et articles similaires (matelas, couvre-pieds, édredons, coussins, poufs, oreillers, par exemple) comportant des ressorts ou bien rembourrés ou garnis intérieurement de toutes matières, y compris ceux en caoutchouc alvéolaire.
95.05	Articles pour fêtes, carnaval ou autres divertissements, y compris les articles de magie et les articles-surprises.
96.17	Bouteilles isolantes et autres récipients isothermiques montés, dont l'isolation est assurée par le vide, ainsi que leurs parties (à l'exclusion des ampoules en verre).

Tableau n°3 : Liste des produits soumis au taux de TSR de 5%

Code NTS/TEC- UEMOA CEDEAO	Tous les autres produits réexportés ne figurant pas sur les listes reprises dans les tableaux N°1 et 2 ci-dessus.
---------------------------------------	---

La base taxable de la Taxe spéciale à la réexportation (TSR) est déterminée par voie administrative.

Article 13 : A compter du 1^{er} janvier 2021, les produits agro-sylvo-pastoraux et produits de la pisciculture figurant sur les tableaux ci-après sont exonérés des redevances à l'exportation.

PRODUIT	LIBELLE
01.01	Chevaux, ânes, mulets et bardots, vivants.
01.02	Animaux vivants de l'espèce bovine.
01.04	Animaux vivants des espèces ovine ou caprine.
01.06	Autres animaux vivants.
02.10	Viandes et abats comestibles, salés ou en saumure, séchés ou fumés; farines et poudres, comestibles, de viandes ou d'abats.
03.02	Poissons frais ou réfrigérés, à l'exception des filets de poissons et autres chairs de poissons du n° 03.04.
03.04	Filets de poissons et autres chairs de poissons (même hachées), frais, réfrigérés ou congelés.
03.05	Poissons séchés, salés ou en saumure; poissons fumés, même cuits avant ou pendant le fumage; farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets de poisson, propres à l'alimentation humaine.
04.02	Lait et crème de lait, concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants.
04.04	Lactosérum, même concentré ou additionné de sucre ou d'autres édulcorants; produits consistant en composants naturels du lait, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, non dénommés ni compris ailleurs.
04.07	Œufs d'oiseaux, en coquilles, frais, conservés ou cuits.
05.02	Soies de porc ou de sanglier; poils de blaireau et autres poils pour la brosserie; déchets de ces soies ou poils.
05.05	Peaux et autres parties d'oiseaux revêtues de leurs plumes ou de leur duvet, plumes et parties de plumes (même rognées), duvet, bruts ou simplement nettoyés, désinfectés ou traités en vue de leur conservation; poudres et déchets de plumes ou de parties de plumes.
06.03	Fleurs et boutons de fleurs, coupés, pour bouquets ou pour ornements, frais, séchés, blanchis, teints, imprégnés ou autrement préparés.
06.04	Feuillages, feuilles, rameaux et autres parties de plantes, sans fleurs ni boutons de fleurs et herbes, mousses et lichens, pour bouquets ou pour ornements, frais, séchés, blanchis, teints, imprégnés ou autrement préparés.
07.02	Tomates, à l'état frais ou réfrigérés.
07.03	Oignons, échalotes, aulx, poireaux et autres légumes alliacés, à l'état frais ou réfrigérés.
07.06	Carottes, navets, betteraves à salade, salsifis, céleris-raves, radis et racines comestibles similaires, à l'état frais ou réfrigérés.
07.08	Légumes à cosse, écossés ou non, à l'état frais ou réfrigérés.

07.09	Autres légumes, à l'état frais ou réfrigérés.
07.10	Légumes non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés.
07.12	Légumes secs, même coupés en morceaux ou en tranches ou bien broyés ou pulvérisés, mais non autrement préparés.
07.13	Légumes à cosse secs, écossés, même décortiqués ou cassés.
07.14	Racines de manioc, d'arrow-root ou de salep, topinambours, patates douces et racines et tubercules similaires à haute teneur en féculé ou en inuline, frais, réfrigérés, congelés ou séchés, même débités en morceaux ou agglomérés sous forme de pellets; moelle de sagoutier.
08.01	Noix de coco, noix du Brésil et noix de cajou, fraîches ou sèches, même sans leurs coques ou décortiquées.
08.02	Autres fruits à coques, frais ou secs, même sans leurs coques ou décortiqués.
08.04	Dattes, figues, ananas, avocats, goyaves, mangues et mangoustans, frais ou secs.
08.13	Fruits séchés autres que ceux des n°s 08.01 à 08.06; mélanges de fruits séchés ou de fruits à coques du présent Chapitre.
09.02	Thé, même aromatisé.
09.04	Poivre du genre piper; piments du genre capsicum ou du genre pimenta, séchés ou broyés ou pulvérisés.
09.10	Gingembre, safran, curcuma, thym, feuilles de laurier, curry et autres épices.
10.02	Seigle.
10.04	Avoine.
10.08	Sarrasin, millet et alpiste; autres céréales.
11.01	Farines de froment (blé) ou de méteil.
11.07	Malt, même torréfié.
12.02	Arachides non grillées ni autrement cuites, même décortiquées ou concassées.
12.07	Autres graines et fruits oléagineux, même concassés.
12.08	Farines de graines ou de fruits oléagineux, autres que la farine de moutarde.
12.11	Plantes, parties de plantes, graines et fruits des espèces utilisées principalement en parfumerie, en médecine ou à usages insecticides, parasiticides ou similaires, frais, réfrigérés, congelés ou séchés, même coupés, concassés ou pulvérisés.
12.12	Caroubes, algues, betteraves à sucre et cannes à sucre, fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même pulvérisées; noyaux et amandes de fruits et autres produits végétaux (y compris les racines de chicorée non torréfiées de la variété Cichorium intybus sativum/servant principalement à l'alimentation humaine, non dénommés ni compris ailleurs).
14.01	Matières végétales des espèces principalement utilisées en vannerie ou en sparterie (bambous, rotins, roseaux, jongs, osiers, raphia, pailles de céréales nettoyées, blanchies ou teintes, écorces de tilleul, par exemple).
14.04	Produits végétaux non dénommés ni compris ailleurs.

20.09	Jus de fruits (y compris les moûts de raisin) ou de légumes, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants.
22.01	Eaux, y compris les eaux minérales naturelles ou artificielles et les eaux gazéifiées, non additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ni aromatisées; glace et neige.
23.05	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de l'huile d'arachide.
23.06	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de graisses ou huiles végétales, autres que ceux des n°s 23.04 ou 23.05.
25.01	Sel (y compris le sel préparé pour la table et le sel dénaturé) et chlorure de sodium pur, même en solution aqueuse ou additionnés d'agents antiagglomérants ou d'agents assurant une bonne fluidité; eau de mer.
41.01	Cuirs et peaux bruts de bovins (y compris les buffles) ou d'équidés (frais, ou salés, séchés, chaulés, picklés ou autrement conservés, mais non tannés ni parcheminés ni autrement préparés), même épilés ou refendus.
41.02	Peaux brutes d'ovins (fraîches ou salées, séchées, chaulées, picklées ou autrement conservées, mais non tannées ni parcheminées ni autrement préparées), même épilées ou refendues, autres que celles exclues par la Note 1 c) du présent Chapitre.
41.03	Autres cuirs et peaux bruts (frais ou salés, séchés, chaulés, picklés ou autrement conservés, mais non tannés ni parcheminés ni autrement préparés), même épilés ou refendus, autres que ceux exclus par les Notes 1 b) ou 1 c) du présent Chapitre.
41.04	Cuirs et peaux tannés ou en croûte de bovins (y compris les buffles) ou d'équidés. épilés. même refendus, mais non autrement préparés.
41.05	Peaux tannées ou en croûte d'ovins, épilées. même refendues, mais non autrement préparées.
41.06	Cuirs et peaux épilés d'autres animaux et peaux d'animaux dépourvus de poils, tannés ou en croûte, même refendus, mais non autrement préparés.
41.07	Cuirs préparés après tannage ou après dessèchement et cuirs et peaux parcheminés, de bovins (y compris les buffles) ou d'équidés. épilés. même refendus, autres que ceux du n° 41.14.
42.01	Articles de sellerie ou de bourrellerie pour tous animaux (y compris les traits, laisses, genouillères, muselières, tapis de selles, fontes, manteaux pour chiens et articles similaires), en toutes matières.
42.02	Malles, valises et mallettes, y compris les mallettes de toilette et les mallettes porte-documents, serviettes, cartables, étuis à lunettes, étuis pour jumelles, appareils photographiques, caméras, instruments de musique ou armes et contenants similaires.
44.18	Ouvrages de menuiserie et pièces de charpente pour construction, y compris les panneaux cellulaires, les panneaux assemblés pour revêtement de sol et les bardes («shingles» et «shakes»), en bois.
46.01	Tresses et articles similaires en matières à tresser, même assemblés en bandes; matières à tresser, tresses et articles similaires en matières à tresser, tissés ou parallélisés, à plat, même finis (nattes, paillassons et claires, par exemple).
52.04	Fils à coudre de coton, même conditionnés pour la vente au détail.
52.07	Fils de coton (autres que les fils à coudre) conditionnés pour la vente au détail.

Article 14 : A compter du 1^{er} janvier 2021, les aliments pour bétail figurant sur le tableau ci-après sont exonérés des droits et taxes à l'importation.

Code NTS/TEC UEMOA/CEDEAO	Libellé
23.01	Farines, poudre et agglomérés sous forme de pellets, viande d'abats ou de crustacés impropre à l'alimentation humaine.
23.02	Son, remoulage et autres résidus même agglomérés sous forme de pellets, de criblage, de la mouture ou traitements de céréales ou des légumineuses.
23.04	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets de l'extraction de l'huile de soja.
23.05	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets de l'extraction de l'huile d'arachide.
23.06	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets de l'extraction de graisses ou huiles végétales autres que ceux des 23.04 ou 23.05.
23.09	Préparation de types utilisés pour l'alimentation de bétail.

Article 15 : A compter du 1^{er} janvier 2021, les semences graines, les engrains et autres intrants agricoles figurant sur le tableau ci-après sont exonérés des droits et taxes à l'importation.

PRODUIT	LIBELLE
12.02	Arachides non grillées ni autrement cuites, même décortiquées ou concassées.
12.07	Autres graines et fruits oléagineux, même concassés.
12.09	Graines, fruits et spores à ensemencer.
31.01	Engrais d'origine animale ou végétale, même mélangés entre eux ou traités chimiquement; engrais résultant du mélange ou du traitement chimique de produits d'origine animale ou végétale.
31.02	Engrais minéraux ou chimiques azotés.
31.03	Engrais minéraux ou chimiques phosphatés.
31.04	Engrais minéraux ou chimiques potassiques.
31.05	Engrais minéraux ou chimiques contenant deux ou trois des éléments fertilisants : azote, phosphore et potassium; autres engrais; produits du présent Chapitre présentés soit en tablettes ou formes similaires.

Article 16 : Sous réserve des dispositions de la présente loi, la perception des impôts, produits et revenus affectés à l'Etat, aux collectivités territoriales, aux établissements publics et organismes divers habilités à les percevoir, continue d'être effectuée conformément aux textes en vigueur.

Article 17 : Aucune recette, quel que soit son budget d'imputation ou sa destination, ne peut être perçue si elle n'est autorisée par un texte législatif ou réglementaire pris sur proposition ou avec l'accord préalable du Ministre chargé des finances. En tout état de cause, toute perception de recettes de quelque nature que ce soit doit faire l'objet d'une déclaration auprès du Ministre chargé des finances qui en fixe les modalités de recouvrement. Toute démarche contraire est considérée comme une concussion.

Par ailleurs, toute recette perçue en inobservation de l'alinéa précédent et non reversée au Trésor public est considérée comme un détournement de deniers publics.

Article 18 : Les comptables publics sont personnellement et péculiairement responsables de l'encaissement régulier des recettes dont le recouvrement leur est confié.

Est considéré comme un détournement de deniers publics et possible de poursuites administratives et judiciaires, le non versement des ressources des services de recettes au Trésor public dans les délais réglementaires.

Article 19 : Pour l'année 2021, le Ministre chargé des finances peut, en se fondant sur la situation réelle de la trésorerie de l'Etat, subordonner l'utilisation des crédits par les ordonnateurs aux disponibilités de trésorerie de l'Etat.

Article 20 : Les régisseurs de recettes de l'Etat sont tenus de verser les produits qu'ils recourent au Trésor public dans les délais prévus par les textes en vigueur. Tout manquement à cette disposition est considéré comme un détournement de deniers publics et sera possible de poursuites, conformément à la législation en vigueur.

Article 21 : Le Gouvernement est autorisé à négocier et/ou à conclure, au cours de l'exercice 2021, à des conditions sauvegardant les intérêts financiers de l'Etat ainsi que la souveraineté économique et politique, des emprunts concessionnels et non concessionnels.

Article 22 : Pour des besoins de financement, au cours de l'exercice 2021, le Gouvernement est habilité à recourir à la titrisation et à l'emprunt public aux moyens d'émissions de titres publics, notamment les obligations du trésor et les bons de trésor. Les conditions d'émission de ces valeurs sont précisées par voie réglementaire.

Le Gouvernement est également habilité à procéder à des opérations de rachat, d'échange ou de remboursement anticipé des titres émis et à utiliser des instruments de couverture contre les risques.

Article 23 : Sans préjudice des sanctions prévues par la loi, il est interdit à tout Président d'institution ou Ministre d'intervenir en faveur des organismes relevant de sa tutelle dans le but d'interrompre ou d'empêcher la mise en œuvre des procédures légales et réglementaires de recouvrement reconnues aux comptables publics.

B/ DISPOSITIONS D'ORDRE FINANCIER

Article 24 : Les obligations de l'Etat vis-à-vis des fournisseurs de l'administration ne peuvent être contractées que par les autorités habilitées à le faire, en vertu des lois et règlements ou par les agents de l'Etat ayant reçu délégation de ces autorités et lorsque les crédits nécessaires à l'exécution financière de ces obligations sont inscrits au budget et ont fait l'objet d'un engagement comptable dans les formes réglementaires prévues à cet effet.

Toute prestation effectuée en dehors de ces formes réglementaires, quelle que soit la qualité de la personne qui a effectué la commande, sera réputée être un acte d'ordre privé. intervenu entre celle-ci et le fournisseur. Aucun recours auprès de l'administration ne sera recevable dans ce cas.

Article 25 : Les montants des impôts, taxes et pénalités y relatives, recouvrés par compensation, sont exclus de la base de calcul des remises accordées aux agents de l'Etat.

La présente disposition s'applique également aux calculs des remises accordées aux membres des Commissions ou Comités, créés par l'Etat en vue du recouvrement de deniers publics ou de la récupération de biens de l'Etat ou de ses démembrements.

En tout état de cause, les montants des remises, des primes et des ristournes perçus par les agents de l'Etat, quelle que soit l'administration concernée, ne peuvent excéder, au cours d'une année, le niveau des montants versés auxdits agents au cours de l'exercice 2018.

Les modalités de mise en œuvre des dispositions du précédent alinéa sont précisées par voie réglementaire.

C/ DISPOSITIONS RELATIVES AUX DEPENSES

Article 26 : Les crédits ouverts au budget de l'Etat, à l'exception de ceux destinés aux dépenses de personnel et pécule des contractuels de l'Etat, ainsi que des projets et programmes sur financements extérieurs (ANR et emprunts) constituent des autorisations maximales et non des obligations de dépenses.

Les exceptions ci-dessus sont indiquées à l'annexe I de la présente loi.

Article 27 : Pour la gestion 2021, le Ministre chargé des finances pourra, si la situation de la trésorerie de l'Etat l'exige, prendre toutes dispositions susceptibles de réguler le rythme de libération des crédits.

TITRE II : EVALUATION DES RESSOURCES DU BUDGET GENERAL DE L'ETAT

Article 28 : Les ressources du budget général de l'Etat sont constituées des recettes budgétaires et des ressources de trésorerie. Pour l'année 2021, elles sont évaluées à deux mille six cent quarante-quatre milliards cinq cent trente-trois millions neuf cent soixante-sept mille deux cent cinquante-quatre (2.644.533.967.254) francs CFA.

Article 29 : Les recettes budgétaires de l'Etat, exercice 2021, sont évaluées à mille neuf cent quatorze milliards soixante-onze millions neuf cent quarante-sept mille six cent quarante-six (1.914.071.947.646) francs CFA et réparties ainsi qu'il suit :

Article	Paragraphe	Libellé	Montant
12. Dons projets et legs			
	121	Dons projets	457 996 416 819
	125	Fonds de concours	145 962 250 065
	129	Autres dons et legs	5 000 000 000
Total article 12			608 958 666 884
70. Ventes de produits et services			
	701	Ventes de produits	43 678 850
	702	Ventes de prestations de services	5 717 308 572
Total article 70			5 760 987 422
71. Recettes fiscales			
	711	Impôts sur les revenus, les bénéfices et les gains en capital	148 910 598 000
	712	Impôts sur les salaires versés et autres rémunérations	66 000 000 000
	713	Impôts sur le patrimoine	24 877 911 000
	714	Autres impôts directs	3 000 000 000
	715	Impôts et taxes intérieurs sur les biens et services	415 999 809 000
	716	Droits de timbre et d'enregistrement	31 000 000 000
	717	Droits et taxes à l'importation	450 641 633 922
	718	Droits et taxes à l'exportation	52 246 223 999
	719	Autres recettes fiscales	58 421 200 070
Total article 71			1 251 097 375 991
72. Recettes non fiscales			
	721	Revenus de l'entreprise et du domaine	10 640 977 750
	722	Droits et frais administratifs	5 954 282 556
	723	Amendes et condamnations péquénaires	3 878 707 749
	729	Autres recettes non fiscales	296 742 625
Total article 72			20 770 710 680
75. Recettes exceptionnelles			
	759	Autres recettes exceptionnelles	27 297 976 669
Total article 75			27 297 976 669
77. Produits financiers			
	772	Intérêts sur les dépôts à termes	186 230 000
Total article 77			186 230 000
Total			1 914 071 947 646

Article 30 : Les ressources de trésorerie de l'Etat, exercice 2021 sont évaluées à sept cent trente milliards quatre cent soixante-deux millions dix-neuf mille six cent huit (730.462.019.608) francs CFA et réparties ainsi qu'il suit :

Article	Paragraphe	Libellé	Montant
14. Emprunts obligataires			
	141	Bons du trésor sur formule	298 639 530 353
Total article 14			298 639 530 353
15. Emprunts projets			
	151	Projets multilatéraux et bilatéraux	337 329 989 255
Total article 15			337 329 989 255
16. Emprunts budgétaires			
	161	Emprunts programmes multilatéraux et bilatéraux	94 492 500 000
Total article 16			94 492 500 000
Total			730 462 019 608

Les ressources du budget général de l'Etat sont détaillées à l'annexe II de la présente loi.

TITRE III : EVALUATION DES CHARGES ET EQUILIBRE DU BUDGET GENERAL DE L'ETAT

Article 31 : Les charges du budget général de l'Etat sont constituées des dépenses budgétaires et des charges de trésorerie. Pour l'année 2021, elles sont évaluées à deux mille six cent quarante-quatre milliards cinq cent trente-trois millions neuf cent soixante-sept mille deux cent cinquante-quatre (2.644.533.967.254) francs CFA.

Article 32 : Les dépenses du budget général de l'Etat, exercice 2021, sont évaluées à deux mille trois cent soixante-quatre milliards quatre cent soixante-dix-neuf millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille deux cent quatre-vingt-huit (2.364.479.589.288) francs CFA et réparties ainsi qu'il suit :

Dépenses courantes	884 224 233 808
Charges financières de la dette	90 963 500 769
Dépenses de personnel	317 936 955 625
Dépenses d'achat de biens et services	150 444 485 407
Dépenses de transfert et subventions	324 879 292 007
Dépenses en capital	1 480 255 355 480
Etat	684 943 949 406
Dons projets	457 981 416 819
Prêts projets	337 329 989 255
TOTAL	2 364 479 589 288

Article 33 : Sont autorisées au titre de l'exercice 2021, les charges de trésorerie de l'Etat d'un montant de deux cent quatre-vingt milliards cinquante-quatre-millions-trois-cent-soixante-dix-sept-mille-neuf-cent-soixante-six (280.054.377.966) FCFA, définies comme suit :

Charges de trésorerie	Prévisions 2021
Amortissement de la dette	280 054 377 966
Total charges de trésorerie	280 054 377 966

Les charges de trésorerie et les charges financières de la dette sont détaillées à l'annexe III de la présente loi.

Article 34 : Les données générales de l'équilibre budgétaire et financier au titre de l'année budgétaire 2021 font ressortir un solde budgétaire global négatif de quatre cent cinquante milliards quatre cent sept millions six cent quarante un mille six cent quarante-deux (450.407.641.642) francs CFA. Ces données se présentent dans le tableau qui suit :

Recettes ordinaires	1 305 113 280 762	Dépenses courantes	884 224 233 808
Ventes de produits et services	5 760 987 422	Intérêt	90 963 500 769
Recettes fiscales	1 251 097 375 991	Personnel	317 936 955 625
Recettes non fiscales	20 770 710 680	Biens et services	150 444 485 407
Recettes exceptionnelles	27 297 976 669	Transferts et subventions	324 879 292 007
Produits financiers	186 230 000		
Recettes extraordinaires	608 958 666 884	Dépenses en capital	1 480 255 355 480
Dons projets	457 981 416 819	Etat	684 943 949 406
Dons programmes	150 977 250 065	Dons projets	457 981 416 819
		Prêts projets	337 329 989 255
Total recettes	1 914 071 947 646	Total dépenses	2 364 479 589 288
Solde budgétaire global (Total recettes - Total dépenses)			-450 407 641 642

Article 35 : Le financement du déficit découlant des données générales de l'équilibre budgétaire et financier présentées à l'article ci-dessus se décompose conformément au tableau ci-après :

Solde budgétaire global	-450 407 641 642	Financement	450 407 641 642
		Emprunts obligataires	298 639 530 353
		Emprunts programmes	94 492 500 000
		Emprunts projets	337 329 989 255
		Amortissements	-280 054 377 966
Gap de financement (Financement + solde budgétaire global)			0

DEUXIEME PARTIE

Article 36 : Les montants des Autorisations d'engagement (AE) et des Crédits de paiement (CP) ouverts sur les programmes et les dotations concourant à l'atteinte des objectifs de politiques publiques au titre de l'exercice budgétaire de l'année 2021 sont fixés comme suit :

Section	Code prog.	Intitulé programme	Montant AE	Montant CP
01-ASSEMBLEE NATIONALE	801	Dotation-Assemblée nationale	20 097 267 525	20 097 267 525
Total section 01			20 097 267 525	20 097 267 525
02-CONSEIL SUPERIEUR DE LA COMMUNICATION	802	Dotation-Conseil supérieur de la communication	718 644 294	718 644 294
Total section 02			718 644 294	718 644 294
03-CABINET DU PREMIER MINISTRE	100	Pilotage et administration du Cabinet du Premier Ministre	4 821 784 408	4 821 784 408
	102	Appui à la mise en œuvre, à la coordination et au suivi-évaluation de l'action gouvernementale	1 017 729 994	1 017 729 994
	103	Appui à la mise en œuvre des programmes sectoriels	89 440 117 144	89 440 117 144
Total section 03			95 279 631 546	95 279 631 546

05-PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	104	Coordination des services de la présidence et suivi de l'action gouvernementale	12 500 000 000	12 500 000 000
	105	Pilotage stratégique de l'administration présidentielle	7 330 532 225	7 330 532 225
	106	Coordination des programmes spécifiques avec les Partenaires techniques et financiers (PTF)	62 755 509 166	62 755 509 166
	231	Coordination et pilotage stratégique du secteur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et du développement agricole durable (Initiative 3N)	67 038 581 916	67 038 581 916
	805	Dotation-Présidence	21 192 461 773	21 192 461 773
Total section 05			170 817 085 080	170 817 085 080
06-MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION	108	Développement de l'enseignement supérieur	22 709 356 586	22 709 356 586
	109	Développement de la recherche et de l'innovation	351 600 611	351 600 611
	110	Pilotage et administration de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation	33 181 302 721	33 181 302 721
Total section 06			56 242 259 918	56 242 259 918
07-COUR CONSTITUTIONNELLE	807	Dotation-Cour constitutionnelle	748 103 855	748 103 855
Total section 07			748 103 855	748 103 855
08-MINISTERE DES POSTES, DES TELECOMMUNICATIONS ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE	111	Pilotage et administration de la politique des postes et des télécommunications	1 069 269 119	1 069 269 119
	112	Développement des infrastructures des télécommunications	9 308 664 869	9 308 664 869
	113	Développement des infrastructures et des services postaux	291 282 848	291 282 848
Total section 08			10 669 216 836	10 669 216 836
09-MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	114	Promotion de la jeunesse	747 081 585	747 081 585
	115	Développement du sport et des infrastructures sportives	937 017 297	937 017 297
	116	Pilotage et administration des politiques de la jeunesse et des sports	1 141 656 475	1 141 656 475
Total section 09			2 825 755 357	2 825 755 357
10-COMMISSION NATIONALE DES DROITS HUMAINS	810	Dotation-Commission nationale des droits humains	381 098 673	381 098 673
Total section 10			381 098 673	381 098 673

11-MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES	117	Développement et modernisation de l'Enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP)	15 539 699 461	15 539 699 461
	118	Insertion et accompagnement des sortants de l'Enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP)	229 546 362	229 546 362
	119	Pilotage et administration de l'Enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP)	15 563 652 867	15 563 652 867
Total section 11			31 332 898 690	31 332 898 690
12-MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA COOPERATION, DE L'INTEGRATION AFRICAINE ET DES NIGERIENS A L'EXTERIEUR	120	Renforcement de l'action diplomatique	1 728 706 265	1 728 706 265
	121	Protection des intérêts, assistance, défense, protection des nigériens de l'extérieur	1 914 581 637	1 914 581 637
	123	Pilotage et administration des politiques extérieures	13 937 398 071	13 937 398 071
Total section 12			17 580 685 973	17 580 685 973
13-MINISTERE DU PLAN	124	Planification, coordination et évaluation des politiques publiques	195 107 580	195 107 580
	125	Programmation du développement	5 257 302 360	5 257 302 360
	126	Gestion macroéconomique	3 591 768 922	3 591 768 922
	127	Pilotage et administration de la planification du développement	35 797 874 270	35 797 874 270
Total section 13			44 842 053 132	44 842 053 132
15-MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE	128	Pilotage et administration de la politique de défense nationale	24 747 809 000	24 747 809 000
	129	Sécurisation du territoire national	86 764 902 838	86 764 902 838
	130	Contribution à la consolidation de la paix	746 966 469	746 966 469
Total section 15			112 259 678 307	112 259 678 307

16-CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL	816	Dotation-Conseil économique, social et culturel	1 151 747 510	1 151 747 510
Total section 16			1 151 747 510	1 151 747 510
17-MINISTERE DE LA JUSTICE	131	Pilotage et administration du secteur de la justice	1 857 590 879	1 857 590 879
	132	Promotion de l'accès à la justice	7 306 482 002	7 306 482 002
	133	Humanisation du milieu carcéral	3 291 832 991	3 291 832 991
	134	Promotion et protection des droits humains	564 421 991	564 421 991
Total section 17			13 020 327 863	13 020 327 863
18-CABINET DU MEDIATEUR DE LA REPUBLIQUE	818	Dotation-Cabinet du Médiateur de la République	331 793 136	331 793 136
Total section 18			331 793 136	331 793 136
20-COUR DE CASSATION	820	Dotation-Cour de cassation	419 378 637	419 378 637
Total section 20			419 378 637	419 378 637
21-CONSEIL D'ETAT	821	Dotation-Conseil d'Etat	380 455 711	380 455 711
Total section 21			380 455 711	380 455 711
22-COUR DES COMPTES	135	Renforcement de la gouvernance de la Cour	121 493 886	121 493 886
	136	Renforcement du dispositif institutionnel, organisationnel et des relations avec les parties prenantes externes	403 292 995	403 292 995
	137	Amélioration de la qualité des contrôles	289 077 213	289 077 213
Total section 22			813 864 094	813 864 094
23-MINISTERE DE LA COMMUNICATION	138	Développement des prestations de service des médias	2 824 956 602	2 824 956 602
	139	Amélioration des conditions de participation des acteurs aux actions de développement	429 457 066	429 457 066
	140	Pilotage et administration de la politique de communication	543 962 140	543 962 140
Total section 23			3 798 375 808	3 798 375 808
24-SECRETAIRAT GENERAL DU GOUVERNEMENT	824	Dotation-Sécrétariat général du Gouvernement	604 051 649	604 051 649
Total section 24			604 051 649	604 051 649

25-MINISTERE DE L'INTERIEUR, DE LA SECURITE PUBLIQUE, DE LA DECENTRALISATION ET DES AFFAIRES COUTUMIERES ET RELIGIEUSES	141	Pilotage et administration des politiques de sécurité intérieure et de l'administration du territoire	3 094 942 998	3 094 942 998
	142	Amélioration de la gestion des affaires intérieures	22 713 380 300	22 713 380 300
	143	Amélioration de l'offre de sécurité publique	63 586 603 602	63 586 603 602
	144	Amélioration de la gestion des entités déconcentrées et décentralisées	8 655 865 337	8 655 865 337
	Total section 25		98 050 792 237	98 050 792 237
27-MINISTERE DE LA RENAISSANCE CULTURELLE, DES ARTS ET DE LA MODERNISATION SOCIALE	145	Valorisation du patrimoine culturel et développement artistique	807 778 316	807 778 316
	146	Renaissance culturelle formation	803 207 546	803 207 546
	148	Pilotage et administration de la politique de modernisation sociale	997 744 039	997 744 039
Total section 27			2 608 729 901	2 608 729 901
34-MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES	149	Pilotage et administration de la politique des enseignements secondaires	20 158 053 565	20 158 053 565
	150	Développement de l'accès et de l'équité aux cycles de base 2 et moyen	25 452 384 851	25 452 384 851
	151	Amélioration de la qualité des enseignements	25 869 108 507	25 869 108 507
Total section 34			71 479 546 923	71 479 546 923
37-MINISTERE DE L'ENERGIE	152	Pilotage et administration de la politique énergétique	782 954 762	782 954 762
	153	Amélioration de l'offre en énergie électrique	74 449 187 783	74 449 187 783
	154	Amélioration de l'accès aux services énergétiques	93 919 299 108	93 919 299 108
Total section 37			169 151 441 653	169 151 441 653

46-CABINET DU MINISTRE PORTE PAROLE DU GOUVERNEMENT	846	Dotation-Cabinet du Ministre porte-parole du Gouvernement	62 957 336	62 957 336
Total section 46			62 957 336	62 957 336
47-MINISTERE DES FINANCES	168	Pilotage et administration de la politique de gestion des finances publiques	19 454 825 095	19 454 825 095
	169	Elaboration du budget, gestion de la dépense et comptabilité publique	10 297 959 052	10 297 959 052
	170	Mobilisation des ressources	20 355 334 367	20 355 334 367
	171	Régulation du financement de l'économie	7 555 018 708	7 555 018 708
Total section 47			57 663 137 222	57 663 137 222
48-MINISTERE DE L'ACTION HUMANITAIRE ET DE LA GESTION DES CATASTROPHES	172	Coordination des interventions humanitaires et de gestion des catastrophes	121 531 475	121 531 475
	173	Amélioration de l'efficacité du dispositif et des réponses apportées en situation d'urgences humanitaires	48 425 548	48 425 548
	174	Renforcement des mécanismes de prévention, d'alertes aux catastrophes et de transferts des risques	28 027 770	28 027 770
	175	Appui au relèvement précoce et au renforcement de la résilience des communautés affectées par les crises	17 179 166	17 179 166
Total section 48			215 163 959	215 163 959
49-MINISTERE CHARGE DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS	176	Promotion des institutions démocratiques, fortes, crédibles et durables	49 190 650	49 190 650
	177	Pilotage et administration de la politique du Ministère chargé des relations avec les institutions	73 833 892	73 833 892
Total section 49			123 024 542	123 024 542

51-MINISTERE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT	181	Amélioration de la compétitivité du tourisme	127 421 000	127 421 000
	182	Amélioration de la compétitivité de l'artisanat	425 344 949	425 344 949
	183	Pilotage et administration de la politique du tourisme et de l'artisanat	180 855 223	180 855 223
Total section 51			733 621 172	733 621 172
52-MINISTERE DU COMMERCE ET DE LA PROMOTION DU SECTEUR PRIVE	184	Pilotage et administration de la politique du commerce et de promotion du secteur privé	1 555 246 359	1 555 246 359
	185	Développement du commerce	12 112 287 902	12 112 287 902
	186	Promotion du secteur privé	257 973 695	257 973 695
Total section 52			13 925 507 956	13 925 507 956
53-MINISTERE DES TRANSPORTS	187	Développement des services de transport de surface	810 827 078	810 827 078
	188	Amélioration de la performance des activités du transport aérien	349 841 235	349 841 235
	189	Réduction des effets néfastes de la variabilité et du changement climatiques	28 983 778	28 983 778
	190	Pilotage et administration des politiques de transports	405 921 193	405 921 193
Total section 53			1 595 573 284	1 595 573 284
54-MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE	191	Pilotage et administration des politiques de l'agriculture et de l'élevage	5 174 654 458	5 174 654 458
	192	Développement des productions végétales	97 331 292 832	97 331 292 832
	193	Développement des productions animales	12 150 635 589	12 150 635 589
Total section 54			114 656 582 879	114 656 582 879

56-MINISTERE DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	194	Pilotage et administration des politiques de développement communautaire et de l'aménagement du territoire	37 771 774 414	37 771 774 414
	195	Aménagement du territoire	123 244 449	123 244 449
	196	Développement régional, local et communautaire	2 680 361 492	2 680 361 492
Total section 56			40 575 380 355	40 575 380 355
57-MINISTERE DU PETROLE	197	Pilotage et administration de la politique du secteur pétrolier	311 318 059	311 318 059
	198	Prospection, recherche et exploitation des hydrocarbures	280 258 534	280 258 534
	199	Valorisation, transport et distribution des hydrocarbures	205 545 050	205 545 050
Total section 57			797 121 643	797 121 643
58-MINISTERE DE L'EQUIPEMENT	200	Pilotage et administration de la politique de l'équipement	895 626 931	895 626 931
	201	Développement des infrastructures routières et ferroviaires	97 722 630 444	97 722 630 444
	202	Désenclavement des zones rurales	80 082 517 193	80 082 517 193
	203	Préservation et entretien des infrastructures de transport	41 702 784 737	41 702 784 737
Total section 58			220 403 559 305	220 403 559 305
59-MINISTERE DES MINES	204	Pilotage et administration de la politique minière	368 458 011	368 458 011
	205	Recherche géologique et minière	418 177 651	418 177 651
	206	Diversification de la production minérale et des partenaires	219 249 677	219 249 677
Total section 59			1 005 885 339	1 005 885 339

60-MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA SALUBRITE URBAINE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	207	Pilotage et administration de la politique de l'environnement	1 698 393 000	1 698 393 000
	208	Gestion durable des terres et des eaux	6 650 789 171	6 650 789 171
	209	Environnement et amélioration du cadre de vie	300 034 835	300 034 835
	Total section 60		8 649 217 006	8 649 217 006
61-MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, DE L'ALPHABETISATION, DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES ET DE L'EDUCATION CIVIQUE	210	Accès et équité de l'éducation primaire	69 300 717 132	69 300 717 132
	211	Qualité de l'éducation	62 675 906 222	62 675 906 222
	212	Alphabétisation et éducation non formelle	5 070 448 167	5 070 448 167
	213	Pilotage et administration de la politique de l'enseignement primaire	19 989 214 621	19 989 214 621
Total section 61			157 036 286 142	157 036 286 142
62-MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT	214	Accès à l'eau potable	53 100 564 470	53 100 564 470
	215	Hygiène et assainissement	5 709 719 312	5 709 719 312
	216	Pilotage et administration des politiques de l'hydraulique et de l'assainissement	1 897 560 130	1 897 560 130
Total section 62			60 707 843 912	60 707 843 912
64-MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE	217	Pilotage et administration de la politique de santé	21 457 315 021	21 457 315 021
	218	Amélioration de l'état de santé de la population	43 795 795 975	43 795 795 975
	219	Amélioration de la qualité des prestations de soins et services de santé	42 923 487 483	42 923 487 483
Total section 64			108 176 598 479	108 176 598 479
65-MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA PROTECTION DE L'ENFANT	220	Promotion de la femme et du genre	157 369 037	157 369 037
	221	Protection et promotion des droits de l'enfant	116 369 037	116 369 037
	222	Pilotage et administration des politiques de promotion de la femme et de la protection de l'enfant	539 042 674	539 042 674
Total section 65			812 780 748	812 780 748
68-MINISTERE DES DOMAINES, DE L'URBANISME ET DU LOGEMENT	223	Pilotage et administration de la politique des domaines et de l'habitat	7 262 777 552	7 262 777 552
	224	Habitat et construction	25 453 532 730	25 453 532 730
	225	Modernisation du cadastre	132 303 599	132 303 599
	229	Couvertures cartographiques du territoire	274 919 115	274 919 115
Total section 68			33 123 532 996	33 123 532 996

69-MINISTERE DE LA POPULATION	226	Pilotage et administration de la politique de population	1 425 649 843	1 425 649 843
	227	Maîtrise de la croissance démographique	40 999 880	40 999 880
	228	Autonomisation des groupes vulnérables	87 236 501	87 236 501
Total section 69			1 553 886 224	1 553 886 224
99-CHARGES COMMUNES	232	Charges communes	518 062 239 166	518 062 239 166
	233	Dette publique de l'Etat	371 017 878 735	371 017 878 735
Total section 99			889 080 117 901	889 080 117 901
Total général			2 644 533 967 254	2 644 533 967 254

Les détails des Autorisations d'engagement et des Crédits de paiement sont déterminés à l'annexe IV de la présente loi.

Article 37 : La dotation du budget général de l'Etat au budget de l'Assemblée nationale et de ses organes, au titre de l'exercice 2021, est arrêtée à un montant de vingt milliards quatre-vingt-dix-sept millions deux cent soixante-sept mille cinq cent vingt-cinq (20.097.267.525) francs CFA.

Article 38 : Sont autorisées au titre de l'exercice 2021, les recettes des comptes spéciaux ouverts dans les écritures du Trésor public pour un montant total de vingt-cinq milliards trois cent soixante-sept millions quatre cent soixante-douze mille neuf cent treize (25.367.472.913) francs CFA, réparti comme suit :

<i>Intitulé programme</i>	<i>Montant</i>
Fonds de développement du tourisme	491 000 000
Fonds de l'énergie	1 700 000 000
Fonds d'investissement pour le développement	5 200 000 000
Fonds national de retraites	17 100 000 000
Fonds national du développement du sport	400 000 000
Fonds spécial d'études et de contrôle	181 500 000
Magasin sous douane	294 972 913
Total général	25 367 472 913

Les recettes des comptes spéciaux ouverts dans les écritures du Trésor public sont détaillées à l'annexe V de la présente loi.

Article 39 : Le montant des Crédits de paiement et, le cas échéant, des Autorisations d'engagement des comptes spéciaux ouverts dans les écritures du Trésor public au titre de l'année budgétaire 2021 est fixé comme suit :

<i>Intitulé programme</i>	<i>Montant AE</i>	<i>Montant CP</i>
Fonds de développement du tourisme	491 000 000	491 000 000
Fonds de l'énergie	1 700 000 000	1 700 000 000
Fonds d'investissement pour le développement	5 200 000 000	5 200 000 000
Fonds national de retraites	17 100 000 000	17 100 000 000
Fonds national du développement du sport	400 000 000	400 000 000
Fonds spécial d'études et de contrôle	181 500 000	181 500 000
Magasin sous douane	294 972 913	294 972 913
Total général	25 367 472 913	25 367 472 913

Les dépenses des comptes spéciaux ouverts dans les écritures du Trésor public sont détaillées à l'annexe VI de la présente loi.

Article 40: La présente loi est publiée au *Journal Officiel* de la République du Niger et exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Niamey, le 10 décembre 2020

Le Président de la République

Issoufou Mahamadou

Le Premier Ministre

Brigi Rafini

Le Ministre des finances

Mamadou Diop

ANNEXE I : CREDITS EVALUATIFS (EN FCFA)

Code Section	Intitulé section	Code Programme	Intitulé programme	Activité	Categorie	TF	Tache	Nature économique	Montant
02	CONSEIL SUPERIEUR DE LA COMMUNICATION	802	Dotation-conseil supérieur de la communication	8020101 Renforcer les capacités opérationnels d'intervention du CSC en matière de gouvernance institutionnelle administrative financière et technique	2	11	802010101 dépenses du personnel	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	302 740 048
03	CABINET DU PREMIER MINISTRE	100	Pilotage et administration du Cabinet du Premier Ministre	1000401 Traitement et salaires	2	11	100040101 Prise en charge des salaires du personnel	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	1 042 041 414
03	CABINET DU PREMIER MINISTRE	102	Appui à la mise en œuvre, à la coordination et au suivi-évaluation de l'action gouvernementale	1020103 Prise en charge du Personnel du Programme 102	2	11	102010301 Traitements et Salaires des fonctionnaires du Programme 102	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	127 096 830
03	CABINET DU PREMIER MINISTRE	103	Appui à la mise en œuvre des programmes sectoriels	1030206 Projet Quatrième Communication Nationale sur les changements climatiques (QCN)	5	33	103020601 Projet Quatrième Communication Nationale sur les changements climatiques (QCN)	21911 Autres droits et valeurs incorporels	52 850 000
03	CABINET DU PREMIER MINISTRE	103	Appui à la mise en œuvre des programmes sectoriels	1030207 Projet : Activités habilitantes pour la préparation de l'Evaluation en matière de Technologie (EBT) dans le cadre des changements climatiques	5	33	103020701 Projet : Activités habilitantes pour la préparation de l'Evaluation en matière de Technologie (EBT) dans le cadre des changements climatiques	21911 Autres droits et valeurs incorporels	31 400 000
03	CABINET DU PREMIER MINISTRE	103	Appui à la mise en œuvre des programmes sectoriels	1030208 Projet : Activités habilitantes pour la préparation du Rapport Biennal Actualisé Initial (RBA1) dans le cadre de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC)	5	33	103020801 Projet : Activités habilitantes pour la préparation du Rapport Biennal Actualisé Initial (RBA1) dans le cadre de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC)	21911 Autres droits et valeurs incorporels	24 250 000
03	CABINET DU PREMIER MINISTRE	103	Appui à la mise en œuvre des programmes sectoriels	1030706 Secrétariat Exécutif de la stratégie de développement et de sécurité dans les zones sahélio-sahariennes du Niger	5	33	103070601 Misc en œuvre du Projet d'Appui aux Réfugiés et aux Communautés d'Accueil (PARCA)	21911 Autres droits et valeurs incorporels	16 311 103 879
03	CABINET DU PREMIER MINISTRE	103	Appui à la mise en œuvre des programmes sectoriels	1030707 projet d'appui aux réfugiés et aux communautés d'accueil (PARCA)	5	22	103070701 Projet d'appui aux réfugiés et aux communautés d'accueils	21911 Autres droits et valeurs incorporels	1 058 896 121
03	CABINET DU PREMIER MINISTRE	103	Appui à la mise en œuvre des programmes sectoriels	1031018 Misc en Oeuvre du Programme pour la Promotion de l'Education (PPE) dans le cadre du Programme pour Décentralisation et la Bonne Gouvernance	5	33	103101801 Programme d'appui à la sécurité alimentaire des ménages (PASAM 4)	28111 Amortissements des immobilisations incorporelles	983 035 500
03	CABINET DU PREMIER MINISTRE	103	Appui à la mise en œuvre des programmes sectoriels	1031019 Misc en œuvre du Projet d'Appui au Dispositif de Prévention et de Gestion de Crise Alimentaire	5	43	103101902 Misc en œuvre du Projet d'Appui au Dispositif de Prévention et de Gestion de Crise Alimentaire	21911 Autres droits et valeurs incorporels	219 966 000
03	CABINET DU PREMIER MINISTRE	103	Appui à la mise en œuvre des programmes sectoriels	1031020 Misc en œuvre du Projet d'Appui au Dispositif de Prévention et de Gestion de Crise Alimentaire	5	43	103102002 Misc en œuvre du Projet d'Appui au Dispositif de Prévention et de Gestion de Crise Alimentaire	21911 Autres droits et valeurs incorporels	655 057 000
03	CABINET DU PREMIER MINISTRE	103	Appui à la mise en œuvre des programmes sectoriels	1031021 Misc en œuvre du Projet d'Appui au Dispositif de Prévention et de Gestion de Crise Alimentaire	5	43	103102101 Misc en œuvre du Projet d'Appui au Dispositif de Prévention et de Gestion de Crise Alimentaire	21911 Autres droits et valeurs incorporels	98 000 000
03	CABINET DU PREMIER MINISTRE	103	Appui à la mise en œuvre des programmes sectoriels	1031022 Misc en Oeuvre du Projet de Gestion des Risques et Catastrophes et du Développement Urbain	5	42	103102201 Misc en Oeuvre du Projet de Gestion des Risques et Catastrophes et du Développement Urbain	28111 Amortissements des immobilisations incorporelles	11 860 964 663

Code Section	Intitulé section	Code Programme	Intitulé programme	Activité	Catégorie	TF	Tache	Nature économique	Montant
03	CABINET DU PREMIER MINISTRE	103	Appui à la mise en œuvre des programmes sectoriels	1031023 Misc en Oeuvre du Projet Filets Sociaux	5	33	103102301 Misc en Oeuvre du Projet Filets Sociaux	28111 Amortissements des immobilisations incorporelles	30 500 000 000
03	CABINET DU PREMIER MINISTRE	103	Appui à la mise en œuvre des programmes sectoriels	1031024 Misc en œuvre du Projet d'Appui au Dispositif de Prévention et de Gestion de Crise Alimentaire	5	33	103102401 Misc en œuvre du Projet d'Appui au Dispositif de Prévention et de Gestion de Crise Alimentaire	28111 Amortissements des immobilisations incorporelles	655 957 000
03	CABINET DU PREMIER MINISTRE	103	Appui à la mise en œuvre des programmes sectoriels	1031025 Projet d'Amélioration de la Sécurité Alimentaire et de la Valorisation des Initiatives Paysannes au Niger (ZARESE2)	5	33	103102501 Projet d'Amélioration de la Sécurité Alimentaire et de la Valorisation des Initiatives Paysannes au Niger (ZARESE2)	21911 Autres droits et valeurs incorporels	629 910 259
03	CABINET DU PREMIER MINISTRE	103	Appui à la mise en œuvre des programmes sectoriels	1031112 Charges du Personnel du Programme 103	2	11	103111201 Traitements et Salaires des fonctionnaires du Programme 103	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	275 413 779
03	CABINET DU PREMIER MINISTRE	103	Appui à la mise en œuvre des programmes sectoriels	1031319 Construire et équiper des bureaux pour les assistants techniques en appui au Fonds Commun Sectoriel Education	5	55	103131902 Construire et équiper les bureaux pour les assistants techniques en appui au Fonds Commun Sectoriel Education	24111 Mobilier et matériel de bureau	45 000 000
03	CABINET DU PREMIER MINISTRE	103	Appui à la mise en œuvre des programmes sectoriels	1031402 Misc en Oeuvre du Programme pour la Promotion de l'Education (PPE) dans le cadre du Programme pour Décentralisation et la Bonne Gouvernance	5	33	103140201 Misc en œuvre du Programme pour la promotion de l'éducation (PPE) dans le cadre du programme pour décentralisation et la bonne gouvernance	28111 Amortissements des immobilisations incorporelles	3 318 750 000
03	CABINET DU PREMIER MINISTRE	103	Appui à la mise en œuvre des programmes sectoriels	1031403 Mise en Oeuvre du Programme de promotion de l'Education et de l'Emploi (PP2E)	5	33	103140301 Mise en Oeuvre du Programme de promotion de l'Education et de l'Emploi (PP2E)	28111 Amortissements des immobilisations incorporelles	8 993 568 671
03	CABINET DU PREMIER MINISTRE	103	Appui à la mise en œuvre des programmes sectoriels	1031502 Misc en Oeuvre du Programme d'Investissement et de capacitation des collectivités territoriales (PICCT III)	5	33	103150201 Misc en Oeuvre du Programme d'Investissement et de capacitation des collectivités territoriales (PICCT III)	28111 Amortissements des immobilisations incorporelles	6 248 028 000
03	CABINET DU PREMIER MINISTRE	103	Appui à la mise en œuvre des programmes sectoriels	1031503 Programme d'investissement et de capacitation des collectivités territoriales (PICCT II)	5	33	103150301 Programme d'investissement et de capacitation des collectivités territoriales PICCT (II)	21911 Autres droits et valeurs incorporels	966 149 000
03	CABINET DU PREMIER MINISTRE	103	Appui à la mise en œuvre des programmes sectoriels	1031504 Projet d'investissement et de capacitation des collectivités territoriales PICCT	5	33	103150401 Programme d'investissement et de capacitation des collectivités territoriales PICCT	21911 Autres droits et valeurs incorporels	1 231 920 000
05	PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	105	Pilotage stratégique de l'administration présidentielle	1050504 Projet d'Identification Unique pour l'Intégration Régionale et l'Inclusion en Afrique de l'Ouest (WURI) - Niger	5	33	105050401 Projet d'Identification Unique pour l'Intégration Régionale et l'Inclusion en Afrique de l'Ouest (WURI) - Niger	21911 Autres droits et valeurs incorporels	2 500 000 000
05	PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	105	Pilotage stratégique de l'administration présidentielle	1050505 Projet d'Identification Unique pour l'Intégration Régionale et l'Inclusion en Afrique de l'Ouest (WURI) - Niger	5	22	105050501 Projet d'Identification Unique pour l'Intégration Régionale et l'Inclusion en Afrique de l'Ouest (WURI) - Niger	21911 Autres droits et valeurs incorporels	2 500 000 000
05	PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	106	Coordination de programmes spécifiques avec les partenaires techniques et financiers (PTF)	1060504 Programme barrage de Kandadjé	5	22	106050402 Banque islamique de Développement	23591 Autres infrastructures	8 600 000 000
05	PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	106	Coordination de programmes spécifiques avec les partenaires techniques et financiers (PTF)	1060505 Programme barrage de Kandadjé	5	22	106050503 Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD)	23591 Autres infrastructures	1 797 871 000

Code Section	Intitulé section	Code Programme	Intitulé programme	Activité	Catégorie	TF	Tache	Nature économique	Montant
05	PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	106	Coordination de programmes spécifiques avec les partenaires techniques et financiers (PTF)	1060507 Programme barrage de Kandadji	5	22	106050702 FABU DHABI	23591 Autres infrastructures	650 000 000
05	PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	106	Coordination de programmes spécifiques avec les partenaires techniques et financiers (PTF)	1060508 Programme barrage de Kandadji	5	22	106050802 BADEA	23591 Autres infrastructures	1 029 050 000
05	PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	106	Coordination de programmes spécifiques avec les partenaires techniques et financiers (PTF)	1060509 Programme barrage de Kandadji	5	22	106050902 BIDC	23591 Autres infrastructures	1 019 764 000
05	PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	106	Coordination de programmes spécifiques avec les partenaires techniques et financiers (PTF)	1060510 Programme barrage de Kandadji	5	22	106051002 OFID	23591 Autres infrastructures	1 799 504 000
05	PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	106	Coordination de programmes spécifiques avec les partenaires techniques et financiers (PTF)	1060511 Programme barrage de Kandadji	5	22	106051102 FSD	23591 Autres infrastructures	1 018 827 000
05	PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	106	Coordination de programmes spécifiques avec les partenaires techniques et financiers (PTF)	1060513 Programme barrage de Kandadji	5	22	106051302 FKDEA	23591 Autres infrastructures	3 037 873 000
05	PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	106	Coordination de programmes spécifiques avec les partenaires techniques et financiers (PTF)	1060514 Programme barrage de Kandadji	5	22	106051402 AFD	23591 Autres infrastructures	6 235 678 000
05	PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	106	Coordination de programmes spécifiques avec les partenaires techniques et financiers (PTF)	1060515 Programme barrage de Kandadji	5	22	106051502 IDA	23591 Autres infrastructures	12 620 798 000
05	PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	106	Coordination de programmes spécifiques avec les partenaires techniques et financiers (PTF)	1060516 Programme barrage de Kandadji	5	22	106051601 Construction du barrage de kandadji et ouvrages annexes	23591 Autres infrastructures	2 500 000 000
05	PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	106	Coordination de programmes spécifiques avec les partenaires techniques et financiers (PTF)	1060516 Programme barrage de Kandadji	5	22	106051602 Construction du barrage de kandadji et ouvrages annexes	23591 Autres infrastructures	84 000 000
05	PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	106	Coordination de programmes spécifiques avec les partenaires techniques et financiers (PTF)	1060517 Programme barrage de Kandadji	5	33	106051701 Construction du barrage de kandadji et ouvrages annexes	23591 Autres infrastructures	1 600 000 000
05	PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	106	Coordination de programmes spécifiques avec les partenaires techniques et financiers (PTF)	1060913 Projet Jeunesse Diffa	5	33	106091301 Projet Jeunesse Diffa	2191 Autres droits et valeurs incorporels	2 700 000 000
05	PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	231	Coordination et Pilotage Stratégique du Secteur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et du développement agricole durable(Initiative3N)	2310104 Renforcement de la Résilience pour la Réduction de l'Insécurité Alimentaire	5	22	231010402 Renforcement de la Résilience pour la Réduction de l'Insécurité Alimentaire	21911 Autres droits et valeurs incorporels	2 400 000 000
05	PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	231	Coordination et Pilotage Stratégique du Secteur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et du développement agricole durable(Initiative3N)	2310306 Programme MCC	5	33	231030601 Programme MCC	23511 Construction, Aménagement, Rénovation des Routes, Pistes et Voies	63 142 728 603
05	PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	805	Dotation Présidence	8050101 Prendre en charge le paiement des salaires et autres primes de personnel	2	11	805010101 Traitement et salaires	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	5 057 860 490

Code Section	Intitulé section	Code Programme	Intitulé programme	Activité	Categorie	TF	Tache	Nature économique	Montant
06	MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION	110	Pilotage et administration de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation	1100453 Acquisition de matériels informatiques et de reprographie	5	55	110045301 Acquisition de matériels informatiques et de reprographie	24491 Autres matériel et outillage techniques	20 000 000
06	MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION	110	Pilotage et administration de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation	1100515 Palement salaires	2	11	110051501 Palement salaires	66511 Traitements et salaires en nature fonctionnaires	4 763 363 398
07	COUR CONSTITUTIONNELLE	807	Dotation Cour constitutionnelle	8070101 Dotation Cour constitutionnelle	2	11	807010102 Traitements et salaires.	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	342 022 285
08	MINISTÈRE DES POSTES, DES TELECOMMUNICATIONS ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE	111	Pilotage et administration de la politique des postes et des télécommunications	1110105 renforcement de capacités financières	2	11	111010504 Transfert	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	612 370 135
08	MINISTÈRE DES POSTES, DES TELECOMMUNICATIONS ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE	112	Développement des infrastructures des télécommunications	1120103 Mise en oeuvre Projet de Construction de la Dorsale Transsaharienne à fibre optique	5	22	112010301 Réseau optique, équipements de transmission et système de gestion de réseau	23561 Construction, Aménagement, Rénovation des Réseaux Téléphoniques et Médias	6 746 000 000
08	MINISTÈRE DES POSTES, DES TELECOMMUNICATIONS ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE	112	Développement des infrastructures des télécommunications	1120104 Mise en oeuvre Projet de Construction de la Dorsale Transsaharienne à fibre optique	5	43	112010401 Energie et climatisation	21121 Études spécifiques de réalisation	2 272 499 253
08	MINISTÈRE DES POSTES, DES TELECOMMUNICATIONS ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE	112	Développement des infrastructures des télécommunications	1120507 Renforcement des capacités financières	2	11	112050701 Salaire	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	100 615 931
08	MINISTÈRE DES POSTES, DES TELECOMMUNICATIONS ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE	113	Développement des infrastructures et des services postaux	1130107 célébration de la journée nationale de la poste	2	11	113010707 Traitements et salaires fonctionnaires	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	20 578 588
09	MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	114	Promotion de la Jeunesse	1140217 Construire et équiper 11 salles des cours à l'INJS/C	5	55	114021702 Construction des salles	23111 Construction	121 000 000
09	MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	114	Promotion de la Jeunesse	1140230 Construire et équiper 3 salles des cours à l'INJS/C	5	55	114023001 Construction des salles de cours	23111 Construction	33 000 000
09	MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	114	Promotion de la Jeunesse	1140231 Equiper 8 ateliers	5	55	114023101 Acquisition des outils d'apprentissage des métiers	23591 Autres infrastructures	50 000 000
09	MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	114	Promotion de la Jeunesse	1140232 Clôturer 2 nouveaux CPJ	5	55	114023201 Construction des murs de clôture	23111 Construction	20 000 000
09	MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	114	Promotion de la Jeunesse	1140233 Acquérir 400 tables bancs	5	55	114023301 Acquisition des tables bancs	24111 Mobilier et matériel de bureau	10 000 000
09	MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	114	Promotion de la Jeunesse	1140407 Réhabiliter le CPJ de Téra	5	55	114040701 Réhabilitation du CPJ de Téra	23121 Réhabilitation	5 000 000

Code Section	Intitulé section	Code Programme	Intitulé programme	Activité	Catégorie	TF	Tache	Nature économique	Montant
09	MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	116	Pilotage et administration des politiques de la jeunesse et des sports	1160601 Gérer la masse salariale du Personnel du Ministère	2	11	116060101 Paiement des salaires	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	737 627 222
09	MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	114	Promotion de la Jeunesse	114 construire 7 ateliers d'apprentissage dans 7 Régions	5	55	création construire 7 ateliers d'apprentissage dans 7 Régions	23111 Construction	140 000 000
10	COMMISSION NATIONALE DES DROITS HUMAINS	810	DOTATION-COMMISSION NATIONALE DES DROITS HUMAINS	8100101 APPUI AU PERSONNEL	2	11	810010102 Traitements et salaires	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	132 248 837
11	MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES	117	Développement et modernisation de l'enseignement et formation technique et professionnel (EFTP)	1170109 Mise en oeuvre du "Projet d'Appui à la Formation Professionnelle Rurale FOPROR III"	5	33	117010901 Mise en oeuvre du "Projet d'Appui à la Formation Professionnelle Rurale FOPROR III"	23591 Autres infrastructures	528 880 000
11	MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES	117	Développement et modernisation de l'enseignement et formation technique et professionnel (EFTP)	1170235 Construire des CFM	5	55	117023501 Construire des CFM	23311 Construction	703 724 138
11	MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES	117	Développement et modernisation de l'enseignement et formation technique et professionnel (EFTP)	1170236 Construire des ateliers dans les CFM et CET	5	55	117023601 Construire des salles de classe dans les CFM et CET	23111 Construction	841 549 360
11	MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES	117	Développement et modernisation de l'enseignement et formation technique et professionnel (EFTP)	1170237 Construire des ateliers dans les CFM et CET	5	55	117023701 Construire des ateliers dans les CFM et CET	23111 Construction	152 000 000
11	MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES	117	Développement et modernisation de l'enseignement et formation technique et professionnel (EFTP)	1170238 Construire des blocs latrines dans les CFM et CET	5	55	117023801 Construire des blocs latrines dans les CFM et CET	23111 Construction	100 074 330
11	MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES	117	Développement et modernisation de l'enseignement et formation technique et professionnel (EFTP)	1170239 Réhabiliter des salles de classe dans les CFM et CET	5	55	117023901 Réhabiliter des salles de classe dans les CFM et CET	23121 Réhabilitation	173 480 116
11	MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES	117	Développement et modernisation de l'enseignement et formation technique et professionnel (EFTP)	1170240 Réhabiliter des blocs latrines dans les CFM et CET	5	55	117024001 Réhabiliter des blocs latrines dans les CFM et CET	23121 Réhabilitation	8 000 000
11	MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES	117	Développement et modernisation de l'enseignement et formation technique et professionnel (EFTP)	1170241 Acquérir des matériels et outillages techniques pour les CFM et les CET	5	55	117024101 Acquérir des matériels et outillages techniques pour les CFM et les CET	24491 Autres matériel et outillage techniques	470 140 324
11	MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES	117	Développement et modernisation de l'enseignement et formation technique et professionnel (EFTP)	1170242 Réhabiliter le mur de clôture d'un CFM	5	55	117024201 Réhabiliter le mur de clôture d'un CFM	23121 Réhabilitation	3 100 000
11	MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES	117	Développement et modernisation de l'enseignement et formation technique et professionnel (EFTP)	1170243 Equiper les salles de classe en table-banc	5	55	117024301 Equiper les salles de classe en table-banc	24491 Autres matériel et outillage techniques	63 000 000

Code Section	Intitulé section	Code Programme	Intitulé programme	Activité	Catégorie	TF	Tache	Nature économique	Montant
11	MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES	119	Pilotage et Administration de l'enseignement et formation technique et professionnel (EFTP)	1190151 Equiper les inspections et les DREPT en matériel informatiques et bureautiques	5	55	119015101 Equiper les inspections et les DREPT en matériel informatiques et bureautiques	24211 Matériel informatique de bureau	9 000 000
11	MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES	119	Pilotage et Administration de l'enseignement et formation technique et professionnel (EFTP)	1190509 Mise en du "Projet de Développement des Compétences pour la Croissance (PRODEC)"	5	43	119050901 Mise en oeuvre du Projet de Développement des Compétences pour la Croissance (PRODEC)	23591 Autres infrastructures	10 574 756 393
11	MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES	119	Pilotage et Administration de l'enseignement et formation technique et professionnel (EFTP)	1190728 Assurer le salaire du personnel PDM, PIOP, PAP	2	11	119072801 Assurer le salaire du personnel PDM, PIOP, PAP	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	3 585 431 340
12	MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES, DE LA COOPÉRATION, DE L'INTEGRATION AFRICAINE ET DES NIGERIENS A L'EXTERIEUR	120	Renforcement de l'action diplomatique	1200203 Gestion salariale	2	11	120020301 Traitement et salaires	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	466 838 052
12	MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES, DE LA COOPÉRATION, DE L'INTEGRATION AFRICAINE ET DES NIGERIENS A L'EXTERIEUR	121	Protection des intérêts, assistance, défense, protection des nigériens de l'Extérieur	1210701 gestion salariale	2	11	121070101 Traitement des salaires	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	1 354 023 419
12	MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES, DE LA COOPÉRATION, DE L'INTEGRATION AFRICAINE ET DES NIGERIENS A L'EXTERIEUR	123	Pilotage et administration des politiques extérieures	1230201 gestion salariale	2	11	123020101 Traitement et salaires	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	6 363 303 055
13	MINISTÈRE DU PLAN	124	Planification, coordination et évaluation des politiques publiques	1240102 Traitement et salaires du personnel	2	11	124010202 Paiement des salaires	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	102 878 761
13	MINISTÈRE DU PLAN	125	Programmation du développement	1250211 Misc en oeuvre du Projet d'appui à la compétitivité de l'économie et à la gestion financière (PACEGEF)	5	43	125021101 Misc en oeuvre du Projet d'appui à la compétitivité de l'économie et à la gestion financière (PACEGEF)	21911 Autres droits et valeurs incorporels	2 356 213 772
13	MINISTÈRE DU PLAN	125	Programmation du développement	1250215 Projet de gouvernance de secteurs extractifs pour le développement	5	42	125021501 Projet de gouvernance de secteurs extractifs pour le développement	21911 Autres droits et valeurs incorporels	900 000 000
13	MINISTÈRE DU PLAN	125	Programmation du développement	1250216 Projet de gouvernance de secteurs extractifs pour le développement	5	43	125021601 Projet de gouvernance de secteurs extractifs pour le développement	21911 Autres droits et valeurs incorporels	1 500 000 000
13	MINISTÈRE DU PLAN	125	Programmation du développement	1250406 Traitement salaire du Programme 3	2	11	125040602 Traitement salaire du Programme 3	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	200 613 584
13	MINISTÈRE DU PLAN	126	Gestion macroéconomique	1260405 Traitements et salaires du programme 4	2	11	126040501 Traitements et salaires.	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	97 734 823
13	MINISTÈRE DU PLAN	126	Gestion macroéconomique	1260409 Misc en oeuvre du Projet d'Appui à la Compétitivité et à la croissance	5	42	126040901 Misc en oeuvre du Projet d'Appui à la Compétitivité et à la croissance	21911 Autres droits et valeurs incorporels	1 450 000 000

Code Section	Intitulé section	Code Programme	Intitulé programme	Activité	Catégorie	TF	Tache	Nature économique	Montant
13	MINISTÈRE DU PLAN	126	Gestion macroéconomique	1260410 Misc en oeuvre du Projet d'Appui à la Compétitivité et à la croissance	5	43	126041001 Misc en oeuvre du Projet d'Appui à la Compétitivité et à la croissance	21911 Autres droits et valeurs incorporels	2 000 000 000
13	MINISTÈRE DU PLAN	127	Pilotage et administration de la planification du développement	1270133 Misc en Oeuvre du Programme Pilote de Résilience Climatique/PACRC	5	42	127013301 Misc en Oeuvre du Programme Pilote de Résilience Climatique/PACRC	21911 Autres droits et valeurs incorporels	498 633 333
13	MINISTÈRE DU PLAN	127	Pilotage et administration de la planification du développement	1270134 Misc en Oeuvre du Programme Pilote de Résilience Climatique/PACRC	5	42	127013401 Misc en Oeuvre du Programme Pilote de Résilience Climatique/PACRC	21911 Autres droits et valeurs incorporels	344 750 824
13	MINISTÈRE DU PLAN	127	Pilotage et administration de la planification du développement	1270135 Misc en Oeuvre du Programme Pilote de Résilience Climatique/PACRC	5	43	127013501 Misc en Oeuvre du Programme Pilote de Résilience Climatique/PACRC	28111 Amortissements des immobilisations incorporelles	26 741 024
13	MINISTÈRE DU PLAN	127	Pilotage et administration de la planification du développement	1270137 Projet Données de qualité pour une prise de décision	5	33	127013701 Projet Données de qualité pour une prise de décision	21911 Autres droits et valeurs incorporels	3 528 561 496
13	MINISTÈRE DU PLAN	127	Pilotage et administration de la planification du développement	1270138 Programme de promotion de l'agriculture Productive (PROMAP III)	5	43	127013801 Programme de promotion de l'agriculture Productive (PROMAP III)	21911 Autres droits et valeurs incorporels	2 623 828 000
13	MINISTÈRE DU PLAN	127	Pilotage et administration de la planification du développement	1270144 Projet d'amélioration de la gestion des défis migratoire	5	43	127014401 Projet d'amélioration de la gestion des défis migratoire	28111 Amortissements des immobilisations incorporelles	3 279 785 000
13	MINISTÈRE DU PLAN	127	Pilotage et administration de la planification du développement	1270145 Programme Résilience PNUD	5	33	127014501 Programme Résilience PNUD	21911 Autres droits et valeurs incorporels	8 181 146 500
13	MINISTÈRE DU PLAN	127	Pilotage et administration de la planification du développement	1270146 Programme gouvernance PNUD	5	33	127014601 Programme gouvernance PNUD	21911 Autres droits et valeurs incorporels	5 113 664 500
13	MINISTÈRE DU PLAN	127	Pilotage et administration de la planification du développement	1270147 Programme UNFPA	5	43	127014701 Programme UNFPA	21911 Autres droits et valeurs incorporels	7 600 000 000
13	MINISTÈRE DU PLAN	127	Pilotage et administration de la planification du développement	1270151 Mise en Oeuvre du Projet d'Appui Institutionnel de la GIZ au Ministère du Plan	5	33	127015101 Mise en Oeuvre du Projet d'Appui Institutionnel de la GIZ au Ministère du Plan	21911 Autres droits et valeurs incorporels	459 169 900
13	MINISTÈRE DU PLAN	127	Pilotage et administration de la planification du développement	1270406 Traitements et salaires du programme 1	2	11	127040601 Traitements et Salaires fonctionnaires	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	113 166 637
15	MINISTÈRE DE LA DEFENSE NATIONALE	128	Pilotage et administration de la politique de défense nationale	1280401 Besoins financiers	2	11	128040101 Salaires et traitement	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	21 600 000 000
15	MINISTÈRE DE LA DEFENSE NATIONALE	129	Sécurisation du territoire national	1290201 Soutien de l'homme	2	11	129020104 Traitements et Salaires fonctionnaires	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	36 196 657 421
16	CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL	816	Dotation Conseil économique, social et culturel	8160101 organisation et coordination des activités du cesoc	2	11	816010101 salaires et traitements fonctionnaires	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	817 310 732
17	MINISTÈRE DE LA JUSTICE	131	Pilotage et administration du secteur de la Justice	1310701 Gestion salariale (14)	2	11	131070101 traitements salaires et indemnités	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	365 172 718
17	MINISTÈRE DE LA JUSTICE	132	Promotion de l'accès à la justice	1320409 Gestion du personnel	2	11	132040901 Traitements et salaires	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	6 314 911 564
17	MINISTÈRE DE LA JUSTICE	133	Humanisation du milieu carcéral	1330501 Gestion du personnel	2	11	133050101 Traitements et salaires	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	72 176 616
17	MINISTÈRE DE LA JUSTICE	134	Promotion et protection des droits humains	1340104 gestion du personnel	2	11	134010401 Traitement et salaires	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	215 860 949
18	CABINET DU MEDIATEUR DE LA REPUBLIQUE	818	Dotation Cabinet du médiateur de la République	8180102 Prévention et gestion des conflits	2	11	818010230 traitement et salaires des fonctionnaires	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	164 126 685
20	COUR DE CASSATION	820		8200100 Statuer sur les pourvois formés contre les décisions rendues en dernier ressort par les Cours et Tribunaux	2	11	820010001 Traitement et salaires fonctionnaires	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	134 187 871

Code Section	Intitulé section	Code Programme	Intitulé programme	Activité	Categorie	TF	Tache	Nature économique	Montant
21	CONSEIL D'ETAT	821	Dotation Conseil d'Etat	8210101 donner des avis sur les projets de lois et ordonnances, juger l'excès de pouvoir des autorités	2	11	821010101 traitements et salaires	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	59 896 174
22	COUR DES COMPTES	135	Renforcement de la gouvernance de la Cour	1350103 gérer le personnel	2	11	135010301 Remuneration personnel	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	27 242 105
22	COUR DES COMPTES	135	Renforcement de la gouvernance de la Cour	1350201 Cordonner la mise en œuvre des programmes	2	11	135020101 Remuneration personnel	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	13 302 320
22	COUR DES COMPTES	135	Renforcement de la gouvernance de la Cour	1350206 Créer un comité d'avancement	2	11	135020601 Remuneration personnel	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	206 048
22	COUR DES COMPTES	135	Renforcement de la gouvernance de la Cour	1350307 Créer un comité de suivi - évaluation	2	11	135030701 Remuneration personnel	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	343 413
22	COUR DES COMPTES	135	Renforcement de la gouvernance de la Cour	1350307 Créer un comité de suivi - évaluation	2	11	135030702 Fonctionnement du comité	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	500 000
22	COUR DES COMPTES	136	Renforcement du dispositif institutionnel, organisationnel et des relations avec les parties prenantes externes	1360103 Participer aux rencontres statutaires regroupant les ISC	2	11	136010301 Rémunération du personnel	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	31 865 199
22	COUR DES COMPTES	136	Renforcement du dispositif institutionnel, organisationnel et des relations avec les parties prenantes externes	1360104 Organiser l'accueil des délégations étrangères	2	11	136010401 Remuneration personnel	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	1 633 248
22	COUR DES COMPTES	136	Renforcement du dispositif institutionnel, organisationnel et des relations avec les parties prenantes externes	1360105 Renforcer la sécurité du système d'information	2	11	136010501 Remuneration personnel	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	2 448 285
22	COUR DES COMPTES	136	Renforcement du dispositif institutionnel, organisationnel et des relations avec les parties prenantes externes	1360201 équiper les bureaux.	2	11	136020101 Remuneration personnel	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	15 222 498
22	COUR DES COMPTES	136	Renforcement du dispositif institutionnel, organisationnel et des relations avec les parties prenantes externes	1360202 Doter le personnel	2	11	136020201 Remuneration personnel	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	6 342 708
22	COUR DES COMPTES	136	Renforcement du dispositif institutionnel, organisationnel et des relations avec les parties prenantes externes	1360203 Doter la Cour de matériel roulants véhicules.	2	11	136020301 Remuneration personnel	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	4 757 030
22	COUR DES COMPTES	136	Renforcement du dispositif institutionnel, organisationnel et des relations avec les parties prenantes externes	1360204 Entretenir le bâtiment.	2	11	136020403 Rémunération personnel	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	2 537 084
22	COUR DES COMPTES	136	Renforcement du dispositif institutionnel, organisationnel et des relations avec les parties prenantes externes	1360205 Equiper le logement	2	11	136020501 Remuneration personnel	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	1 585 676
22	COUR DES COMPTES	136	Renforcement du dispositif institutionnel, organisationnel et des relations avec les parties prenantes externes	1360206 Entretenir les matériels techniques	2	11	136020601 Remuneration personnel	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	2 061 379

Code Section	Intitulé section	Code Programme	Intitulé programme	Activité	Catégorie	TF	Tache	Nature économique	Montant
22	COUR DES COMPTES	136	Renforcement du dispositif institutionnel, organisationnel et des relations avec les parties prenantes externes	1360207 Entretenir le bâtiment	2	11	136020701 Remuneration personnel	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	792 839
22	COUR DES COMPTES	136	Renforcement du dispositif institutionnel, organisationnel et des relations avec les parties prenantes externes	1360208 Prendre en charge les réunions	2	11	136020801 Remuneration personnel	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	4 087 841
22	COUR DES COMPTES	137	Amélioration de la qualité des contrôles	1370101 Renforcer les capacités du personnel	2	11	137010101 Remuneration personnel	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	45 551 147
22	COUR DES COMPTES	137	Amélioration de la qualité des contrôles	1370203 Elaborer et adopter de nouveaux guides et mettre à jour les existants	2	11	137020301 Remuneration personnel	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	8 494 260
22	COUR DES COMPTES	137	Amélioration de la qualité des contrôles	1370301 Effectuer des missions de contrôle à l'intérieur du pays et à Niamey	2	11	137030101 Remuneration personnel	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	73 616 918
23	MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION	138	Développement des prestations de service des médias	1380105 Amélioration des conditions de travail du personnel affecté au programme	2	11	138010501 salaires et accessoires de salaires du personnel affecté au programme	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	151 404 102
23	MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION	139	Amélioration des conditions de participation des acteurs aux actions de développement	1391301 Relance de la communication	2	11	139130101 Salaires et accessoires de salaires du personnel affecté au travail	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	162 990 693
23	MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION	140	Pilotage et administration de la politique de communication	1400601 Amélioration des conditions de travail des agents du ministère	2	11	140060101 Salaires et accessoires de salaires du personnel	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	306 236 831
24	SECRETARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT	824	Dotation Secrétariat général du gouvernement	8240139 Prise en charge de la gestion du personnel	2	11	824013901 Traitement et prise en charge des salaires	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	268 627 899
25	MINISTÈRE DE L'INTERIEUR, DE LA SECURITÉ PUBLIQUE, DE LA DECENTRALISATION ET DES AFFAIRES COUTUMIERES ET RELIGIEUSES	141	Pilotage et administration des politiques de sécurité intérieure et de l'administration du territoire	1410701 Assurer les traitements et salaires du personnel	2	11	141070101 Paiement salaire	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	346 100 517
25	MINISTÈRE DE L'INTERIEUR, DE LA SECURITÉ PUBLIQUE, DE LA DECENTRALISATION ET DES AFFAIRES COUTUMIERES ET RELIGIEUSES	142	Amélioration de la gestion des affaires intérieures	1420206 Traitement et salaires	2	11	142020601 Paiement salaire	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	337 965 417
25	MINISTÈRE DE L'INTERIEUR, DE LA SECURITÉ PUBLIQUE, DE LA DECENTRALISATION ET DES AFFAIRES COUTUMIERES ET RELIGIEUSES	143	Amélioration de l'offre de sécurité publique	1430701 Assurer les traitements et salaires du personnel	2	11	143070101 Paiement salaire	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	41 751 132 897
25	MINISTÈRE DE L'INTERIEUR, DE LA SECURITÉ PUBLIQUE, DE LA DECENTRALISATION ET DES AFFAIRES COUTUMIERES ET RELIGIEUSES	144	Amélioration de la gestion des entités déconcentrées et décentralisées	1440417 Mise en œuvre du projet d'Appui à la modernisation de l'Etat et des services publics (AMESP)	5	33	144041701 Projet d'Appui à la modernisation de l'Etat et des services publics (AMESP)	21911 Autres droits et valeurs incorporels	240 000 000

Code Section	Intitulé section	Code Programme	Intitulé programme	Activité	Categorie	TF	Tache	Nature économique	Montant
25	MINISTERE DE L'INTERIEUR, DE LA SECURITE PUBLIQUE, DE LA DECENTRALISATION ET DES AFFAIRES COUTUMIERES ET RELIGIEUSES	144	Amélioration de la gestion des entités déconcentrées et décentralisées	1440501 Assurer les traitements et salaires du personnel	2	11	144050101 Paiement salaire	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	781 151 978
27	MINISTERE DE LA RENAISSANCE CULTURELLE, DES ARTS ET DE LA MODERNISATION SOCIALE	146	Renaissance culturelle formation	1460126 acquérir des ouvrages et équipement des médiateques	5	55	146012601 acquérir des ouvrages et équipement des médiateques	23491 Autres ouvrages	10 000 000
27	MINISTERE DE LA RENAISSANCE CULTURELLE, DES ARTS ET DE LA MODERNISATION SOCIALE	146	Renaissance culturelle formation	1460129 construire et équiper des salles atelier dans 5 régions	5	55	146012901 construire et équiper des salles atelier dans 5 régions	23111 Construction	132 000 000
27	MINISTERE DE LA RENAISSANCE CULTURELLE, DES ARTS ET DE LA MODERNISATION SOCIALE	146	Renaissance culturelle formation	1460130 construire et équiper des salles atelier pour l'INAC	5	55	146013001 construire et équiper des salles atelier pour l'INAC	23591 Autres infrastructures	36 000 000
27	MINISTERE DE LA RENAISSANCE CULTURELLE, DES ARTS ET DE LA MODERNISATION SOCIALE	146	Renaissance culturelle formation	1460131 équiper l'INAC	5	55	146013101 équiper l'INAC	23121 Réhabilitation	48 000 000
27	MINISTERE DE LA RENAISSANCE CULTURELLE, DES ARTS ET DE LA MODERNISATION SOCIALE	148	Pilotage et administration de la politique de modernisation sociale	1480314 Payer le salaire du personnel	2	11	148031404 Payer le salaire du personnel	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	570 868 768
27	MINISTERE DE LA RENAISSANCE CULTURELLE, DES ARTS ET DE LA MODERNISATION SOCIALE	148	Pilotage et administration de la politique de modernisation sociale	1480315 équiper les EFAC des 8 régions	5	55	148031501 équiper les EFAC des 8 régions	24491 Autres matériel et outillage techniques	54 000 000
34	MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES	149	Pilotage et administration de la politique des enseignements secondaires	1490107 Projet learning Improvement for Results in Education	5	33	149010701 Projet learning Improvement for Results in Education	21191 Autres frais d'études	3 000 000 000
34	MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES	149	Pilotage et administration de la politique des enseignements secondaires	1490108 Projet Learning Improvement for Results in Education	5	22	149010801 Projet Learning Improvement for Results in Education	21191 Autres frais d'études	1 300 000 000
34	MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES	149	Pilotage et administration de la politique des enseignements secondaires	1490734 Aquisition d'un Véhicule 4*4 PICKUP	5	55	149073401 Aquisition d'un Véhicule 4*4 PICKUP	24311 Matériel de transport de service	25 000 000
34	MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES	149	Pilotage et administration de la politique des enseignements secondaires	1490901 Paiement des salaires du personnel administratif des services centraux et déconcentrés	2	11	149090101 Paiement des salaires du personnel administratif des services centraux et déconcentrés	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	8 241 179 449

Code Section	Intitulé section	Code Programme	Intitulé programme	Activité	Categorie	TF	Tache	Nature économique	Montant
34	MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES	149	Pilotage et administration de la politique des enseignements secondaires	1491001 Misc en oeuvre du Projet de Soutien à l'Enseignement BILINGUE FRANCO-ARABE au Niger	5	42	149100101 Misc en oeuvre du Projet de Soutien à l'Enseignement BILINGUE FRANCO-ARABE au Niger	21911 Autres droits et valeurs incorporels	4 500 000 000
34	MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES	151	Amélioration de la qualité des enseignements	1510606 Acquisition de kits pour récompenser l'excellence et le mérite dans les établissements secondaires	5	55	151060601 Acquisition de kits pour récompenser l'excellence et le mérite dans les établissements secondaires	23591 Autres infrastructures	25 000 000
34	MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES	151	Amélioration de la qualité des enseignements	1511001 Paiement des salaires des enseignants fonctionnaires	2	11	151100101 Paiement des salaires des enseignants fonctionnaires	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	19 229 418 716
37	MINISTERE DE L'ENERGIE	152	Pilotage et administration de la politique énergétique	1520403 Suivi de rémunération du personnel	2	11	152040301 Salaires du personnel	66511 Traitements et salaires en nature fonctionnaires	162 198 669
37	MINISTERE DE L'ENERGIE	153	Amélioration de l'offre en énergie électrique	1530108 Charge de personnel	2	11	153010801 Charge de personnel	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	162 198 669
37	MINISTERE DE L'ENERGIE	153	Amélioration de l'offre en énergie électrique	1530109 Misc en oeuvre du Projet multinational d'interconnexion électrique Nigeria-Niger-Benin/Togo-Burkina Faso	5	42	153010901 Misc en oeuvre du Projet multinational d'interconnexion électrique Nigeria-Niger-Benin/Togo-Burkina Faso	23591 Autres infrastructures	11 680 400 000
37	MINISTERE DE L'ENERGIE	153	Amélioration de l'offre en énergie électrique	1530110 Misc en oeuvre du Projet multinational d'interconnexion électrique Nigeria-Niger-Benin/Togo-Burkina Faso	5	43	153011001 Misc en oeuvre du Projet multinational d'interconnexion électrique Nigeria-Niger-Benin/Togo-Burkina Faso	23591 Autres infrastructures	2 469 600 000
37	MINISTERE DE L'ENERGIE	153	Amélioration de l'offre en énergie électrique	1530212 Misc en oeuvre du Projet de réalisation d'une centrale de 20 MWt minimum sur le plateau de Gorou Banda	5	22	153021201 Projet de réalisation d'une centrale de 20 MWc minimum sur le plateau de Gorou Banda	23591 Autres infrastructures	9 500 000 000
37	MINISTERE DE L'ENERGIE	153	Amélioration de l'offre en énergie électrique	1530213 Misc en oeuvre du Projet d'interconnexion électrique (Projet Dorsale)	5	42	153021301 Misc en oeuvre du Projet d'interconnexion électrique (Projet Dorsale)	23591 Autres infrastructures	12 010 880 000
37	MINISTERE DE L'ENERGIE	153	Amélioration de l'offre en énergie électrique	1530214 Misc en oeuvre du Projet d'interconnexion électrique (Projet Dorsale)	5	43	153021401 Misc en oeuvre du Projet d'interconnexion électrique (Projet Dorsale)	23591 Autres infrastructures	20 001 384 000
37	MINISTERE DE L'ENERGIE	153	Amélioration de l'offre en énergie électrique	1530314 Misc en oeuvre du Projet d'Électrification Rurale à Travers l'Energie Solaire (PERES) au Niger	5	42	153031401 Misc en oeuvre du Projet d'Électrification Rurale à Travers l'Energie Solaire (PERES) au Niger	23591 Autres infrastructures	4 554 806 675
37	MINISTERE DE L'ENERGIE	154	Amélioration de l'accès aux services énergétiques	1540113 Charge de personnel	2	11	154011301 Charge de personnel	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	162 198 669
37	MINISTERE DE L'ENERGIE	154	Amélioration de l'accès aux services énergétiques	1540219 Misc en oeuvre du Projet d'électrification rurale par système photovoltaïque région de Dosso tahoma et Tillabéri	5	42	154021901 Misc en oeuvre du Projet d'électrification rurale par système photovoltaïque région de Dosso tahoma et Tillabéri	23591 Autres infrastructures	2 072 857 000
37	MINISTERE DE L'ENERGIE	154	Amélioration de l'accès aux services énergétiques	1540221 Misc en oeuvre du Projet d'expansion d'accès à l'Electricité (NELACEP)	5	43	154022101 Misc en oeuvre du Projet d'expansion d'accès à l'Electricité (NELACEP)	21111 Frais d'études et de recherche	4 542 546 000

Code Section	Intitulé section	Code Programme	Intitulé programme	Activité	Categorie	TF	Tache	Nature économique	Montant
37	MINISTERE DE L'ENERGIE	154	Amélioration de l'accès aux services énergétiques	1540223 Misc en oeuvre du Projet d'électrification rurale par micro centrales hybrides de quarante-sept localités rurales (47) localités des régions d'Agadecz, diffa, Dosso, Maradi, Tahoua, Tillabéry et Zinder	5	42	154022302 Misc en oeuvre du Projet d'électrification rurale par micro centrales hybrides de quarante-sept localités rurales (47) localités des régions d'Agadecz, diffa, Dosso, Maradi, Tahoua, Tillabéry et Zinder	23591 Autres infrastructures	3 000 000 000
37	MINISTERE DE L'ENERGIE	154	Amélioration de l'accès aux services énergétiques	1540225 Misc en oeuvre du Projet d'accès à l'Électrification Solaire au Niger (NESAP)	5	43	154022501 Misc en oeuvre du Projet d'accès à l'Électrification Solaire au Niger (NESAP)	23591 Autres infrastructures	1 735 261 000
37	MINISTERE DE L'ENERGIE	154	Amélioration de l'accès aux services énergétiques	1540226 Misc en oeuvre du Projet d'accès à l'Électrification Solaire au Niger (NESAP)	5	42	154022601 Misc en oeuvre du Projet d'accès à l'Électrification Solaire au Niger (NESAP)	23591 Autres infrastructures	12 207 280 000
37	MINISTERE DE L'ENERGIE	154	Amélioration de l'accès aux services énergétiques	1540227 Misc en oeuvre du Projet de construction à Agadecz d'une centrale électrique hybride (solaire et thermique) d'une puissance de 19 mégawatts	5	42	154022701 Misc en oeuvre du Projet de construction à Agadecz d'une centrale électrique hybride (solaire et thermique) d'une puissance de 19 mégawatts	23591 Autres infrastructures	3 723 200 000
37	MINISTERE DE L'ENERGIE	154	Amélioration de l'accès aux services énergétiques	1540228 Misc en oeuvre du Projet de construction à Agadecz d'une centrale électrique hybride (solaire et thermique) d'une puissance de 19 mégawatts	5	43	154022801 Misc en oeuvre du Projet de construction à Agadecz d'une centrale électrique hybride (solaire et thermique) d'une puissance de 19 mégawatts	23591 Autres infrastructures	4 231 200 000
37	MINISTERE DE L'ENERGIE	154	Amélioration de l'accès aux services énergétiques	1540229 Misc en oeuvre du Projet d'Électrification Rurale, Péri-urbaine et Urbaine (PEPERN)	5	42	154022901 Misc en oeuvre du Projet d'Électrification Rurale, Péri-urbaine et Urbaine (PEPERN)	23591 Autres infrastructures	4 574 593 000
37	MINISTERE DE L'ENERGIE	154	Amélioration de l'accès aux services énergétiques	1540230 Misc en oeuvre du Projet d'Électrification Rurale, Péri-urbaine et Urbaine (PEPERN)	5	43	154023001 Misc en oeuvre du Projet d'Électrification Rurale, Péri-urbaine et Urbaine (PEPERN)	23591 Autres infrastructures	14 773 395 000
37	MINISTERE DE L'ENERGIE	154	Amélioration de l'accès aux services énergétiques	1540232 Misc en oeuvre du Projet d'expansion d'accès à l'Electricité (NELACEP)	5	42	154023201 Misc en oeuvre du Projet d'expansion d'accès à l'Electricité (NELACEP)	23591 Autres infrastructures	12 700 000 000
37	MINISTERE DE L'ENERGIE	154	Amélioration de l'accès aux services énergétiques	1540234 Misc en oeuvre du Projet d'expansion d'accès à l'Electricité (NELACEP)	5	42	154023401 Misc en oeuvre du Projet d'expansion d'accès à l'Electricité (NELACEP)	23591 Autres infrastructures	16 845 000 000
37	MINISTERE DE L'ENERGIE	154	Amélioration de l'accès aux services énergétiques	1540235 Misc en oeuvre du Projet d'expansion d'accès à l'Electricité (NELACEP)	5	43	154023501 Misc en oeuvre du Projet d'expansion d'accès à l'Electricité (NELACEP)	23591 Autres infrastructures	8 437 000 000
37	MINISTERE DE L'ENERGIE	154	Amélioration de l'accès aux services énergétiques	1540236 Projet de l'électrification solaire en milieu rural (IRINA)	5	42	154023601 Projet de l'électrification solaire en milieu rural (IRINA)	23591 Autres infrastructures	1 300 000 000
39	MINISTERE DE L'INDUSTRIE	155	Pilotage et administration de la politique industrielle	1550401 Assurer la gestion des ressources humaines	2	11	155040101 Assurer les salaires des cadres	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	131 664 952
39	MINISTERE DE L'INDUSTRIE	155	Pilotage et administration de la politique industrielle	1550401 Assurer la gestion des ressources humaines	2	11	155040102 Assurer les salaires des auxiliaires	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	8 186 553
39	MINISTERE DE L'INDUSTRIE	156	Promotion industrielle	1560301 Assurer la Gestion des Ressources Humaines	2	11	156030101 Assurer les salaires des cadres	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	53 929 122
39	MINISTERE DE L'INDUSTRIE	156	Promotion industrielle	1560301 Assurer la Gestion des Ressources Humaines	2	11	156030102 Assurer les salaires des auxiliaires	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	1 675 039
39	MINISTERE DE L'INDUSTRIE	157	Accompagnement de l'activité industrielle	1570701 Assurer la gestion des ressources humaines	2	11	157070101 Assurer les salaires des cadres	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	78 651 174

Code Section	Intitule section	Code Programme	Intitule programme	Activité	Categorie	TF	Tache	Nature économique	Montant
39	MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE	157	Accompagnement de l'activité industrielle	1570701 Assurer la gestion des ressources humaines	2	11	157070102 Assurer les salaires des auxiliaires	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	3 627 339
40	MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE	158	Promotion de l'emploi	1580404 assurer le paiement des salaires au niveau central de la promotion de l'emploi	2	11	158040402 paiement des salaires	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	43 004 000
40	MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE	158	Promotion de l'emploi	1580505 Misc en Ouvre du Projet Emploi des Jeunes et Inclusion Productive (PEJIP)	5	43	158050501 Misc en Ouvre du Projet Emploi des Jeunes et Inclusion Productive (PEJIP)	21911 Autres droits et valeurs incorporels	4 280 320 800
40	MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE	159	Promotion de l'application des normes du travail	1590102 Assurer les salaires et traitements du personnel de domaine du travail au niveau central et régional	2	11	159010201 salaires des agents centraux et régionaux du domaine du travail	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	200 575 242
40	MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE	160	Protection sociale de la population	1600102 Assurer les salaires et traitements du personnel du niveau central de la protection sociale	2	11	160010201 salaire du personnel du niveau central de la protection sociale	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	43 298 886
40	MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE	161	Pilotage et administration des politiques d'emploi, de travail et de protection sociale	1610301 assurer les dépenses de personnel (autres que besoins de nouveaux recrutements)	2	11	161030101 paiement régulier Salaires du personnel	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	127 194 417
41	MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE	162	Pilotage et administration de la fonction publique et de la réforme administrative	1620301 Dépenses du personnel	2	11	162030101 Traitement et salaires	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	403 894 067
41	MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE	162	Pilotage et administration de la fonction publique et de la réforme administrative	1620301 Dépenses du personnel	2	11	162030102 Prise en charge autres dépenses auxiliaires	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	29 544 688
41	MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE	162	Pilotage et administration de la fonction publique et de la réforme administrative	1620302 Mesures nouvelles	2	11	162030201 Recrutement de 13 agents fonctionnaires	66511 Traitements et salaires en nature fonctionnaires	23 823 612
41	MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE	162	Pilotage et administration de la fonction publique et de la réforme administrative	1620302 Mesures nouvelles	2	11	162030202 Recrutement de 27 agents auxiliaires dont 16 pour le compte des Directions Régionales	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	22 394 880
41	MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE	163	Développement des capacités de gestion des ressources humaines de l'Etat	1630105 Mesures nouvelles en dépenses de personnels	2	11	163010501 recrutement de 35 agents fonctionnaires	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	63 702 315
41	MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE	163	Développement des capacités de gestion des ressources humaines de l'Etat	1630105 Mesures nouvelles en dépenses de personnels	2	11	163010502 recrutement de 25 agents auxiliaires	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	20 736 000
41	MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE	163	Développement des capacités de gestion des ressources humaines de l'Etat	1630106 Assurer les dépenses du personnel	2	11	163010601 traitement et salaires	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	406 708 315
41	MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE	164	Développement du système d'information de la gestion des ressources humaines de l'Etat	1640101 Mesures nouvelles	2	11	164010103 Recrutement de 21 agents fonctionnaires	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	35 000 000

Code Section	Intitulé section	Code Programme	Intitulé programme	Activité	Catégorie	TF	Tache	Nature économique	Montant
41	MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE	164	Développement du système d'information de la gestion des ressources humaines de l'Etat	1640101 Mesures nouvelles	2	11	164010104 Recrutement de 16 agents auxiliaires	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	35 000 000
41	MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE	164	Développement du système d'information de la gestion des ressources humaines de l'Etat	1640102 Assurer les dépenses du personnel	2	11	164010202 Recrutement de 19 agents fonctionnaires	66511 Traitements et salaires en nature fonctionnaires	37 955 974
41	MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE	164	Développement du système d'information de la gestion des ressources humaines de l'Etat	1640102 Assurer les dépenses du personnel	2	11	164010203 Recrutement de 6 agents auxiliaires	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	4 976 640
41	MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE	164	Développement du système d'information de la gestion des ressources humaines de l'Etat	1640102 Assurer les dépenses du personnel	2	11	164010204 Traitement et salaires des agents	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	150 000 000
47	MINISTÈRE DES FINANCES	168	Pilotage et administration de la politique de gestion des finances publiques	1680137 Renforcer les capacités des acteurs des programmes	2	11	168013701 Assure la gestion de la masse salariale du MF	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	5 982 513 723
47	MINISTÈRE DES FINANCES	168	Pilotage et administration de la politique de gestion des finances publiques	1680146 Programme Renforcement des Capacités du Secteur Public	5	43	168014601 Programme Renforcement des Capacités du Secteur Public	21911 Autres droits et valeurs incorporels	3 609 630 000
47	MINISTÈRE DES FINANCES	168	Pilotage et administration de la politique de gestion des finances publiques	1680150 Assurer l'efficience et l'efficacité de la mise en œuvre de la coopération Niger/UE	2	11	168015002 Dépenses de biens et Services	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	142 000 000
47	MINISTÈRE DES FINANCES	168	Pilotage et administration de la politique de gestion des finances publiques	1680152 Appui au renforcement des capacités de la chaîne des dépenses publiques dans les régions d'Agadzé, Diffa, Tahoua et Zinder.(NIG027)	5	43	168015201 Appui au renforcement des capacités de la chaîne des dépenses publiques dans les régions d'Agadzé, Diffa, Tahoua et Zinder.(NIG027)	23111 Construction	442 797 558
47	MINISTÈRE DES FINANCES	168	Pilotage et administration de la politique de gestion des finances publiques	1680152 Appui au renforcement des capacités de la chaîne des dépenses publiques dans les régions d'Agadzé, Diffa, Tahoua et Zinder.(NIG027)	5	43	168015202 Appui au renforcement des capacités de la chaîne des dépenses publiques dans les régions d'Agadzé, Diffa, Tahoua et Zinder.(NIG027)	24111 Mobilier et matériel de bureau	421 418 930
47	MINISTÈRE DES FINANCES	168	Pilotage et administration de la politique de gestion des finances publiques	1680152 Appui au renforcement des capacités de la chaîne des dépenses publiques dans les régions d'Agadzé, Diffa, Tahoua et Zinder.(NIG027)	5	43	168015203 Appui au renforcement des capacités de la chaîne des dépenses publiques dans les régions d'Agadzé, Diffa, Tahoua et Zinder.(NIG027)	21191 Autres frais d'études	497 218 588
47	MINISTÈRE DES FINANCES	169	Elaboration du budget, gestion de la dépense et comptabilité publique	1690104 assurer la Coordination des activités de préparation et d'exécution du budget	2	11	169010401 charge du personnel	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	5 936 531 208
47	MINISTÈRE DES FINANCES	170	Mobilisation des ressources	1700101 Améliorer la Mobilisation des recettes non fiscales	2	11	170010106 charge du personnel	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	13 393 527 638
47	MINISTÈRE DES FINANCES	171	Régulation du financement de l'économie	1710201 Assurer la préparation des programmes de la coopération financière	2	11	171020108 Charge du personnel	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	578 036 714
47	MINISTÈRE DES FINANCES	171	Régulation du financement de l'économie	1710207 Projet de mobilisation des ressources internes	5	43	171020701 Projet de mobilisation des ressources internes	21911 Autres droits et valeurs incorporels	1 178 000 000

Code Section	Intitulé section	Code Programme	Intitulé programme	Activité	Catégorie	TF	Tache	Nature économique	Montant
47	MINISTERE DES FINANCES	171	Régulation du financement de l'économie	1710501 Mettre en œuvre le plan d'actions de la Stratégie Nationale de la Finance Inclusive	2	11	171050116 Charge du personnel	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	260 000 000
47	MINISTERE DES FINANCES	171	Régulation du financement de l'économie	1710501 Mettre en œuvre le plan d'actions de la Stratégie Nationale de la Finance Inclusive	2	11	171050117 Charges sociales	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	20 000 000
48	MINISTERE DE L'ACTION HUMANITAIRE ET DE LA GESTION DES CATASTROPHES	172	Coordination des interventions humanitaires et de gestion des catastrophes	1721001 Prendre en charge les salaires et indemnités des cadres et auxiliaires du MAH/GC	2	11	172100101 traitement et salaires des fonctionnaires	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	57 276 560
48	MINISTERE DE L'ACTION HUMANITAIRE ET DE LA GESTION DES CATASTROPHES	173	Amélioration de l'efficacité du dispositif et des réponses apportées en situation d'urgences humanitaires	1730701 Prendre en charge les salaires et indemnités des cadres et auxiliaires du MAH/GC	2	11	173070101 traitement et salaire des fonctionnaires	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	39 806 159
48	MINISTERE DE L'ACTION HUMANITAIRE ET DE LA GESTION DES CATASTROPHES	174	Renforcement des mécanismes de prévention, d'alertes aux catastrophes et de transferts des risques	1740501 traitement et salaires	2	11	174050101 Traitement et salaire des fonctionnaires	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	24 573 533
48	MINISTERE DE L'ACTION HUMANITAIRE ET DE LA GESTION DES CATASTROPHES	175	Appui au relèvement précoce et au renforcement de la résilience des communautés affectées par les crises	1750501 traitement et salaires des fonctionnaires	2	11	175050101 traitement et salaires des auxiliaires	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	14 643 924
49	MINISTERE CHARGE DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS	176	Promotion des institutions démocratiques, fortes, crédibles et durables	1760104 Dépense de salaire	2	11	176010402 paiement des salaires	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	26 470 767
49	MINISTERE CHARGE DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS	177	Pilotage et administration de la politique du ministère chargé des relations avec les institutions	1770105 Traitements et salaires	2	11	177010502 Paiement des salaires	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	31 595 164
51	MINISTERE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT	181	Amélioration de la compétitivité du tourisme	1810406 Assurance de la masse salariale	2	11	181040601 Paiement de salaire	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	36 000 000
51	MINISTERE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT	182	Amélioration de la compétitivité de l'artisanat	1820904 Subventionner les services rattachés	2	11	182090403 SALAIRE	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	35 000 000
51	MINISTERE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT	183	Pilotage et administration de la politique du Tourisme et de l'Artisanat	1830502 Assurer l'action sociale	2	11	183050204 Paiement Salaires	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	109 275 687
52	MINISTERE DU COMMERCE ET DE LA PROMOTION DU SECTEUR PRIVE	184	Pilotage et administration de la politique du commerce et de promotion du secteur privé	1840102 Prise en charge du personnel du programme pilotage	2	11	184010202 Paiement régulier des salaires du personnel du programme pilotage sont régulièrement payés	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	711 877 660
52	MINISTERE DU COMMERCE ET DE LA PROMOTION DU SECTEUR PRIVE	185	Développement du commerce	1850104 Mise en œuvre Projet d'appui au Développement de la filière SéSAME (ANR)	5	43	185010401 Mise en œuvre Projet d'appui au Développement de la filière SéSAM	28111 Amortissements des immobilisations incorporelles	415 217 400
52	MINISTERE DU COMMERCE ET DE LA PROMOTION DU SECTEUR PRIVE	185	Développement du commerce	1850411 Prise en charge du personnel du programme Développement du Commerce	2	11	185041102 paiement régulier des salaires du personnel du programme	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	201 386 444
52	MINISTERE DU COMMERCE ET DE LA PROMOTION DU SECTEUR PRIVE	185	Développement du commerce	1850423 Projet de compétitivité en Afrique de l'Ouest volet du Niger (PCAO)	5	33	185042301 Projet de compétitivité en Afrique de l'Ouest volet du Niger (PCAO)	21911 Autres droits et valeurs incorporels	950 000 000
52	MINISTERE DU COMMERCE ET DE LA PROMOTION DU SECTEUR PRIVE	186	Promotion du secteur privé	1860105 prise en charge du personnel du programme de promotion du secteur privé	2	11	186010502 Paiement régulier des salaires du personnel du programme	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	107 718 330
53	MINISTERE DES TRANSPORTS	187	Développement des services de Transport de surface	1870108 Remunerer le personnel du programme	2	11	187010801 Traitement et salaire du personnel du programme	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	496 881 680

Code Section	Intitulé section	Code Programme	Intitulé programme	Activité	Catégorie	TF	Tache	Nature économique	Montant
53	MINISTÈRE DES TRANSPORTS	189	Réduction des effets néfastes de la variabilité et changement	1890101 Payer le salaire	2	11	189010102 payer les salaires du personnel du programme	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	28 983 778
53	MINISTÈRE DES TRANSPORTS	190	Pilotage et administration des politiques de transports	1900405 Renumérer le personnel du programme	2	11	190040501 Tarifement et salaire du personnel du programme	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	261 739 378
54	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE	191	Pilotage et administration des politiques de l'agriculture et de l'élevage	1910401 Paiement des salaires	2	11	191040101 Traitements et salaires fonctionnaires	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	905 396 943
54	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE	191	Pilotage et administration des politiques de l'agriculture et de l'élevage	1910419 Projet FOPAT	5	33	191041901 Projet FOPAT	21911 Autres droits et valeurs incorporels	800 000 000
54	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE	191	Pilotage et administration des politiques de l'agriculture et de l'élevage	1910420 projet de renforcement des capacités (Belge)	5	33	191042001 projet de renforcement des capacités (Belge)	21911 Autres droits et valeurs incorporels	583 460 632
54	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE	192	Développement des productions végétales	1920101 Dépenses de personnel	2	11	192010101 Traitements salarial du personnel du programme 2	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	1 747 753 723
54	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE	192	Développement des productions végétales	1920165 Mise en Ouvre du Programme d'amélioration de la productivité agricole des petits exploitants (APAPE)	5	42	192016501 Mise en Ouvre du Programme d'amélioration de la productivité agricole des petits exploitants (APAPE)	28111 Amortissements des immobilisations incorporelles	1 707 887 992
54	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE	192	Développement des productions végétales	1920167 Mise en oeuvre du Programme d'Appui au Développement Agricole durable dans la Région de Dosso	5	43	192016701 Mise en oeuvre du Programme d'Appui au Développement Agricole durable dans la Région de Dosso	28111 Amortissements des immobilisations incorporelles	3 279 650 000
54	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE	192	Développement des productions végétales	1920169 Mise en Ouvre Programme de développement de l'Agriculture Familiale (ProDAF) dans les Régions de Maradi, Tahoua et Zinder	5	43	192016901 Mise en Ouvre Programme de développement de l'Agriculture Familiale (ProDAF) dans les Régions de Maradi, Tahoua et Zinder	28111 Amortissements des immobilisations incorporelles	3 962 555 337
54	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE	192	Développement des productions végétales	1920170 Mise en Ouvre Programme de développement de l'Agriculture Familiale (ProDAF) dans les Régions de Maradi, Tahoua et Zinder	5	43	192017001 Mise en Ouvre Programme de développement de l'Agriculture Familiale (ProDAF) dans les Régions de Maradi, Tahoua et Zinder	28111 Amortissements des immobilisations incorporelles	1 210 384 821
54	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE	192	Développement des productions végétales	1920173 Mise en oeuvre du Projet d'Appui à l'agriculture sensible au Climat (PASEC)	5	42	192017301 Mise en oeuvre du Projet d'Appui à l'agriculture sensible au Climat (PASEC)	28111 Amortissements des immobilisations incorporelles	12 482 405 612
54	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE	192	Développement des productions végétales	1920175 Mise en oeuvre du Projet d'Appui à l'Initiative d'irrigation au Sahel (PARIIS)	5	43	192017501 Mise en oeuvre du Projet d'Appui à l'Initiative d'irrigation au Sahel (PARIIS)	28111 Amortissements des immobilisations incorporelles	960 471 000
54	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE	192	Développement des productions végétales	1920179 Mise en oeuvre du Projet d'appui aux activités rurales et financement des filières agricoles dans les régions d'agadec et Tahoua (POLES RURAUX)	5	43	192017901 Mise en oeuvre du Projet d'appui aux activités rurales et financement des filières agricoles dans les régions d'agadec et Tahoua (POLES RURAUX)	28111 Amortissements des immobilisations incorporelles	9 211 790 585
54	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE	192	Développement des productions végétales	1920180 Mise en oeuvre du Projet d'appui aux activités rurales et financement des filières agricoles dans les régions d'agadec et Tahoua (POLES RURAUX)	5	42	192018001 Mise en oeuvre du Projet d'appui aux activités rurales et financement des filières agricoles dans les régions d'agadec et Tahoua (POLES RURAUX)	28111 Amortissements des immobilisations incorporelles	6 571 113 127

Code Section	Intitulé section	Code Programme	Intitulé programme	Activité	Catégorie	TF	Tache	Nature économique	Montant
54	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE	192	Développement des productions végétales	1920183 Mise en oeuvre du Projet d'intensification de production agricole pour la Sécurité Alimentaire Tahoua-Tillabéri (PIPASA)	5	42	192018301 Mise en oeuvre du Projet d'intensification de production agricole pour la Sécurité Alimentaire Tahoua-Tillabéri (PIPASA)	28111 Amortissements des immobilisations incorporelles	320 681 942
54	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE	192	Développement des productions végétales	1920185 Mise en oeuvre du Programme de Développement de Chaine de Valeurs du Riz (PDCVR)	5	42	192018501 Mise en oeuvre du Programme de Développement de Chaine de Valeurs du Riz (PDCVR)	28111 Amortissements des immobilisations incorporelles	1 782 400 000
54	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE	192	Développement des productions végétales	1920227 Salaic Action 2	2	11	192022701 salaic action2	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	1 747 753 723
54	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE	192	Développement des productions végétales	1920284 Mise en oeuvre du Programme de développement de l'agriculture familiale dans la région Diffa (ProDAF/Diffa)	5	33	192028401 Mise en oeuvre du Programme de développement de l'agriculture familiale dans la région Diffa (ProDAF/Diffa)	28111 Amortissements des immobilisations incorporelles	1 346 800 000
54	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE	192	Développement des productions végétales	1920285 Mise en oeuvre du Programme de développement de l'agriculture familiale dans la région Diffa (ProDAF/Diffa)	5	43	192028501 Mise en oeuvre du Programme de développement de l'agriculture familiale dans la région Diffa (ProDAF/Diffa)	28111 Amortissements des immobilisations incorporelles	1 015 865 155
54	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE	192	Développement des productions végétales	1920286 Mise en oeuvre du Programme de développement de l'agriculture familiale dans la région Diffa (ProDAF/Diffa)	5	42	192028601 Mise en oeuvre du Programme de développement de l'agriculture familiale dans la région Diffa (ProDAF/Diffa)	28111 Amortissements des immobilisations incorporelles	915 865 155
54	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE	192	Développement des productions végétales	1920287 Projet d'Accès aux Marchés et d'Infrastructures Rurales dans la Région de Tahoua (PAMIRTA)	5	42	192028701 Mise en oeuvre du Projet d'Accès aux Marchés et d'Infrastructures Rurales dans la Région de Tahoua (PAMIRTA)	21911 Autres droits et valeurs incorporels	5 772 075 669
54	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE	192	Développement des productions végétales	1920290 Mise en Ouvre du Programme d'Appui à la petite irrigation	5	33	192029001 Mise en Ouvre du Programme d'Appui à la petite irrigation	28111 Amortissements des immobilisations incorporelles	1 325 806 000
54	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE	192	Développement des productions végétales	1920291 Mise en oeuvre Programme d'Appui au Développement Agricole de l'Irhazer, du Tamesna et de l'Aïr	5	43	192029101 Mise en oeuvre Programme d'Appui au Développement Agricole de l'Irhazer, du Tamesna et de l'Aïr	28111 Amortissements des immobilisations incorporelles	2 532 703 400
54	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE	192	Développement des productions végétales	1920294 Mise en Ouvre Programme de développement de l'Agriculture Familiale (ProDAF) dans les Régions de Maradi, Tahoua et Zinder	5	42	192029401 Mise en Ouvre Programme de développement de l'Agriculture Familiale (ProDAF) dans les Régions de Maradi, Tahoua et Zinder	2191 Autres droits et valeurs incorporels	387 591 435
54	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE	192	Développement des productions végétales	1920296 Mise en Ouvre Programme de développement de l'Agriculture Familiale (ProDAF) dans les Régions de Maradi, Tahoua et Zinder	5	42	192029601 Mise en Ouvre Programme de développement de l'Agriculture Familiale (ProDAF) dans les Régions de Maradi, Tahoua et Zinder	28111 Amortissements des immobilisations incorporelles	3 477 576 337
54	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE	192	Développement des productions végétales	1920297 Mise en Ouvre Programme de développement de l'Agriculture Familiale (ProDAF) dans les Régions de Maradi, Tahoua et Zinder	5	43	192029701 Mise en Ouvre Programme de développement de l'Agriculture Familiale (ProDAF) dans les Régions de Maradi, Tahoua et Zinder	28111 Amortissements des immobilisations incorporelles	554 122 244

Code Section	Intitulé section	Code Programme	Intitulé programme	Activité	Categorie	TF	Tache	Nature économique	Montant
54	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE	192	Développement des productions végétales	1920299 Mise en œuvre Programme de Renforcement de la Résilience à l'In sécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Sahel	5	43	192029901 Mise en œuvre du Programme de Renforcement de la Résilience à l'In sécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Sahel	28111 Amortissements des immobilisations incorporelles	3 241 476 000
54	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE	192	Développement des productions végétales	1920315 Mise en œuvre du Programme Petite Irrigation et Sécurité Alimentaire (PISA)	5	43	192031501 Mise en œuvre du Programme Petite Irrigation et Sécurité Alimentaire (PISA)	21911 Autres droits et valeurs incorporels	3 948 861 140
54	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE	192	Développement des productions végétales	1920316 Mise en œuvre du Projet d'Appui à l'Initiative d'irrigation au Sahel (PARIIS)	5	42	192031601 Mise en œuvre du Projet d'Appui à l'Initiative d'irrigation au Sahel (PARIIS)	28111 Amortissements des immobilisations incorporelles	3 284 130 000
54	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE	192	Développement des productions végétales	1920317 Mise en œuvre du Projet de renforcement de la Résilience pour l'Agriculture face au Changement Climatique (PRRACC)	5	43	192031701 Mise en œuvre du Projet de renforcement de la Résilience pour l'Agriculture face au Changement Climatique (PRRACC)	28111 Amortissements des immobilisations incorporelles	1 588 280 000
54	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE	192	Développement des productions végétales	1920318 Mise en œuvre du Projet de renforcement de la Résilience pour l'Agriculture face au Changement Climatique (PRRACC)	5	42	192031801 Mise en œuvre du Projet de renforcement de la Résilience pour l'Agriculture face au Changement Climatique (PRRACC)	28111 Amortissements des immobilisations incorporelles	1 787 740 000
54	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE	192	Développement des productions végétales	1920325 salaire Action 3	2	11	192032501 Salaire Action 3	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	1 747 753 722
54	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE	192	Développement des productions végétales	1920401 Mise en œuvre du Programme de Renforcement de la Résilience à l'insécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Sahel	5	42	192040101 Mise en œuvre du Programme de Renforcement de la Résilience à l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Sahel	28111 Amortissements des immobilisations incorporelles	1 760 984 000
54	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE	192	Développement des productions végétales	1920402 Programme Intégré de renforcement de la Résilience à l'insécurité Alimentaire (PRECIS)	5	43	192040201 21006] Programme Intégré de renforcement de la Résilience à l'insécurité Alimentaire (PRECIS) ANR FIDA	2191 Autres droits et valeurs incorporels	3 443 774 250
54	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE	192	Développement des productions végétales	1920402 Programme Intégré de renforcement de la Résilience à l'insécurité Alimentaire (PRECIS)	5	43	192040202 Programme Intégré de renforcement de la Résilience à l'insécurité Alimentaire (PRECIS) Emprunt FIDA	21911 Autres droits et valeurs incorporels	7 438 552 380
54	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE	192	Développement des productions végétales	1920402 Programme Intégré de renforcement de la Résilience à l'insécurité Alimentaire (PRECIS)	5	43	192040203 Programme Intégré de renforcement de la Résilience à l'insécurité Alimentaire (PRECIS) EMPRU OFID	2191 Autres droits et valeurs incorporels	1 875 000 000
54	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE	193	Développement des productions animales	1930101 Dépenses de personnel	2	11	193010101 Paiement des salaires des fonctionnaires	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	2 063 986 448
54	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE	193	Développement des productions animales	1930268 Mise en Oeuvre Appui aux Organisations Paysannes OP phase 4	5	33	193026801 Mise en Oeuvre Appui aux Organisations Paysannes OP phase 4	21911 Autres droits et valeurs incorporels	213 355 000
54	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE	193	Développement des productions animales	1930269 Mise en œuvre du Projet d'appui au développement de l'Elevage dans les régions de Dosso et Tahoua (PADEL KIYO ARZIKI)	5	43	193026901 Mise en œuvre du Projet d'appui au développement de l'Elevage dans les régions de Dosso et Tahoua (PADEL KIYO ARZIKI)	28111 Amortissements des immobilisations incorporelles	2 500 000 000
54	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE	193	Développement des productions animales	1930271 Mise en œuvre du Projet Régional d'Appui au pastoralisme au Sahel (PRAPS)	5	42	193027101 Mise en œuvre du Projet Régional d'Appui au pastoralisme au Sahel (PRAPS)	28111 Amortissements des immobilisations incorporelles	1 000 000 000

Code Section	Intitulé section	Code Programme	Intitulé programme	Activité	Catégorie	TF	Tache	Nature économique	Montant
54	MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE	193	Développement des productions animales	1930284 Projet intégré de modernisation de l'élevage et de l'agriculture au Niger (PIMELAN)	5	42	193028401 Projet intégré de modernisation de l'élevage et de l'agriculture au Niger (PIMELAN)	2191 Autres droits et valeurs incorporels	4 450 000 000
54	MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE	193	Développement des productions animales	1930285 Projet intégré de modernisation de l'élevage et de l'agriculture au Niger (PIMELAN)	5	42	193028501 Projet intégré de modernisation de l'élevage et de l'agriculture au Niger (PIMELAN)	2191 Autres droits et valeurs incorporels	20 000 000
56	MINISTERE DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	194	Pilotage et administration des politiques de développement communautaire et aménagement du territoire	1940102 Assurer le traitement et salaires du personnel	2	11	194010201 Assurer les traitements et Salaires du personnel	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	912 132 293
56	MINISTERE DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	194	Pilotage et administration des politiques de développement communautaire et aménagement du territoire	1940503 Mise en oeuvre du programme UNICEF	5	33	194050301 Programme UNICEF	21911 Autres droits et valeurs incorporels	36 602 915 220
56	MINISTERE DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	195	Aménagement du territoire	1950303 Assurer le traitement et salaires du personnel	2	11	195030301 Traitement des salaires	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	87 598 818
56	MINISTERE DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	196	Développement régional, local et communautaire	1960106 Mise en oeuvre du projet d'appui à la Société Civile PASOC 3	5	33	196010601 Projet d'appui à la Société Civile PASOC 3	21911 Autres droits et valeurs incorporels	2 191 000 000
56	MINISTERE DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	196	Développement régional, local et communautaire	1960202 Traitement et salaires	2	11	196020201 Assurer le traitement et salaires du personnel	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	151 335 219
57	MINISTERE DU PETROLE	197	Pilotage et administration de la politique du secteur pétrolier	1970404 Dépense du personnel	2	11	197040401 Salaire du personnel	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	206 388 957
57	MINISTERE DU PETROLE	198	Prospection, recherche et exploitation des hydrocarbures	1980603 Dépense du personnel	2	11	198060301 Dépense du personnel	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	144 079 100
57	MINISTERE DU PETROLE	199	Valorisation, transport et distribution des hydrocarbures	1990207 Dépense du personnel	2	11	199020701 Salaire du personnel	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	69 126 000
58	MINISTERE DE L'EQUIPEMENT	200	Pilotage et administration de la politique de l'équipement	2000401 Gestion des ressources humaines	2	11	200040106 Salaire personnel du programme	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	388 615 195
58	MINISTERE DE L'EQUIPEMENT	201	Développement des infrastructures routières et ferroviaires	2010143 Mise en oeuvre du projet aménagement et Bitumage de la route Loga Doutchi	5	42	201014301 travaux	23511 Construction, Aménagement, Rénovation des Routes, Pistes et Voies	11 479 000 000
58	MINISTERE DE L'EQUIPEMENT	201	Développement des infrastructures routières et ferroviaires	2010143 Mise en oeuvre du projet aménagement et Bitumage de la route Loga Doutchi	5	42	201014302 contrôle	21121 Études spécifiques de réalisation	620 000 000
58	MINISTERE DE L'EQUIPEMENT	201	Développement des infrastructures routières et ferroviaires	2010143 Mise en oeuvre du projet aménagement et Bitumage de la route Loga Doutchi	5	42	201014303 audit	21121 Études spécifiques de réalisation	25 000 000

Code Section	Intitulé section	Code Programme	Intitulé programme	Activité	Catégorie	TF	Tache	Nature économique	Montant
58	MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT	201	Développement des infrastructures routières et ferroviaires	2010146 Mise en œuvre du projet Aménagement et bitumage de la Route Arlit - Assamaka	5	42	201014603 Appui institutionnel et étude	24111 Mobilier et matériel de bureau	1 039 000 000
58	MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT	201	Développement des infrastructures routières et ferroviaires	2010146 Mise en œuvre du projet Aménagement et bitumage de la Route Arlit - Assamaka	5	42	201014604 Gestion de projet	21121 Études spécifiques de réalisation	327 642 290
58	MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT	201	Développement des infrastructures routières et ferroviaires	2010152 Mise en œuvre du projet Aménagement et Bitumage de la route Diffa-N'Guigmi frontière Tchad et 15 km de voiries dans les villes de Diffa, N'Guigmi et Mainé-Soroa	5	42	201015201 travaux	23511 Construction, Aménagement, Rénovation des Routes, Pistes et Voiries	12 000 000 000
58	MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT	201	Développement des infrastructures routières et ferroviaires	2010152 Mise en œuvre du projet Aménagement et Bitumage de la route Diffa-N'Guigmi frontière Tchad et 15 km de voiries dans les villes de Diffa, N'Guigmi et Mainé-Soroa	5	42	201015202 contrôle	21121 Études spécifiques de réalisation	427 000 000
58	MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT	201	Développement des infrastructures routières et ferroviaires	2010153 Mise en œuvre du Projet Aménagement et bitumage de la route Filingue-Tahoua lot N°2 (Sanam-Tébaram)	5	42	201015301 travaux	23511 Construction, Aménagement, Rénovation des Routes, Pistes et Voiries	12 114 000 000
58	MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT	201	Développement des infrastructures routières et ferroviaires	2010153 Mise en œuvre du Projet Aménagement et bitumage de la route Filingue-Tahoua lot N°2 (Sanam-Tébaram)	5	42	201015302 Service de conseil	21121 Études spécifiques de réalisation	500 000 000
58	MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT	201	Développement des infrastructures routières et ferroviaires	2010153 Mise en œuvre du Projet Aménagement et bitumage de la route Filingue-Tahoua lot N°2 (Sanam-Tébaram)	5	42	201015303 UGP/Appui institutionnel	24111 Mobilier et matériel de bureau	200 000 000
58	MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT	201	Développement des infrastructures routières et ferroviaires	2010153 Mise en œuvre du Projet Aménagement et bitumage de la route Filingue-Tahoua lot N°2 (Sanam-Tébaram)	5	42	201015304 Audit Financier	21121 Études spécifiques de réalisation	20 000 000
58	MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT	201	Développement des infrastructures routières et ferroviaires	2010155 Projet de construction de la route de contournement du barrage de Kandadjé	5	22	201015501 travaux	23511 Construction, Aménagement, Rénovation des Routes, Pistes et Voiries	8 527 530 000
58	MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT	201	Développement des infrastructures routières et ferroviaires	2010155 Projet de construction de la route de contournement du barrage de Kandadjé	5	22	201015502 contrôle	21121 Études spécifiques de réalisation	308 460 000
58	MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT	201	Développement des infrastructures routières et ferroviaires	2010155 Projet de construction de la route de contournement du barrage de Kandadjé	5	22	201015503 audit du projet	21121 Études spécifiques de réalisation	5 510 000
58	MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT	201	Développement des infrastructures routières et ferroviaires	2010155 Projet de construction de la route de contournement du barrage de Kandadjé	5	22	201015504 suivi et coordination	21121 Études spécifiques de réalisation	84 500 000
58	MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT	201	Développement des infrastructures routières et ferroviaires	2010156 Mise en œuvre du Projet Aménagement et Bitumage de la Route Maradi - Madarounfa-Frontière Nigeria	5	42	201015601 audit	21121 Études spécifiques de réalisation	30 000 000
58	MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT	201	Développement des infrastructures routières et ferroviaires	2010158 Mise en œuvre du Projet Aménagement et bitumage des Voies structurantes de la ville de Maradi	5	42	201015801 travaux	23511 Construction, Aménagement, Rénovation des Routes, Pistes et Voiries	5 769 000 000
58	MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT	201	Développement des infrastructures routières et ferroviaires	2010158 Mise en œuvre du Projet Aménagement et bitumage des Voies structurantes de la ville de Maradi	5	42	201015802 contrôle	21121 Études spécifiques de réalisation	300 000 000

Code Section	Intitulé section	Code Programme	Intitulé programme	Activité	Catégorie	TF	Tache	Nature économique	Montant
58	MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT	201	Développement des infrastructures routières et ferroviaires	2010159 Misc en oeuvre du Projet Aménagement et Bitumage Inkarkadam-Tahoua	5	42	201015901 travaux	23511 Construction, Aménagement, Rénovation des Routes, Pistes et Voies	4 700 000 000
58	MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT	201	Développement des infrastructures routières et ferroviaires	2010159 Misc en oeuvre du Projet Aménagement et Bitumage Inkarkadam-Tahoua	5	42	201015902 contrôle	21121 Études spécifiques de réalisation	300 000 000
58	MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT	201	Développement des infrastructures routières et ferroviaires	2010164 Misc en oeuvre du Projet Réhabilitation de la la Route Tahoua Agadecz (Section Tamaya-Agadecz 191 km: sous section Tamaya - embrachement Ingall 87 m)	5	33	201016401 travaux	23511 Construction, Aménagement, Rénovation des Routes, Pistes et Voies	15 300 000 000
58	MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT	201	Développement des infrastructures routières et ferroviaires	2010164 Misc en oeuvre du Projet Réhabilitation de la la Route Tahoua Agadecz (Section Tamaya-Agadecz 191 km: sous section Tamaya - embrachement Ingall 87 m)	5	33	201016402 contrôle	21121 Études spécifiques de réalisation	300 000 000
58	MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT	201	Développement des infrastructures routières et ferroviaires	2010174 Aménagement et Bitumage des routes Tamaské Tahoua et Tamaské Mararaba (67 km)	5	42	201017401 Travaux	23511 Construction, Aménagement, Rénovation des Routes, Pistes et Voies	2 649 000 000
58	MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT	201	Développement des infrastructures routières et ferroviaires	2010174 Aménagement et Bitumage des routes Tamaské Tahoua et Tamaské Mararaba (67 km)	5	42	201017402 contrôle	21121 Études spécifiques de réalisation	200 000 000
58	MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT	201	Développement des infrastructures routières et ferroviaires	2010176 Misc en oeuvre du Projet Route Bagaroua-Illela et Bretelle	5	22	201017601 Audit pour la Misc en oeuvre du Projet Route Bagaroua-Illela et Bretelle	21121 Études spécifiques de réalisation	30 000 000
58	MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT	201	Développement des infrastructures routières et ferroviaires	2010308 Projet de construction du Pont Farié sur le fleuve Niger	5	33	201030801 travaux connexes	23511 Construction, Aménagement, Rénovation des Routes, Pistes et Voies	2 230 740 850
58	MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT	201	Développement des infrastructures routières et ferroviaires	2010308 Projet de construction du Pont Farié sur le fleuve Niger	5	33	201030802 contrôle travaux connexes	21121 Études spécifiques de réalisation	156 000 000
58	MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT	201	Développement des infrastructures routières et ferroviaires	2010701 Aménagementen terre moderne de la Route Margou - Falmeyo -Gaya (183km)	5	33	201070101 matériel informatique	24211 Matériel informatique de bureau	10 000 000
58	MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT	201	Développement des infrastructures routières et ferroviaires	2010701 Aménagementen terre moderne dc la Route Margou - Falmeyo -Gaya (183km)	5	33	201070102 mobilier de bureau	24111 Mobilier et matériel de bureau	5 000 000
58	MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT	201	Développement des infrastructures routières et ferroviaires	2010702 salaire	2	11	201070201 Traitement des salaires	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	201 235 519
58	MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT	202	Désenclavement des zones rurales	2020111 Personnel	2	11	202011114 Traitement des salaires	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	181 531 034
58	MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT	202	Désenclavement des zones rurales	2020123 Misc en oeuvre du Projet de Mobilité Rurale et de Connectivité	5	42	202012301 Travaux	23511 Construction, Aménagement, Rénovation des Routes, Pistes et Voies	9 593 190 000

Code Section	Intitulé section	Code Programme	Intitulé programme	Activité	Catégorie	TF	Tâche	Nature économique	Montant
58	MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT	202	Désenclavement des zones rurales	2020123 Mise en oeuvre du Projet de Mobilité Rurale et de Connectivité	5	42	202012302 Contrôle	23511 Construction, Aménagement, Rénovation des Routes, Pistes et Voieries	377 410 000
58	MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT	202	Désenclavement des zones rurales	2020123 Mise en oeuvre du Projet de Mobilité Rurale et de Connectivité	5	42	202012303 Appui (dotation en petit matériel d'entretien)	23511 Construction, Aménagement, Rénovation des Routes, Pistes et Voieries	232 320 000
58	MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT	202	Désenclavement des zones rurales	2020124 Mise en oeuvre du projet Aménagement de 379 pistes rurales 11e FED	5	33	202012401 Travaux	23511 Construction, Aménagement, Rénovation des Routes, Pistes et Voieries	6 790 000 000
58	MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT	202	Désenclavement des zones rurales	2020124 Mise en oeuvre du projet Aménagement de 379 pistes rurales 11e FED	5	33	202012402 Contrôle	23511 Construction, Aménagement, Rénovation des Routes, Pistes et Voieries	210 000 000
58	MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT	202	Désenclavement des zones rurales	2020125 Mise en oeuvre du projet Aménagement en terre de la route Margou-Falmey-Gaya (183 km ETUDE)	5	33	202012501 travaux	23511 Construction, Aménagement, Rénovation des Routes, Pistes et Voieries	15 167 000 000
58	MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT	202	Désenclavement des zones rurales	2020125 Mise en oeuvre du projet Aménagement en terre de la route Margou-Falmey-Gaya (183 km ETUDE)	5	33	202012502 contrôle	21121 Études spécifiques de réalisation	485 000 000
58	MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT	202	Désenclavement des zones rurales	2020125 Mise en oeuvre du projet Aménagement en terre de la route Margou-Falmey-Gaya (183 km ETUDE)	5	33	202012503 matériel informatique	24211 Matériel informatique de bureau	10 000 000
58	MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT	202	Désenclavement des zones rurales	2020125 Mise en oeuvre du projet Aménagement en terre de la route Margou-Falmey-Gaya (183 km ETUDE)	5	33	202012504 mobilier de bureau	24111 Mobilier et matériel de bureau	5 000 000
58	MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT	203	Préservation et entretien des infrastructures de transport	2030115 PERSONNEL	2	11	203011501 traitements et salaires des fonctionnaires	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	518 754 056
58	MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT	203	Préservation et entretien des infrastructures de transport	2030118 Mise en Oeuvre du Projet Réhabilitation de la Route Tahoua-Arlit (RTA) Section Agadez-Arlit 236 km	5	42	203011801 travaux	23511 Construction, Aménagement, Rénovation des Routes, Pistes et Voieries	17 544 000 000
58	MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT	203	Préservation et entretien des infrastructures de transport	2030118 Mise en Oeuvre du Projet Réhabilitation de la Route Tahoua-Arlit (RTA) Section Agadez-Arlit 236 km	5	42	203011802 contrôle	23511 Construction, Aménagement, Rénovation des Routes, Pistes et Voieries	400 000 000
58	MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT	203	Préservation et entretien des infrastructures de transport	2030120 Mise en Oeuvre du Projet Réhabilitation des Routes Bitumées 11e FED	5	33	203012001 Travaux	23511 Construction, Aménagement, Rénovation des Routes, Pistes et Voieries	4 487 000 000
58	MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT	203	Préservation et entretien des infrastructures de transport	2030120 Mise en Oeuvre du Projet Réhabilitation des Routes Bitumées 11e FED	5	33	203012002 contrôle	23511 Construction, Aménagement, Rénovation des Routes, Pistes et Voieries	281 000 000

Code Section	Intitulé section	Code Programme	Intitulé programme	Activité	Catégorie	TF	Tache	Nature économique	Montant
58	MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT	203	Préservation et entretien des infrastructures de transport	2030123 Mise en oeuvre du projet de Route Bella Gaya et les bretelles de Bella II-Sobon Gari et Gaya -Kamba	5	42	203012301 Sensibilisation sur la sécurité routière, la protection de l'environnement et a la lutte contre les IST/MST et le VIH-SIDA	23511 Construction, Aménagement, Rénovation des Routes, Pistes et Voiries	100 000 000
58	MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT	203	Préservation et entretien des infrastructures de transport	2030123 Mise en oeuvre du projet de Route Bella Gaya et les bretelles de Bella II-Sobon Gari et Gaya -Kamba	5	42	203012302 audit	23511 Construction, Aménagement, Rénovation des Routes, Pistes et Voiries	50 000 000
58	MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT	203	Préservation et entretien des infrastructures de transport	2030126 Travaux	5	33	203012601 exécution des travaux	23511 Construction, Aménagement, Rénovation des Routes, Pistes et Voiries	20 000 000 000
58	MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT	203	Préservation et entretien des infrastructures de transport	2030126 Travaux	5	33	203012602 contrôle des travaux	23511 Construction, Aménagement, Rénovation des Routes, Pistes et Voiries	500 000 000
59	MINISTÈRE DES MINES	204	Pilotage et administration de la politique minière	2040101 Prendre en charge le personnel du programme 204	2	11	204010101 Traitements et salaires	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	211 930 146
59	MINISTÈRE DES MINES	205	Recherche géologique et minière	2050201 Prendre en charge le personnel du programme 205	2	11	205020101 Traitement et salaire	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	185 062 200
59	MINISTÈRE DES MINES	206	Diversification de la production minérale et des partenaires	2060101 Prendre en charge le personnel du Programme 206	2	11	206010101 traitement et salaire	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	195 137 679
60	MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA SALUBRITÉ URBAINE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	207	Pilotage et administration de la politique de l'environnement	2070105 Salaires et traitement	2	11	207010501 Salaires et traitement	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	1 242 320 980
60	MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA SALUBRITÉ URBAINE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	208	Gestion durable des terres et des eaux	2080131 Projet de Gestion Durable des Terres (PGDT)	5	33	208013101 Actions de terrain	21911 Autres droits et valeurs incorporels	270 000 000
60	MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA SALUBRITÉ URBAINE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	208	Gestion durable des terres et des eaux	2080131 Projet de Gestion Durable des Terres (PGDT)	5	33	208013102 Renforcement des capacités	21911 Autres droits et valeurs incorporels	45 000 000
60	MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA SALUBRITÉ URBAINE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	208	Gestion durable des terres et des eaux	2080131 Projet de Gestion Durable des Terres (PGDT)	5	33	208013103 Système de suivi-évaluation	21911 Autres droits et valeurs incorporels	35 000 000
60	MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA SALUBRITÉ URBAINE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	208	Gestion durable des terres et des eaux	2080131 Projet de Gestion Durable des Terres (PGDT)	5	33	208013104 Gestion du projet	21911 Autres droits et valeurs incorporels	200 000 000
60	MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA SALUBRITÉ URBAINE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	208	Gestion durable des terres et des eaux	2080133 Projet Restauration des Forêts et des Paysages et Gestion Durable des Terres aux Sahel RPF/GDTS	5	33	208013301 Actions de terrain	21911 Autres droits et valeurs incorporels	190 330 450
60	MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA SALUBRITÉ URBAINE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	208	Gestion durable des terres et des eaux	2080133 Projet Restauration des Forêts et des Paysages et Gestion Durable des Terres aux Sahel RPF/GDTS	5	33	208013302 Suivi-évaluation du projet	21911 Autres droits et valeurs incorporels	15 000 000

Code Section	Intitulé section	Code Programme	Intitulé programme	Activité	Catégorie	TF	Tache	Nature économique	Montant
60	MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA SALUBRITÉ URBAINE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	208	Gestion durable des terres et des caux	2080212 Mise en œuvre du Projet de Gestion Intégrée des Ecosystèmes Oasiens Nord-Niger	5	33	208021201 Actions de terrains	21911 Autres droits et valeurs incorporels	584 680 000
60	MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA SALUBRITÉ URBAINE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	208	Gestion durable des terres et des caux	2080212 Mise en œuvre du Projet de Gestion Intégrée des Ecosystèmes Oasiens Nord-Niger	5	33	208021202 Suivi-Evaluation du projet	21911 Autres droits et valeurs incorporels	35 000 000
60	MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA SALUBRITÉ URBAINE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	208	Gestion durable des terres et des caux	2080224 Projet de Gestion de la Diversité Biologique et des Aires Protégées PGDB/AP	5	33	208022401 Conservation de la Bio Diversité	21911 Autres droits et valeurs incorporels	422 400 000
60	MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA SALUBRITÉ URBAINE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	208	Gestion durable des terres et des caux	2080224 Projet de Gestion de la Diversité Biologique et des Aires Protégées PGDB/AP	5	33	208022402 Fonctionnement du projet	21911 Autres droits et valeurs incorporels	64 000 000
60	MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA SALUBRITÉ URBAINE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	208	Gestion durable des terres et des caux	2080226 Réserve de la Biophère Transfrontalière RBT-WAP-GIC	5	33	208022601 Actions de terrain	21911 Autres droits et valeurs incorporels	825 000 000
60	MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA SALUBRITÉ URBAINE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	208	Gestion durable des terres et des caux	2080227 Projet ADAPT-WAP	5	43	208022701 Actions de terrain	21911 Autres droits et valeurs incorporels	252 000 000
60	MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA SALUBRITÉ URBAINE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	208	Gestion durable des terres et des caux	2080404 Mise en œuvre du Projet Local - Niger	5	43	208040402 Contribution LoCAL Niger	21911 Autres droits et valeurs incorporels	146 000 000
60	MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA SALUBRITÉ URBAINE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	208	Gestion durable des terres et des caux	2080503 Gestion des ressources humaines	2	11	208050301 Traitements et salaires.	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	2 807 482 310
60	MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA SALUBRITÉ URBAINE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	209	Environnement et amélioration du cadre de vie	2090302 Gestion des Ressources Humaines	2	11	209030201 Salaire et traitement	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	169 593 000
61	MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, DE L'ALPHABÉTISATION, DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES ET DE L'ÉDUCATION CIVIQUE	210	Accès et équité de l'éducation primaire	2100242 Mise en Oeuvre du Projet de Construction et d'Equipement d'Ecoles Primaires dans toutes les Régions du Niger	5	22	210024201 Mise en Oeuvre du Projet de Construction et d'Equipement d'Ecoles Primaires dans toutes les Régions du Niger	23111 Construction	2 690 081 295
61	MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, DE L'ALPHABÉTISATION, DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES ET DE L'ÉDUCATION CIVIQUE	211	Qualité de l'éducation	2110213 Programme Alternative d'Education des Jeunes Phase 2	5	33	211021301 Programme Alternative d'Education des Jeunes Phase 2	21911 Autres droits et valeurs incorporels	1 148 128 163

Code Section	Intitulé section	Code Programme	Intitulé programme	Activité	Catégorie	TF	Tache	Nature économique	Montant
61	MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, DE L'ALPHABETISATION, DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES ET DE L'EDUCATION CIVIQUE	211	Qualité de l'éducation	2110214 Programme d'Appui à la Qualité de l'Education Régions de Dosso-Maradi-Zinder et Diffa (PAQUE) Phase 3	5	33	211021401 Programme d'Appui à la Qualité de l'Education Régions de Dosso-Maradi-Zinder et Diffa (PAQUE) Phase 3	21911 Autres droits et valeurs incorporels	1 260 100 000
61	MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, DE L'ALPHABETISATION, DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES ET DE L'EDUCATION CIVIQUE	211	Qualité de l'éducation	2110701 Paiement des salaires	2	11	211070101 Paiement des salaires	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	51 222 358 773
61	MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, DE L'ALPHABETISATION, DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES ET DE L'EDUCATION CIVIQUE	212	Alphabétisation et éducation non formelle	2120301 Paiement des salaires	2	11	212030101 Paiement des salaires	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	4 083 053 083
61	MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, DE L'ALPHABETISATION, DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES ET DE L'EDUCATION CIVIQUE	213	Pilotage et administration de la politique de l'enseignement primaire	2130701 Paiement des salaires	2	11	213070101 Paiement des salaires	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	17 788 647 245
62	MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT	214	Accès à l'eau potable	2140103 Dépenses du personnel	2	11	214010301 Traitement et salaires	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	1 016 260 900
62	MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT	214	Accès à l'eau potable	2140128 Misc en oeuvre du Programme Saoudien de forage de puits et de Développement Rural en Afrique Phase V	5	33	214012802 Misc en oeuvre du Programme Saoudien de forage de puits et de Développement Rural en Afrique Phase V	23411 Construction, aménagement, rénovat° des ouvrages & installations hydrauliques, barrages &	1 500 000 000
62	MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT	214	Accès à l'eau potable	2140131 Misc en oeuvre du Mécanisme Commun de Financement (Luxembourg, Danemark, Pays-Bas, Union Européenne, Unicef)	5	55	214013101 Maîtrise d'oeuvre technique et sociale	23411 Construction, aménagement, rénovat° des ouvrages & installations hydrauliques, barrages &	2 460 705 372
62	MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT	214	Accès à l'eau potable	2140131 Misc en oeuvre du Mécanisme Commun de Financement (Luxembourg, Danemark, Pays-Bas, Union Européenne, Unicef)	5	55	214013102 Réalisation/Réhabilitation des ouvrages hydrauliques villageois	23411 Construction, aménagement, rénovat° des ouvrages & installations hydrauliques, barrages &	7 789 629 757

Code Section	Intitulé section	Code Programme	Intitulé programme	Activité	Catégorie	TF	Tache	Nature économique	Montant
62	MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT	214	Accès à l'eau potable	2140131 Mise en oeuvre du Mécanisme Commun de Financement (Luxembourg, Danemark, Pays-Bas, Union Européenne, Unicef)	5	55	214013103 Réalisation/réhabilitation des ouvrages hydrauliques pastoraux	23411 Construction, aménagement, rénovat° des ouvrages & installations hydrauliques, barrages &	716 078 285
62	MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT	214	Accès à l'eau potable	2140133 Programme hydraulique rurale et d'assainissement	5	22	214013301 Programme hydraulique rurale et d'assainissement	23411 Construction, aménagement, rénovat° des ouvrages & installations hydrauliques, barrages &	1 745 351 285
62	MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT	214	Accès à l'eau potable	2140134 Programme hydraulique rurale et d'assainissement	5	33	214013401 Programme hydraulique rurale et d'assainissement	23411 Construction, aménagement, rénovat° des ouvrages & installations hydrauliques, barrages &	14 000 000
62	MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT	214	Accès à l'eau potable	2140135 Programme d'appui à l'hydraulique rurale/eau et assainissement PHASEA phase 2	5	33	214013501 Programme d'appui à l'hydraulique rurale/eau et assainissement PHASEA phase 2	23411 Construction, aménagement, rénovat° des ouvrages & installations hydrauliques, barrages &	1 516 563 400
62	MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT	214	Accès à l'eau potable	2140136 Programme de réhabilitation et de renforcement de la résilience des systèmes socio-écologiques du Bassin du Lac Tchad (PRESIBALT)	5	43	214013601 Programme de réhabilitation et de renforcement de la résilience des systèmes socio-écologiques du Bassin du Lac Tchad (PRESIBALT)	21911 Autres droits et valeurs incorporels	1 521 300 000
62	MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT	214	Accès à l'eau potable	2140138 Etude de Faisabilité technicoéconomique dans les zones rurales au Niger	5	33	214013801 Etude de Faisabilité technicoéconomique dans les zones rurales au Niger	21121 Études spécifiques de réalisation	30 442 500
62	MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT	214	Accès à l'eau potable	2140205 Dépenses du personnel	2	11	214020501 Traitement et salaires	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	220 519 902
62	MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT	214	Accès à l'eau potable	2140266 Programme Intégré de Développement d'Adaptation au Changement Climatique dans le Bassin du Niger (PIDACC)	5	43	214026601 Programme Intégré de Développement d'Adaptation au Changement Climatique dans le Bassin du Niger (PIDACC)	21911 Autres droits et valeurs incorporels	1 190 730 000
62	MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT	214	Accès à l'eau potable	2140267 Programme de réhabilitation et de renforcement de la résilience des systèmes socio-écologiques du Bassin du Lac Tchad (PRESIBALT)	5	33	214026701 Programme de réhabilitation et de renforcement de la résilience des systèmes socio-écologiques du Bassin du Lac Tchad (PRESIBALT)	21911 Autres droits et valeurs incorporels	2 440 557 997
62	MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT	214	Accès à l'eau potable	2140269 Programme Intégré de Développement d'Adaptation au Changement Climatique dans le Bassin du Niger (PIDACC)	5	33	214026901 Programme Intégré de Développement d'Adaptation au Changement Climatique dans le Bassin du Niger (PIDACC)	23491 Autres ouvrages	457 990 000
62	MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT	214	Accès à l'eau potable	2140270 Programme Intégré de Développement d'Adaptation au Changement Climatique dans le Bassin du Niger (PIDACC)	5	33	214027001 Programme Intégré de Développement d'Adaptation au Changement Climatique dans le Bassin du Niger (PIDACC)	23491 Autres ouvrages	131 350 000

Code Section	Intitule section	Code Programme	Intitule programme	Activité	Categorie	TF	Tache	Nature économique	Montant
62	MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT	214	Accès à l'eau potable	2140306 Dépenses du personnel	2	11	214030601 Traitement et salaires	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	347 413 897
62	MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT	214	Accès à l'eau potable	2140329 Mise en œuvre Projet d'Alimentation en Eau Potable des Centres Semi-Urbains au Niger	5	22	214032902 Mise en œuvre Projet d'Alimentation en Eau Potable des Centres Semi-Urbains au Niger	23411 Construction, aménagement, rénovat ^o des ouvrages & installations hydrauliques, barrages &	1 734 748 418
62	MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT	214	Accès à l'eau potable	2140330 Projet de Renforcement des Systèmes d'Alimentation en Eau Potable de la Ville de Niamey	5	22	214033002 Projet de Renforcement des Systèmes d'Alimentation en Eau Potable de la Ville de Niamey	23411 Construction, aménagement, rénovat ^o des ouvrages & installations hydrauliques, barrages &	2 834 157 272
62	MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT	214	Accès à l'eau potable	2140332 Projet de Renforcement des Systèmes d'Alimentation en Eau Potable de la Ville de Niamey	5	22	214033202 Renforcement des Systèmes d'Alimentation en Eau Potable de la Ville de Niamey	23411 Construction, aménagement, rénovat ^o des ouvrages & installations hydrauliques, barrages &	3 198 124 800
62	MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT	214	Accès à l'eau potable	2140342 Construction de la troisième usine de Goudel	5	22	214034201 Construction de la troisième usine de Goudel	23411 Construction, aménagement, rénovat ^o des ouvrages & installations hydrauliques, barrages &	11 775 097 000
62	MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT	214	Accès à l'eau potable	2140343 Projet de Construction de la 3 ^e Usine d'Eau de Niamey	5	22	214034301 Construction de la 3 ^e Usine d'Eau de Niamey	23411 Construction, aménagement, rénovat ^o des ouvrages & installations hydrauliques, barrages &	3 435 742 000
62	MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT	215	Hygiène et Assainissement	2150106 dépenses de personnel	2	11	215010601 dépenses du personnel	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	83 377 790
62	MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT	215	Hygiène et Assainissement	2150112 Mise en œuvre Projet de réalisation des infrastructures d'alimentation en eau potable et des ouvrages d'assainissement liquide dans la région de Tillabéry	5	22	215011201 Projet de réalisation des infrastructures d'alimentation en eau potable et des ouvrages d'assainissement liquide dans la région de Tillabéry	23411 Construction, aménagement, rénovat ^o des ouvrages & installations hydrauliques, barrages &	3 330 500 000
62	MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT	215	Hygiène et Assainissement	2150210 dépenses de personnel	2	11	215021001 dépenses de personnel	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	85 676 934
62	MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT	215	Hygiène et Assainissement	2150217 Mise en œuvre Mécanisme Commun de Financement du Programme Sectoriel Eau, Hygiène et Assainissement (Luxembourg, Danemark; Pays-Bas, Union Européenne, Unicef)	5	55	215021701 Mise en œuvre du MCF/PROSEHA	23491 Autres ouvrages	1 338 415 409
62	MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT	215	Hygiène et Assainissement	2150220 Hydraulique Urbaine et Assainissement	5	22	215022001 Hydraulique Urbaine et Assainissement	23411 Construction, aménagement, rénovat ^o des ouvrages & installations hydrauliques, barrages &	438 061 297

Code Section	Intitule section	Code Programme	Intitule programme	Activité	Categorie	TF	Tache	Nature économique	Montant
62	MINISTERE DE LHYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT	216	Pilotage et administration des politiques de l'hydraulique et de l'assainissement	2160237 Dépenses du personnel	2	11	216023702 Traitement et salaires	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	78 741 398
62	MINISTERE DE LHYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT	216	Pilotage et administration des politiques de l'hydraulique et de l'assainissement	2160311 Dépenses du personnel	2	11	216031102 Traitement et salaires	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	226 151 088
62	MINISTERE DE LHYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT	216	Pilotage et administration des politiques de l'hydraulique et de l'assainissement	2160320 Mise en oeuvre du Mécanisme Commun de Financement (Luxembourg, Danemark, Pays-Bas, Union Européenne, Unicef)	5	55	216032001 Appui institutionnel	21911 Autres droits et valeurs incorporels	714 776 322
62	MINISTERE DE LHYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT	216	Pilotage et administration des politiques de l'hydraulique et de l'assainissement	2160402 Dépenses du personnel	2	11	216040202 Traitement de salaires	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	78 609 723
62	MINISTERE DE LHYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT	216	Pilotage et administration des politiques de l'hydraulique et de l'assainissement	2160515 Dépenses du personnel	2	11	216051502 Traitement et salaires	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	53 789 065
62	MINISTERE DE LHYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT	216	Pilotage et administration des politiques de l'hydraulique et de l'assainissement	2160604 Dépenses administratives et salaires	2	11	216060403 traitement et salaires	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	221 081 617
64	MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE	217	Pilotage et administration de la politique de santé	2171000 Gérer efficacement les ressources humaines de santé	2	11	217100001 Prise en charge des salaires des agents	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	7 117 367 000
64	MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE	218	Amélioration de l'état de santé de la population	2180142 Mise en oeuvre du Projet Genre, Population et Développement au Niger (GPDN)	5	33	218014201 Mise en oeuvre du Projet Genre, Population et Développement au Niger (GPDN)	23591 Autres infrastructures	1 640 000 000
64	MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE	218	Amélioration de l'état de santé de la population	2180144 Mise en oeuvre du Projet COVID	5	43	218014401 Mise en oeuvre du Projet COVID	2191 Autres droits et valeurs incorporels	2 000 000 000
64	MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE	218	Amélioration de l'état de santé de la population	2180147 Gérer efficacement les ressources humaines	2	11	218014701 Salaires des agents de santé	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	9 739 011 000
64	MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE	219	Amélioration de la qualité des prestations de soins et services de santé	2190404 Mise en oeuvre du Programme de Santé de la Reproduction au Niger	5	33	219040401 Mise en oeuvre du Programme de Santé de la Reproduction au Niger	23591 Autres infrastructures	5 473 810 811
64	MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE	219	Amélioration de la qualité des prestations de soins et services de santé	2190603 Mise en oeuvre du Programme d'appui au secteur de la santé	5	33	219060301 Mise en oeuvre du Programme d'appui au secteur de la santé	23591 Autres infrastructures	2 578 539 498
64	MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE	219	Amélioration de la qualité des prestations de soins et services de santé	2190604 Mise en oeuvre du Projet d'Appui à la Population et la Santé (PAPS)	5	33	219060401 Mise en oeuvre du Projet d'Appui à la Population et la Santé (PAPS)	23591 Autres infrastructures	8 635 006 497
64	MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE	219	Amélioration de la qualité des prestations de soins et services de santé	2190605 Mise en oeuvre du Projet d'Appui à la Population et la Santé (PAPS)	5	22	219060501 Mise en oeuvre du Projet d'Appui à la Population et la Santé (PAPS)	23591 Autres infrastructures	665 000 000
64	MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE	219	Amélioration de la qualité des prestations de soins et services de santé	2190703 Mise en oeuvre du Programme OMS Pays	5	33	219070301 Mise en oeuvre du Programme OMS Pays	23591 Autres infrastructures	3 421 728 750
64	MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE	219	Amélioration de la qualité des prestations de soins et services de santé	2190824 Mise en oeuvre du Projet Régional d'Amélioration des Systèmes de Surveillance des Maladies en Afrique de l'Ouest (REDISSE III)	5	33	219082401 Mise en oeuvre du Projet Régional d'Amélioration des Systèmes de Surveillance des Maladies en Afrique de l'Ouest (REDISSE III)	23591 Autres infrastructures	1 988 485 713

Code Section	Intitulé section	Code Programme	Intitulé programme	Activité	Catégorie	TF	Tache	Nature économique	Montant
64	MINISTÈRE DE LA SANTE PUBLIQUE	219	Amélioration de la qualité des prestations de soins et services de santé	2190825 Mise en oeuvre du Projet Régional d'Amélioration des Systèmes de Surveillance des Maladies en Afrique de l'Ouest (REDISSE III)	5	22	219082501 Mise en oeuvre du Projet Régional d'Amélioration des Systèmes de Surveillance des Maladies en Afrique de l'Ouest (REDISSE III)	23591 Autres infrastructures	1 688 485 713
64	MINISTÈRE DE LA SANTE PUBLIQUE	219	Amélioration de la qualité des prestations de soins et services de santé	2190826 Accroître l'effectif du personnel de santé	2	11	219082601 Payer le salaire des agents	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	12 732 227 712
65	MINISTÈRE DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA PROTECTION DE L'ENFANT	222	Pilotage et administration des politiques de promotion de la femme et de la protection de l'enfant	2220402 Prendre en charge le salaire du personnel	2	11	222040203 Traitements et Salaires fonctionnaires	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	383 383 958
68	MINISTÈRE DES DOMAINES, DE L'URBANISME ET DU LOGEMENT	223	Pilotage et administration de la politique des domaines et de l'habitat	2230402 gestion des ressources humaines	2	11	223040202 prise en charge du personnel	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	53 978 770
68	MINISTÈRE DES DOMAINES, DE L'URBANISME ET DU LOGEMENT	224	Habitat et construction	2240801 Gestion du personnel	2	11	224080101 Rénumération	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	131 895 048
68	MINISTÈRE DES DOMAINES, DE L'URBANISME ET DU LOGEMENT	225	Modernisation du cadastre	2250701 rémunération	2	11	225070101 Rémunération du personnel	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	24 866 895
68	MINISTÈRE DES DOMAINES, DE L'URBANISME ET DU LOGEMENT	229	Couvertures cartographiques du territoire	2290101 charges salariales	2	11	229010101 Prise en charge des salaire	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	45 463 727
69	MINISTÈRE DE LA POPULATION	226	Pilotage et administration de la politique de population	2260401 Dépenses du personnel	2	11	226040101 Traitements et salaires	66111 Traitements et Salaires fonctionnaires	1 282 198 843
99	CHARGES COMMUNES	232	Charges communes	2320103 Exécution de certaines dépenses spécifiques de l'Etat	4	11	232010313 pécules ASCN	64521 Pécules	3 817 360 833
99	CHARGES COMMUNES	232	Charges communes	2320104 Tutelle financière des structures stratégiques	4	11	232010401 contribution au FNR	64801 Pension de retraite des fonctionnaires et autres agents de l'Etat	12 162 899 713
99	CHARGES COMMUNES	233	Dette publique de l'Etat	2330101 Exécution de certaines dépenses de prise en charge de l'Etat	1	11	233010101 Amortissement dette extérieure	67111 Intérêts et frais financiers sur la dette intérieur	131 033 216 300
99	CHARGES COMMUNES	233	Dette publique de l'Etat	2330101 Exécution de certaines dépenses de prise en charge de l'Etat	1	11	233010102 Amortissement dette intérieure	67111 Intérêts et frais financiers sur la dette intérieur	165 071 712 630
99	CHARGES COMMUNES	233	Dette publique de l'Etat	2330101 Exécution de certaines dépenses de prise en charge de l'Etat	1	11	233010103 Interets et Frais financiers	67111 Intérêts et frais financiers sur la dette intérieur	93 791 650 977
Total général									1 535 392 875 565

ANNEXE 2 : DETAIL DES RESSOURCES DU BUDGET GENERAL DE L'ETAT LF2021

Article	Paragraphe	Rubriques	Nomenclature	LFI 2021
12	DONS PROJETS ET LEGS			
	121	Dons projets		
		12111	Dons et legs	457 996 416 819
			Total paragraphe 121	457 996 416 819
	125	Fonds de concours		
		12513	Appui budgétaire du trésor Français (AFD)	13 119 140 000
		12515	Aide budgétaire secteur éducation de l'Union européenne (FED 11)	5 903 613 000
		12517	Appui budgétaire Luxembourg (FC éducation)	1 766 515 159
		12520	Appui budgétaire AFD (FC éducation)	3 655 957 000
		12521	Appui budgétaire Suisse (FC éducation)	1 160 000 000
		12522	Appui budgétaire Unicef (FC éducation)	71 988 000
		12523	Aide budgétaire générale de l'Union Européenne (SRBC - FED 11)	12 463 183 000
		12528	Partenariat mondial pour l'éducation	14 854 146 265
		12524	Appui budgétaire générale Banque mondiale (BM)	73 212 500 000
		12525	Appui budgétaire BAD	10 000 000 000
		12526	Appui budgétaire Norvège(FC éducation)	967 000 000
		12591	Appui secteur éducation (SANAD)	7 215 527 000
		12592	Partenariat mondial éducation - COVID	1 572 680 641
			Total paragraphe 125	145 962 250 065
	129	Autres dons et legs		
		12911	Appui autres partenaires	5 000 000 000
			Total paragraphe 129	5 000 000 000
			Total article 12	608 958 666 884
14	BONS DU TRESOR A PLUS D'UN AN			
	141	Bons du Trésor sur formule		
		14111	Obligations du trésor	298 639 530 353
			Total paragraphe 141	298 639 530 353
			Total article 14	298 639 530 353
15	EMPRUNTS PROJETS			
	151	Projets multilatéraux et bilatéraux		
		15111	Emprunts projets	337 329 989 255
			Total paragraphe 151	337 329 989 255
			Total article 15	337 329 989 255
16	EMPRUNTS PROGRAMMES			
	161	Emprunts programmes multilatéraux et bilatéraux		
		16111	Tirage FMI	11 280 000 000
		16 112	Emprunt budgétaire(BM)	73 212 500 000
		16 113	Emprunt budgétaire BAD	10 000 000 000
			Total paragraphe 161	94 492 500 000
			Total article 16	94 492 500 000
70	VENTES DE PRODUITS ET SERVICES			
	701	Ventes de produits		
		70111	Ventes JO et publications	43 678 850
			Total paragraphe 701	43 678 850
	702	Ventes de prestations de services		
		70211	Recettes portuaires	4 483 808 000
		70221	Publicité foncière	960 000 000

Article	Paragraphe	Rubriques	Nomenclature	LFI 2021
		70231	Produits du Centre de santé de la reproduction	
		70232	Vaccinations internationales	258 527 577
		70291	Régies prestations M.CCE	9 347 995
		70292	Vente d'immeubles bâties	5 625 000
			Total paragraphe 702	5 717 308 572
			Total article 70	5 760 987 422
71	RECETTES FISCALES			
	711	Impôts sur les revenus, les bénéfices et les gains en capital		
		71111	Impôt sur les bénéfices (ISB)	139 537 585 000
		71121	Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM)	9 373 013 000
			Total paragraphe 711	148 910 598 000
	712	Impôts sur les salaires versés et autres rémunérations		
		71211	Impôt sur les traitements et salaires (ITS)	65 920 160 000
		71221	Impôt général sur le revenu (I.G.R)	79 840 000
			Total paragraphe 712	66 000 000 000
	713	Impôts sur le patrimoine		
		71311	Taxe immobilière des personnes morales	16 635 117 000
		71312	Impôt sur le revenu des baux d'habitation	2 657 479 000
		71313	Impôt sur le revenu des baux professionnels	5 090 515 000
		71321	Taxe spéciale sur la plus value immobilière	494 800 000
			Total paragraphe 713	24 877 911 000
	714	Autres impôts directs		
		71411	Taxe d'habitation (TH)	3 000 000 000
			Total paragraphe 714	3 000 000 000
	715	Impôts et taxes intérieurs sur les biens et services		
		71511	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) à l'intérieur	290 815 501 000
		71522	Redevance superficielle pétrole	4 530 913 000
		71523	Droits fixes mine	302 574 000
		71527	Droits miniers	1 965 000
		71528	Droits fixes pétrole	982 000
		71524	Redevance superficielle mine	1 435 262 000
		71526	Redevances minières (RM)	3 937 393 000
		71525	Taxe d'exploitation artisanale (TEA)	609 078 000
		71531	Autres droits d'accises	9 388 639 000
		71541	Taxe unique sur les assurances	3 171 114 000
		71551	Impôts synthétiques (IS)	3 375 470 000
		71561	Taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP- DGI)	17 011 914 000
		71571	Taxe sur les tabacs et cigarettes (TTC)	9 941 721 000
		71581	Taxe sur les activités Financières (TAFI)	21 532 864 000
		71591	Taxe d'apprentissage (TAP)	3 598 522 000
		71592	Taxe d'utilisation des réseaux de télécommunication (TURTEL)	5 509 389 000
		71593	Vignettes	4 232 108 000
		71594	Taxe sur certains frais généraux des entreprises (TCFGE)	6 311 192 000
		71595	Taxe sur les boissons alcoolisées (TBA)	1 929 401 000
		71596	Taxe sur les armes à feu (TAF)	2 947 000
		71597	Taxe sur les recettes des loteries (TRL)	2 941 256 000
		71582	Taxe sur les jeux de hasard (TJH)	40 278 000
		71598	Droit d'occupation du domaine public	1 060 974 000
		71599	Redevances pétrolières Ad valorem	24 318 352 000
			Total paragraphe 715	415 999 809 000

Article	Paragraphe	Rubriques	Nomenclature	LFI 2021
	716	Droits de timbre et d'enregistrement		
		71611	Droits de timbre	7 938 496 000
		71621	Droits d'enregistrement	23 061 504 000
			Total paragraphe 716	31 000 000 000
	717	Droits et taxes à l'importation		
		71711	Droits de douane à l'importation (DD)	157 595 206 784
		71721	Redevance statistique à l'importation(RSI)	17 238 088 929
		71731	Taxe sur la valeur ajoutée à l'importation (TVA)	250 457 313 741
		71751	Taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP- DGD)	3 519 562 248
		71752	Droits divers à l'importation(DGD)	328 069 220
		71791	Taxe sur la terminaison du trafic international entrant (TTTIE)	21 503 393 000
			Total paragraphe 717	450 641 633 922
	718	Droits et taxes à l'exportation		
		71821	Redevance statistique à l'exportation (RSE)	17 314 780 514
		71831	Taxe spéciale à la réexportation (TSR)	34 853 835 485
		71832	Taxe forfaitaire sur l'exercice des activités de réexportation et/ou Transit de tabacs et cigarettes(TFEAR)	77 608 000
			Total paragraphe 718	52 246 223 999
	719	Autres recettes fiscales		
		71911	PC CEDEAO	5 802 913 618
		71921	PCS UEMOA	8 567 379 779
		71931	Prélèvement UA	2 029 380 673
		71941	Prélèvements p/c collectivités	41 172 747 000
		71991	Taxe sur les abonnements audiovisuels	848 779 000
			Total paragraphe 719	58 421 200 070
			Total article 71	1 251 097 375 991
72	RECETTES NON FISCALES			
	721	Revenus de l'entreprise et du domaine		
		72111	Location d'immeubles	36 003 000
		72141	Retenue pour logements	199 140 000
		72151	Profit oil	3 999 712 500
		72159	Dividendes	5 332 950 000
		72161	Concessions provisoires	492 707 625
		72162	Concessions définitives	481 457 625
		72171	Bornage des terrains	99 007 000
			Total paragraphe 721	10 640 977 750
	722	Droits et frais administratifs		
		72211	Vente imprimés DGI/DGD	53 329 500
		72221	Emission cartes grises/transport	43 641 308
		72222	Redevances plaques d'immatriculation	54 889 454
		72231	Vente passeports/Visa interpôle/Touristique	856 276 111
		72251	Droit de chancellerie	9 984 933
		72261	Commissions sur transferts	3 110 887 500
		72271	Permis de coupe de bois TGN	462 189 000
		72273	Permis de coupe de bois DGI	12 376 000
		72272	Recettes consulaires	1 333 237 500
		72274	Autres recettes des régies forestières (DGTCF)	2 962 750
		72275	Permis de chasse et de visite (DGTCF)	9 311 500
		72276	Permis de chasse et de visite (DGI)	2 947 000
		72277	Recettes des régies forestières (DGI)	2 250 000
			Total paragraphe 722	5 954 282 556

Article	Paragraphe	Rubriques	Nomenclature	LFI 2021
	723	Amendes et condamnations pécuniaires		
		72311	Amendes et frais de justice	177 765 000
		72321	Amendes et pénalités Police	1 862 825 808
		72331	Amendes et pénalités Gendarmerie	462 108 339
		72341	Amendes et saisies forêts et chasse(TGN)	196 456 468
		72351	Amendes et pénalités DGI	457 760 750
		72361	Amendes et confiscations en douane	693 143 080
		72381	Amendes et saisies en matière de contrôle des prix-poids-mesure	28 648 304
			Total paragraphe 723	3 878 707 749
	729	Autres recettes non fiscales		
		72931	Domaine mobilier(DGI)	96 757 000
		72991	Produit de l'organisation du Hadj et Oumara	199 985 625
			Total paragraphe 729	296 742 625
		Total 72	Total article 72	20 770 710 680
75	RECETTES EXCEPTIONNELLES			
	751	Remises et annulations de dette		
		75113	Ressources PPTE	
	759	Autres recettes exceptionnelles		
		75931	Recettes exceptionnelles (Vente d'actions BAGRI)	
		75932	Recettes exceptionnelles (Vente de licence ZAMANI)	15 000 000 000
		75981	Diverses prestations pharmacie/Medecine	199 985 625
		75982	Diverses prestations police sanitaire	355 530 000
		75983	Diverses prestations M Agri et Elev	183 865 993
		75984	Diverses prestations MH/A	8 888 250
		75992	Diverses prestations/ MEP/T	53 329 500
		75993	Diverses prestations MM/DI	122 461 051
		75994	Diverses prestations/ MP/E	222 206 250
		75995	Autres recettes diverses(DGI)	556 916 000
		75996	Autres recettes diverses(TGN)	6 221 775 000
		75997	Diverses prestations M/Energie	4 337 466 000
		75999	Diverses prestations MFP/RA	35 553 000
			Total paragraphe 759	27 297 976 669
			Total article 75	27 297 976 669
77	PRODUITS FINANCIERS			
	772	Intérêts sur les dépôts à termes		
		77211	Intérêts créditeurs BCEAO	186 230 000
			Total paragraphe 772	186 230 000
		Total 77	Total article 77	186 230 000
			Total général	2 644 533 967 254

ANNEXE III - PLFI 2021 : DETAIL DE LA DETTE PUBLIQUE

En unité de FCFA

Catégorie	Principal	Intérêt	TOTAL
Banque commerciale	18 546 929 456	8 985 956 486	27 532 885 942
China national pétrolum compagnie	18 546 929 456	1 891 786 805	20 438 716 260
Deutsche Bank AG	-	7 094 169 682	7 094 169 682
Bilatéral	35 739 106 845	6 774 312 974	42 513 419 819
Agence française de développement	4 121 908 844	3 165 193 182	7 287 102 026
Inde	3 071 112 267	894 109 858	3 965 222 125
Taiwan	439 335 000	100 484 340	539 819 340
Fonds d'Abu Dhabi dév. éco. Afrique	631 921 909	147 626 253	779 548 162
Fonds koweitien de dév. éco. en Afrique	2 973 523 275	271 990 178	3 245 513 452
Fonds saoudien de développement	2 186 924 964	614 444 435	2 801 369 399
Belgique	298 067 254	-	298 067 254
Chine	8 991 334 496	1 236 971 578	10 228 306 073
Libye	9 899 682 000	-	9 899 682 000
Irak	296 837	-	296 837
Italie	-	-	-
Congo	3 125 000 000	343 493 151	3 468 493 151
Multilatéral	76 747 179 999	30 723 791 104	107 470 971 103
Banque Arabe dév. éco. Afrique	1 689 542 539	440 414 925	2 129 957 465
Banque européenne d'investissement	-	1 922 698 910	1 922 698 910
Banque islamique de développement	13 597 625 814	4 415 891 307	18 013 517 121
Banque Ouest africaine de développement	27 713 129 745	12 408 962 078	40 122 091 823
Fonds africain de développement	2 741 540 622	2 000 041 513	4 741 582 135
Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO	1 479 378 233	487 003 583	1 966 381 816
Fonds Garantie Emprunts Conseil Entente	321 369 876	-	321 369 876
Fonds international dév. agricole	976 972 017	435 645 960	1 412 617 977
Fonds monétaire international	15 008 858 404	463 445 795	15 472 304 199
Fonds de l'OPEP	4 727 226 366	514 033 954	5 241 260 320
Association internationale de dév.	8 491 536 382	7 635 653 080	16 127 189 462
TOTAL DETTE EXTERIEURE	131 033 216 300	46 484 060 564	177 517 276 864
TOTAL DETTE INTERIEURE	165 071 712 630	47 307 590 413	212 379 303 042
Obligation du trésor	120 287 292 500	40 115 046 140	160 402 338 640
Bon du trésor	-	6 500 000 000	6 500 000 000
Concours BCEAO	1 044 321 648	8 831 380	1 053 153 028
Avances de trésorerie	1 532 455 105	183 894 613	1 716 349 717
Titrisation	7 689 512 000	499 818 280	8 189 330 280
CPPP dont:	27 672 711 974	-	27 672 711 974
CPPP N°2015/004/ME/CAB/PM/CAPPP portant construction/rehabilitation et entretien courant de six (6) troncons de routes rurales dans les régions de Tahoua et Dosso.	4 106 041 698	-	4 106 041 698
CPPP 2015/009/ME/CAB/PM/CAPPP, Conception, financement des Travaux d'aménagement et bitumage de la route TCHADOUA-MAYAHI y compris voiries de Mayahi dans la région de Maradi	7 822 254 168	-	7 822 254 168
CPPP N°2015/006/ME/CAB/PM/CAPPP, Conception, financement, aménagement et bitumage de 13,162 KM de voiries dans la ville d'Agadez	1 123 505 716	-	1 123 505 716
CPPP N°2015/007/ME/CAB/PM/CAPPP portant Aménagement et bitumage de la route Illéla-Bagaroua et bretelle Dandadjii-Dangona	14 620 910 392	-	14 620 910 392
Contentieux et CAADIE	6 845 419 403	-	6 845 419 403
TOTAL DETTE PUBLIQUE	280 054 377 966	90 963 500 769	371 017 878 734